

UNIVERSITE CHEIKH ANTA DIOP DE DAKAR  
ECOLE INTER - ETATS DES SCIENCES ET MEDECINE VETERINAIRES  
(E.I.S.M.V.)

ANNEE 2013

N°22



**SYSTEME DE FINANCEMENT DE L'ELEVAGE EN COTE  
D'IVOIRE : CAS DES CHAINES DE VALEUR AVIAIRE ET BOVINE  
DANS LA ZONE DE TOUMODI**

**THESE**

**Présentée et soutenue publiquement**

Le 29 Juillet 2013 à 9 heures devant la Faculté de Médecine, de Pharmacie et  
d'Odontostomatologie de Dakar pour obtenir le grade de **DOCTEUR  
VETERINAIRE (Diplôme D'Etat)**

Par :

**KONAN ROLAND VALERE**

**né le 31 Octobre 1989 à Abidjan-plateau**

**Jury**

**Président :**

**Monsieur Moussa Fafa CISSE**

Professeur à la Faculté de Médecine,  
de Pharmacie et d'Odontostomatologie

**Rapporteur de Thèse :**

**Monsieur Papa El Hassan DIOP**

Professeur à l'EISMV de Dakar

**Membres :**

**Monsieur Yalacé Yamba KABORET**

Professeur à l'EISMV de Dakar

**Directeur de thèse :**

**Professeur Bassirou BONFOH**

Directeur du CSRS

**Codirecteurs de thèse :**

**Docteur Walter OSSEBI**

Assistant à l'EISMV de Dakar



# **ECOLE INTER-ETATS DES SCIENCES ET MEDECINE VETERINAIRES DE DAKAR**

**BP: 5077-DAKAR (Sénégal)**

**Tel: (00221) 33 865 10 08 Télécopie (221) 825 42 83**

---

## **COMITE DE DIRECTION**

---

### **LE DIRECTEUR GENERAL**

⌘ **Professeur Louis Joseph PANGUI**

### **LES COORDONNATEURS**

⌘ **Professeur Germain Jérôme SAWADOGO**

Coordonnateur des Stages et de la  
Formation Post-Universitaire

⌘ **Professeur Moussa ASSANE**

Coordonnateur des Etudes

⌘ **Professeur Yalacé Yamba KABORET**

Coordonnateur de la Coopération Internationale

⌘ **Professeur Serge Niangoran BAKOU**

Coordonnateur de la Recherche/Développement

*Année Universitaire 2012 – 2013*

# PERSONNEL ENSEIGNANT

❖ **PERSONNEL ENSEIGNANT DE L'E.I.S.M.V**

❖ **PERSONNEL VACATAIRE (PREVU)**

❖ **PERSONNEL ENSEIGNANT CPEV**

# PERSONNEL ENSEIGNANT - EISMV

## **A. DEPARTEMENT DES SCIENCES BIOLOGIQUES ET PRODUCTIONS ANIMALES**

**CHEF DE DEPARTEMENT** : Papa El Hassane DIOP, Professeur

### **SERVICES**

#### **1. ANATOMIE-HISTOLOGIE-EMBRYOLOGIE**

Serge Niangoran BAKOU	Maître de conférences agrégé
Gualbert Simon NTEME ELLA	Assistant
M. Jean Narcisse KOUAKOU	Vacataire

#### **2. CHIRURGIE –REPRODUCTION**

Papa El Hassane DIOP	Professeur
Alain Richi KAMGA WALADJO	Maître - Assistant
Mlle Anta DIAGNE	Docteur Vétérinaire Vacataire
M. Zahoui Boris Arnaud BITTY	Moniteur

#### **3. ECONOMIE RURALE ET GESTION**

Cheikh LY	Professeur (en disponibilité)
M. Walter OSSEBI	Assistant
M. Elhadji SOW	Moniteur

#### **4. PHYSIOLOGIE-PHARMACODYNAMIE-THERAPEUTIQUE**

Moussa ASSANE	Professeur
Rock Allister LAPO	Maître Assistant
M. Ismaël THIAW	Moniteur



## **B. DEPARTEMENT DE SANTE PUBLIQUE ET ENVIRONNEMENT**

CHEF DE DEPARTEMENT : Rianatou BADA ALAMBEDJI, Professeur

### **SERVICES**

#### **1. HYGIENE ET INDUSTRIE DES DENREES ALIMENTAIRES D'ORIGINE ANIMALE (HIDAOA)**

Serigne Khalifa Babacar SYLLA	Maître - Assistant
Bellancille MUSABYEMARIYA	Maître - Assistante
M. Ali Elmi KAIRE	Moniteur
M. Sayouba OUEDRAOGO	Moniteur

#### **2. MICROBIOLOGIE-IMMUNOLOGIE-PATHOLOGIE INFECTIEUSE**

Rianatou BADA ALAMBEDJI	Professeur
Philippe KONE	Maître - Assistant
Mlle Marie Fausta DUTUZE	Docteur Vétérinaire Vacataire
Mlle Bernadette YOUGBARE	Monitrice

#### **3. PARASITOLOGIE-MALADIES PARASITAIRES-ZOOLOGIE APPLIQUEE**

Louis Joseph PANGUI	Professeur
Oubri Bassa GBATI	Maître - Assistant
M. Laibané D. DAHOUROU	Moniteur

#### **4. PATHOLOGIE MEDICALE-ANATOMIE PATHOLOGIQUE- CLINIQUE AMBULANTE**

Yalacé Yamba KABORET	Professeur
Yaghoubouba KANE	Maître de conférences agrégé
Mireille KADJA WONOU	Maître - Assistante

M. Akafou Nicaise AKAFOU  
M. Souahibou Sabi SOUROKOU  
Mr Omar FALL  
Mr Alpha SOW  
Mr Abdoulaye SOW  
Mr Ibrahima WADE  
Mr Charles Benoît DIENG

Moniteur  
Moniteur  
Docteur Vétérinaire Vacataire  
Docteur Vétérinaire Vacataire  
Docteur Vétérinaire Vacataire  
Docteur Vétérinaire Vacataire  
Docteur Vétérinaire Vacataire

## **5. PHARMACIE-TOXICOLOGIE**

Assiongbon TEKOU AGBO  
Dr Gilbert Komlan AKODA  
Abdou Moumouni ASSOUMY  
M. Arnaud TALNAN

Chargé de recherche  
Maître - Assistant  
Assistant  
Moniteur

## **C. DEPARTEMENT COMMUNICATION**

**CHEF DE DEPARTEMENT** : Professeur Yalacé Yamba KABORET

### **SERVICES**

#### **1. BIBLIOTHEQUE**

Mme Mariam DIOUF

Ingénieur Documentaliste(Vacataire)

#### **2. SERVICE AUDIO-VISUEL**

Bouré SARR

Technicien

#### **3. OBSERVATOIRE DES METIERS DE L'ÉLEVAGE (O.M.E.)**

##### **D. SCOLARITE**

M. Théophraste LAFIA

Chef de la scolarité

Mlle Aminata DIAGNE

Assistante

M.Mohamed Makhtar NDIAYE

Stagiaire

Mlle Astou BATHILY

Stagiaire



# PERSONNEL VACATAIRE (Prévu)

## 1. BIOPHYSIQUE

Boucar NDONG

Assistant

Faculté de Médecine, de

Pharmacie et d'Odonto-Stomatologie

UCAD

## 2. BOTANIQUE

Dr Kandioua NOBA

Maître de Conférences (Cours)

Dr César BASSENE

Assistant (TP)

Faculté des Sciences et Techniques

UCAD

## 3. AGRO-PEDOLOGIE

Fary DIOME

Maître-assistant

Institut de Science de la Terre(I.S.T.)

## 4. ZOOTECHNIE

Abdoulaye DIENG

Maître de conférences agrégé

ENSA-THIES

Alpha SOW

Docteur vétérinaire vacataire

PASTAGRI

El Hadji Mamadou DIOUF

Docteur vétérinaire vacataire

SEDIMA

## **5. H. I. D. A. O. A.:**

Malang SEYDI

Professeur

E.I.S.M.V R'DAKAR

## **6. PHARMACIE-TOXICOLOGIE**

Amadou DIOUF

Professeur

Faculté de Médecine, de Pharmacie  
et d'Odonto-Stomatologie

UCAD

# PERSONNEL ENSEIGNANT CPEV

## 1. MATHEMATIQUES

Abdoulaye MBAYE

Assistant

Faculté des Sciences et Techniques  
UCAD

## 2. PHYSIQUE

Amadou DIAO

Assistant

Faculté des Sciences et Techniques  
UCAD

### Travaux Pratiques

Oumar NIASS

Assistant

Faculté des Sciences et Techniques  
UCAD

## 3. CHIMIE ORGANIQUE

Aboubacary SENE

Maître - Assistant

Faculté des Sciences et Techniques  
UCAD

## 4. CHIMIE PHYSIQUE

Abdoulaye DIOP

Maître de Conférences

Mame Diatou GAYE SEYE

Maître de Conférences

Faculté des Sciences et Techniques  
UCAD

### Travaux Pratiques de CHIMIE

Assiongbon TECKO AGBO

Assistant

EISMV RDAKAR

Travaux Dirigés de CHIMIE

Momar NDIAYE

Maître - Assistant

Faculté des Sciences et Techniques  
UCAD

## 5. BIOLOGIE VEGETALE

Dr Aboubacry KANE

Maître - Assistant (Cours)

Dr Ngansomana BA

Assistant Vacataire (TP)

Faculté des Sciences et Techniques

UCAD

**6. BIOLOGIE CELLULAIRE**

Serge Niangoran BAKOU

Maître de conférences agrégé

EISMV RDAKAR

**7. EMBRYOLOGIE ET ZOOLOGIE**

Malick FALL

Maître de Conférences

Faculté des Sciences et Techniques

UCAD

**8. PHYSIOLOGIE ANIMALE**

Moussa ASSANE

Professeur

EISMV RDAKAR

**9. ANATOMIE COMPAREE DES VERTEBRES**

Cheikh Tidiane BA

Professeur

Faculté des Sciences et Techniques

UCAD

**10. BIOLOGIE ANIMALE (Travaux Pratiques)**

Serge Niangoran BAKOU

Maître de conférences agrégé

EISMV RDAKAR

Oubri Bassa GBATI

Maître - Assistant

EISMV RDAKAR

Gualbert Simon NTEME ELLA

Assistant

EISMV RDAKAR

**11. GEOLOGIE :**

FORMATIONS SEDIMENTAIRES

Raphaël SARR

Maître de Conférences

Faculté des Sciences et Techniques

UCAD

HYDROGEOLOGIE

Abdoulaye FAYE

Maître de Conférences

Faculté des Sciences et Techniques

# DEDICACES

Au Seigneur JESUS, mon Sauveur, socle de ma maison et de ma réussite. Nul ne peut défaire l'ouvrage de tes mains. Tout le mérite de ce travail te revient. Merci Seigneur pour ton amour, ta miséricorde et ta bonté.

A mon père KONAN Kouassi, pour m'avoir guidé dans les sentiers de cette vie et m'avoir inculqué très tôt le sens des valeurs. Tu es une source d'inspiration pour moi et que notre Dieu qui règne dans les cieux et sur la terre t'accorde une longue vie afin de me permettre d'apprendre davantage à tes côtés.

A ma mère KONAN Amenan Marie, continue dans ces voies, ne doute point car ton Dieu travaille en secret.

A mes parents, merci pour tout. Reconnaissez en cette thèse le fruit de tous vos efforts. Que Dieu vous bénisse ! Je vous aime !

A mes frères et sœurs. Je me suis battu pour vous donner l'exemple malgré tout. Vous vous devez de suivre mes pas sinon de faire mieux.

A toute ma famille, mes oncles et mes tantes, mes cousins et cousines, mes neveux et nièces pour tous vos encouragements.

Aux familles KONAN, POKOU, ABO

A la famille CAMARA, vous m'avez ouvert sans condition les portes de votre maison. Plus qu'un hôte, vous m'avez pris comme un des vôtres. Soyez rassurés de ma profonde gratitude.

A mon ami et frère Arnaud CAMARA je tiens à te dire que ceci n'est que le début d'une grande aventure...

A mes amis GBAGNON Golé Nadège, Arnaud CAMARA, ACKA Tano Ladj, ZEZE Tapé Bernard, Ali Elmi KAIRE, Hyacinthe GUIGMA, Latsouck DIOUF, Bernadette YOUNGBARE, Dolorès BADIANE, Alima COMBARI, Marcelin ZABRE, Sayouba OUEDRAOGO, TSOUMBOU Thierry, Fulgence KOFFI, Yssouf TRAORE, MIESSAN Luc, YEO Kartchinwa, AGNES Gnagne Cédric, AKAFFOU Nicaise, BITTY Zahoui Boris, AHMED Hachi, OKOUA Bekalé, Bertony OTORO, MVE Levi, Dieudonné DAHOUROU, Mahamat MAZRA, Mohamed Daly.

A mes aînés du quartier Mr TAYOU Simplicite, Achille YAO, Elisé PANDRI, Michael YAO, Nalourou YEO, Kouassi Jean Marie. Vous m'avez accompagné durant mon cursus primaire et secondaire, je vous en suis reconnaissant.

A tous mes aînés de l'EISMV de Dakar en particulier les Docteurs KABA Soufiana, ASSEU Clément, Abdoul DIARRASSOUBA et BASSENE Evariste pour votre soutien.

Au Docteur KALO vétérinaire au district d'Abidjan

A Monsieur et Madame DIAW

Aux gnomes du 33A et du 25B. Nous en avons vécu des moments...

A la 40<sup>ème</sup> promotion de l'EISMV (promotion Bassirou BONFOH)

A mes aînés et cadet de la CEVIS

A la Côte d'Ivoire ma patrie

Au Sénégal mon pays hôte

# REMERCIEMENTS

Nous tenons également à remercier tous ceux qui ont permis et ont contribué à la réalisation de ce travail. Il s'agit en particulier :

- Professeur Bassirou BONFOH, Directeur de thèse ;
- Professeur Papa El Hassan DIOP, rapporteur de thèse ;
- Professeur Yalacé Yamba KABORET ;
- Dr Daouda DAO ;
- Dr YOUAN BI Athanase ;
- Dr Walter OSSEBI, co-directeur de thèse ;
- Mr KOFFI Fulgence.

## A NOS MAITRES ET JUGES

**Monsieur Moussa Fafa CISSE, Professeur à la Faculté de Médecine, de Pharmacie et d'Odonto-Stomatologie de Dakar.** Nous sommes très touchés par l'honneur que vous nous faites en acceptant de présider ce jury de thèse. Puissiez-vous trouver ici l'expression de nos remerciements les plus sincères.

***Hommage respectueux!***

A notre Maître, **Monsieur Papa El Hassan DIOP**, Professeur à l'EISMV de Dakar, *rapporteur de thèse*. Vous avez accepté de rapporter ce travail avec rigueur scientifique, malgré vos multiples occupations. Votre modestie, votre sens de responsabilité, vos qualités humaines et d'homme de science suscitent respect et admiration.

**Au delà de nos hommages respectueux, nous vous prions de trouver ici, honorable maître, l'assurance de notre éternelle reconnaissance et de nos sincères remerciements.**

**A notre maître et juge, Monsieur Yalacé Yamba KABORET**, Professeur à l'EISMV de Dakar. En acceptant spontanément de juger ce travail, vous nous faites un grand honneur. Votre dynamisme et votre amour du travail bien fait forcent admiration et respect. Veuillez accepter nos sincères remerciements. C'est l'occasion pour nous de vous exprimer toute notre reconnaissance, pour la formation reçue de vous.



*Sincères remerciements!*

**A notre Maître et directeur de thèse, *Professeur Bassirou BONFOH* :**

**Directeur du centre suisse de recherche scientifique.** Vous avez su guider d'une main rationnelle ce travail, malgré vos multiples occupations. Les moments passés ensemble nous ont permis de découvrir en vous l'exemple même de la simplicité, de l'humilité, de la bienveillance et de l'amour pour un travail bien fait. Vos conseils continueront de nous servir. Veuillez trouver ici l'assurance de notre sincère reconnaissance et de notre profonde admiration.

*Hommage respectueux !*

**A mes co-directeurs, *Docteur Walter OSSEBI, Docteur Daouda DAO, Docteur YOUAN BI Athanase.*** Votre amour du travail bien fait et vos qualités humaines m'ont beaucoup enseigné. Apprendre à vos côtés à été un réel plaisir. Je ne vous oublierai pas.

*Sincères remerciements!*

*« Par délibération, la Faculté de Médecine, de Pharmacie, d'Odonto-stomatologie et l'Ecole Inter-Etats des Sciences et Médecine vétérinaires de Dakar ont décidé que les opinions émises dans les dissertations qui leur sont présentées, doivent être considérées comme propres à leurs auteurs et qu'elles n'entendent leur donner aucune approbation ni improbation. »*

# LISTE DES ABREVIATIONS

ADB/BAD	: African Development Bank
AFD	: Agence Française de Développement
ANADER	: Agence Nationale d'Appui au Développement Rural
ANAVICI	: Association Nationale des Aviculteurs de Côte d'Ivoire
BCEAO	: Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
BIAO	: Banque Internationale pour l'Afrique de l'Ouest
BICICI	: Banque Internationale pour le Commerce et l'Industrie de Côte d'Ivoire
BICIS	: Banque Internationale pour le Commerce et l'Industrie du Sénégal
BID	: Banque Islamique de Développement
BNDA	: Banque Nationale de Développement Agricole
BNETD	: Bureau National d'Etude Technique et de Développement
BP	: Banque Populaire
CEDEAO	: Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CI	: Côte d'Ivoire
CLCAM	: Caisse Locale de Crédit Agricole Mutuel
CLS	: Caisse Locale du Sénégal
CNCAS	: Caisse Nationale de Crédit Agricole du Sénégal
CNI	: Carte Nationale d'Identité
COOPEC	: Coopérative d'Epargne et de Crédit
CPEC	: Caisse Populaire d'Epargne et de Crédit
CREP	: Caisse Rurale d'Epargne et de Prêt
CVEC	: Caisse Villageoise d'Epargne et de Crédit
DCGTx	: Direction et Contrôle des Grands Travaux
DPE	: Direction des Productions d'Elevage
FAO	: Food and Agriculture Organisation
FDAPE	: Fonds de divertissement agricole et de promotion des exportations

FIAIJA	: Fonds d'installation et d'appui aux initiatives de jeunes agriculteurs
FPPA	: Fonds de promotion des productions animales
IMF	: Institution de Microfinance
INTERAVI	: Industriels de l'Aviculture
IPRAVI	: Interprofessionnelle Avicole Ivoirienne
ITAVI	: Institut Technique Avicole
MINAGRA	: Ministère de l'Agriculture et des Ressources Animales
MIPARH	: Ministère de la Production Animale et des Ressources Halieutiques
NEPAD	: New Economic Partnership for African Development
ONPR	: Office Nationale de la Promotion Rurale
OPA	: Organisation Professionnelle Agricole
PADECI	: Projet d'Appui au Développement de l'Elevage en Côte d'Ivoire
PADERLACS	: Projet de Développement de l'Elevage dans la Région des Lacs
PAM	: Programme Alimentaire Mondial
PAS	: Programme d'Ajustement Structurel
PDESOC	: Projet de Développement de l'Elevage au Sénégal Oriental et en Haute Casamance
PE2C	: Projet de Développement des Elevages à Cycles Courts
PIB	: Produit Intérieur Brut
PLS	:Projet Laitier Sud
PMIA	: Projet de Modernisation et d'Intensification agricole
SGBCI	: Société Générale de Banque de Côte d'Ivoire
SGBS	: Société Générale de Banque du Sénégal
SIPRA	: Société Ivoirienne de Productions Animales SODEPRA
TEC	: Tarif Extérieur Commun
UACI	: Union des Aviculteurs de Côte d'Ivoire
UE	: Union Européenne
UEMOA	: Union Economique et Monétaire Ouest Africaine

# LISTE DES TABLEAUX

<i>Tableau I : Production de l'élevage traditionnel ivoirien en 2000</i> .....	7
<i>Tableau II : Production de l'élevage ivoirien en 2000</i> .....	8
<i>Tableau III : Production avicole moderne en 2008</i> .....	9
<i>Tableau IV : Degré de satisfaction de la demande nationale</i> .....	14
<i>Tableau V : Taux de croissance annuel du cheptel bovin entre 1970 et 2003 dans l'espace UEMOA</i> .....	20
<i>Tableau VI : Degré de couverture de la demande nationale en viande bovine par les importations</i> .....	22
<i>Tableau VII : Installation de matrice de 2010 à 2012</i> .....	32
<i>Tableau VIII : Installations de volailles de 2010 à 2012</i> .....	33
<i>Tableau IX : Type d'élevage</i> .....	54
<i>Tableau X : Aviculture comme activité principale</i> .....	55
<i>Tableau XI : Vaccination</i> .....	56
<i>Tableau XII : Consultation vétérinaire</i> .....	57
<i>Tableau XIII : Ecoulement de la production chair</i> .....	57
<i>Tableau XIV: Ecoulement de la production d'œufs</i> .....	57
<i>Tableau XV : Compte de résultat d'une bande de 1000 pondeuses à Toumodi</i> .....	61
<i>Tableau XVI : Compte de résultat d'une bande de poulets de chair</i> .....	62
<i>Tableau XVII : Demande de crédit chez les aviculteurs</i> .....	65
<i>Tableau XVIII : Obtention du prêt chez les aviculteurs</i> .....	65
<i>Tableau XIX : Remboursement dans les délais</i> .....	66

<i>Tableau XX : Activité principale</i> .....	68
<i>Tableau XXI : Consultation vétérinaire</i> .....	70
<i>Tableau XXII : Vaccination</i> .....	70
<i>Tableau XXIII : Déparasitage</i> .....	71
<i>Tableau XXIV : Pertes d'animaux</i> .....	71
<i>Tableau XXV : Demande de crédit chez les boviculteurs</i> .....	72
<i>Tableau XXVI : Avis sur le crédit chez les boviculteurs</i> .....	74

# LISTE DES FIGURES

<i>Figure 1 : Part de la production avicole dans le chiffre d'affaires agricole.....</i>	<i>9</i>
<i>Figure 2 : Part de la production avicole dans le chiffre d'affaires agricole.....</i>	<i>10</i>
<i>Figure 3 : Importations irrégulières de viande de volaille (1980 à 1989).....</i>	<i>13</i>
<i>Figure 4 : Importations irrégulières de viande de volaille (1995 à 1999) .....</i>	<i>14</i>
<i>Figure 5 : Importations irrégulières de viande de volaille (2000 à 2004).....</i>	<i>14</i>
<i>Figure 6 : Evolution de la production de viande bovine dans l'UEMOA depuis 1975.....</i>	<i>21</i>
<i>Figure 7 : Part du bétail viande et des cuirs et peaux dans le chiffre d'affaires agricole.....</i>	<i>21</i>
<i>Figure 8 : Localisation de la zone d'étude.....</i>	<i>48</i>
<i>Figure 9 : Niveau d'étude des aviculteurs.....</i>	<i>53</i>
<i>Figure 10 : Statut de résidence des aviculteurs.....</i>	<i>54</i>
<i>Figure 11 : Pathologie.....</i>	<i>56</i>
<i>Figure 12 : Types de pathologies.....</i>	<i>56</i>
<i>Figure 13 : Pourcentage des spéculations de volaille.....</i>	<i>58</i>
<i>Figure 14 : Acheteurs.....</i>	<i>59</i>
<i>Figure 15 : Contraintes de la commercialisation.....</i>	<i>60</i>
<i>Figure 16 : Part du Bénéfice.....</i>	<i>63</i>
<i>Figure 17 : Gestion du bénéfice.....</i>	<i>64</i>
<i>Figure 18 : Financement de départ de l'activité des aviculteurs .....</i>	<i>64</i>
<i>Figure 19 : Structure de demande de crédit des aviculteurs.....</i>	<i>66</i>
<i>Figure 20 : Difficultés de remboursement .....</i>	<i>66</i>
<i>Figure 21 : Niveau d'étude des boviculteurs .....</i>	<i>67</i>
<i>Figure 22 : Statut de résidence des Boviculteurs.....</i>	<i>68</i>

<i>Figure 23 : Raison du non profit des revenus du lait</i> .....	69
<i>Figure 24 : Alimentation</i> .....	70
<i>Figure 25 : Financement au départ de l'activité des boviculteurs</i> .....	72
<i>Figure 26 : Obtention du prêt des boviculteurs</i> .....	73
<i>Figure 27 : Origine du financement des boviculteurs</i> .....	73
<i>Figure 28 : Structure de demande de crédit des boviculteurs</i> .....	74
<i>Figure 29 : Amélioration de l'accès au crédit</i> .....	75



# TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION .....	1
PREMIERE PARTIE .....	4
CHAPITRE I : LA CHAINE DE VALEUR AVICOLE IVOIRIENNE .....	5
I-1 PRESENTATION DES SEGMENTS DE LA CHAINE DE VALEUR .....	5
I-2 PRODUCTION.....	5
I R 2 R 1 L'élevage traditionnel .....	6
I R 2 R 2 L'élevage moderne .....	7
I R 3 LA COMMERCIALISATION .....	10
I R 4 LES IMPORTATIONS .....	11
I R 4 R 1 Politique ivoirienne en matière d'importation de volaille.....	11
I R 4 R 2 Les importations .....	12
I R 5 CONTRAINTES MAJEURES AU DEVELOPPEMENT DE L'AVICULTURE .....	15
I R 5 R 1 Contraintes liées à la production.....	16
I R 5 R 2 Contraintes liées à la commercialisation .....	17
I R 5 R 3 Contraintes financières.....	17
CHAPITRE II : LA FILIERE BOVINE EN COTE D'IVOIRE .....	18
II-1- L'ELEVAGE BOVIN VIANDE.....	18
II-1-1 Les systèmes d'élevage.....	18
II-1-1-1 <i>Le système bovin sédentaire</i> .....	18
II-1-1-2 <i>Le système bovin transhumant</i> .....	19
II-1-1-3 <i>Les bovins de culture attelée</i> .....	19
I-1-2 Productions.....	20
II-1-3 Importations .....	22
II-2 L'ELEVAGE BOVIN LAITIER.....	23
II-2-1 Les systèmes d'élevage.....	23
II-2-1-1 <i>Le système traditionnel semi-transhumant</i> .....	23
II-2-1-2 <i>Le système amélioré villageois sédentaire</i> .....	23
II-2-1-3 <i>Les élevages modernes</i> .....	24
II-2-2 Productivité et importation.....	24
CHAPITRE III : LES DIFFERENTS ORGANES DE FINANCEMENT .....	25
III-1 LES PROJETS ET PROGRAMMES ETATIQUES .....	25
III-1-1 Banque Nationale de Développement Agricole (B.N.D.A.).....	25

III-1-2 Fonds sociaux .....	26
III-1-3 Projet BAD élevage.....	27
III-1-4 Le Projet d'Appui au Développement de l'Élevage en Côte d'Ivoire (PADE-CI) .....	29
III-1-5 Projet de Développement de la Région des Lacs (PADERLAC) .....	33
III-1-6- LES PROJETS DE DEVELOPPEMENT DE L'ELEVAGE DANS LA SOUS-REGION : Cas du Sénégal.....	35
III-1-6-1- La Caisse Nationale de Crédit Agricole du Sénégal (CNCAS).....	35
III-1-6-2-Projet de développement de l'élevage au Sénégal oriental et en haute Casamance (PDESOC).....	36
III-2 LES BANQUES COMMERCIALES.....	38
III-3 LES INSTITUTIONS DE MICRO FINANCE : la COOPEC.....	39
III-4 LES GROUPEMENTS A VOCATION COOPERATIVE.....	40
CHAPITRE IV : BESOINS ET CONTRAINTES EN ELEVAGE .....	41
IV.1. LES BESOINS DE CREDIT DANS L'AGRICULTURE .....	41
IV.1.1. Les crédits de campagne .....	42
IV.1.2. Les crédits pour l'achat d'équipements et matériels.....	42
IV.1.3. Les crédits nécessaires aux groupements .....	42
IV.1.4. Les besoins spécifiques de l'élevage .....	42
IV.1.4.1. <i>les besoins en moyens de production</i> .....	42
IV.1.4.2. <i>les besoins de la formation et de la vulgarisation</i> .....	43
IV-2- LES CONTRAINTES.....	44
IV-2-1 Contraintes liées à l'offre de crédit .....	44
IV-2-2 Contraintes liées à la demande.....	44
IV-2-3 Contraintes au financement des projets d'élevage .....	45
<b>DEUXIEME PARTIE</b> .....	47
CHAPITRE I : ZONE D'ETUDE .....	47
I-1 Situation .....	47
<i>I-2-1 Le climat</i> .....	48
<i>I-2-2 La végétation</i> .....	49
<i>I-2-3 Les ressources en eau</i> .....	49
II-1 MATERIEL.....	49
II-2 METHODES .....	50
II-2-2 Elaboration du questionnaire.....	50
II-2-3 Administration du questionnaire .....	51

II-2-3.1 Enquête .....	51
II-2-3-1-1 La phase préparatoire.....	51
II-2-3-1-2 Enquête proprement dite .....	51
II-2-4 Traitement des données .....	51
II-2-5 Les focus group .....	52
II-2-6 Les entretiens individuels .....	52
CHAPITRE III : RESULTATS .....	53
III-1. ENQUETES AUPRES DES AVICULTEURS DE TOUMODI.....	53
III-1-1. Identification du producteur.....	53
III-1-1-1. Niveau d'étude.....	53
III-1-1-2. Statut de résidence .....	53
III-1-1-3. Type d'élevage.....	54
III-1-1-4. Activité principale.....	54
III-1-2 Activité de production et suivi de l'élevage .....	55
III-1-2-1. Poussins, Aliments et Bâtiment.....	55
III-1-2-2. Vaccination et suivi sanitaire .....	55
III-1-2-3. Ecoulement de la production.....	57
III-1-2-4. Détermination des revenus et du coût moyen des produits avicoles à Toumodi.....	60
III-1-2-5. Gestion du bénéfice.....	63
III-1-3. Mode de financement de l'activité avicole .....	64
III-1-3-1. Financement au départ de l'activité avicole .....	64
III-1-3-2. Demande de crédit au cours de l'activité avicole.....	65
III-1-3-3. Structure de demande de crédit .....	65
III-1-3-4. Remboursement .....	66
III-1-3-5. Avis sur le crédit .....	67
III-2. ENQUETES AUPRES DES BOVICULTEURS DE TOUMODI .....	67
III-2-1 Identification du producteur.....	67
III-2-1-1. Niveau d'étude.....	67
III-2-1-2. Statut de résidence .....	67
III-2-1-3 Activité principale.....	68
III-2-2 Activité de production et suivi de l'élevage .....	68
III-2-2-1 Revenus du lait .....	68
III-2-2-2. Suivi sanitaire et alimentation des animaux.....	69
III-2-3 Mode de financement de la boviculture .....	71

<i>III-2-3-1. Financement au départ de l'élevage bovin</i> .....	71
<i>III-2-3-2. Demande de crédit pour la boviculture</i> .....	72
<i>III-2-3-3 Structure de demande de crédit</i> .....	73
<i>III-2-3-4 Avis sur le crédit</i> .....	74
<i>III-2-3-5. Amélioration de l'accès au crédit</i> .....	74
CHAPITRE IV : DISCUSSION .....	76
IV-1 LIMITES DE L'ETUDE .....	76
IV-2. LA FILIERE AVICOLE .....	76
IV-2-1. Identification des producteurs et suivi de l'élevage .....	76
IV-2-2. Les contraintes de l'activité de production .....	77
IV-2-3. Mode de financement .....	78
IV-3. LA FILIERE BOVINE .....	79
IV-3-1. Identification des producteurs et suivi de l'élevage .....	79
IV-3-2. Contraintes de l'activité de production.....	80
IV-3-3. Mode de financement .....	81
CHAPITRE V : RECOMMANDATIONS .....	82
V-1. AVICULTEURS .....	82
IV-2. BOVICULTEURS .....	82
V-3. PROJETS ET PROGRAMMES ETATIQUE .....	82
REFERENCES .....	88
ANNEXES.....	95

# INTRODUCTION

La Côte d'Ivoire est un pays agricole qui jouit d'un climat assez diversifié. La production animale représente un très faible pourcentage de la production intérieure brute. C'est donc une activité secondaire pour l'économie ivoirienne cependant importante en raison du nombre d'éleveurs concernés par l'activité (secteur moderne et traditionnel) (NEPAD-PDDAA, 2000). L'agriculture qui demeure un secteur clé de l'économie ivoirienne (deux tiers des recettes d'exportation proviennent du café et du cacao) représente 26 % du PIB total (BNETD, 1999). Or le pays dispose également d'une diversité climatique lui permettant de pouvoir développer toute sorte d'élevage.

En matière de politique agricole, le Gouvernement, tout en accordant des priorités sur les productions végétales d'exportation (café et cacao), a favorisé la mise en œuvre de programmes cohérents d'incitation aux productions animales (UEMOA, 2000) surtout du fait des importantes sorties de devises liées aux importations de produits d'élevage et les risques de ruptures d'approvisionnement consécutives à la sécheresse de 1974 dans les pays du sahel. En 1972, face aux offres sahéliennes quasi-inexistantes du fait de la longue sécheresse, le gouvernement ivoirien sentit la nécessité d'asseoir et de promouvoir une politique d'élevage qui lui permette de se mettre à l'abri des aléas climatiques. Ainsi, alors que le pays n'avait pas une vocation pastorale, il s'est très vite empressé de se doter d'un système d'élevage productif et rassurant. Différentes régions du pays ont été délimitées : le Nord et le Centre pour l'élevage des grands et petits ruminants et le Sud pour l'élevage de porc et de poulet ou encore élevage des animaux à cycle court (MINAGRA, 1999). La volonté de l'Etat s'est matérialisée par de nombreux investissements (plus de 140 milliards en 25 ans) pour la création de projets et structures dont la Société de Développement des Productions Animales (SODEPRA) en 1972 et la Société Ivoirienne de Productions Animales (SIPRA) en 1976. Aussi, de nombreux projets tels que le Programme National de Sélection Ovine (PNSO) et le Projet de Développement des Elevages à Cycle Court (PE2C) ont vu le

jour en 1977. Toutefois, le PE2C a fait l'objet d'un intérêt particulier car il devait pourvoir suffisamment le pays en protéines animales. Pendant les années 90, à la suite de la reprise économique, plusieurs autres projets ont été initiés et complètent les premiers afin de renforcer l'autosuffisance et aussi réduire les pertes de devises dues aux importations de viandes. Ces programmes destinés à accroître les productions animales ont eu des effets assez spectaculaires surtout concernant les productions bovine et avicole. Ainsi, en moins de 20 ans l'aviculture ivoirienne est passée d'une production entièrement traditionnelle à une production de plus en plus moderne. Le cheptel bovin a quant à lui considérablement accru de 1975 à 2001 passant de 465 000 têtes à 1 377 000 têtes soit une augmentation de près de 300 % (ESSOH, 2006). Cependant malgré les nombreux efforts de l'état pour améliorer la production force est de constater que la Côte d'Ivoire est encore fortement dépendante de l'extérieure en matière d'importation de produits et sous produits animaux. En effet ces importations assurent 16 % de la couverture globale en viande bovine et plus de 80 % de la demande en lait et produits laitier. Le rôle de l'élevage dans la lutte contre la pauvreté et la faim mérite d'être renforcé, étant donné la sous-exploitation de ses potentialités. Le potentiel productif en animaux intervient directement dans le processus de transformation socio-économique et entre dans la sécurisation alimentaire et nutritionnelle des populations à plusieurs égards. En effet, l'élevage, en tant qu'activité de production, s'inscrit dans la même dynamique, celle de sortir ou éviter que les hommes et les femmes rentrent dans le cycle vicieux de la pauvreté qui touche en majorité les populations rurales (62,45%) et de plus en plus celle des villes (24,5%).

Malgré l'importance de l'élevage et des efforts consentis par l'Etat, le financement de ce secteur reste faible. Le financement du secteur des productions animales en Côte d'Ivoire s'appuie sur trois (3) mécanismes :

- (i)- le crédit bancaire actuellement difficile à obtenir pour les productions animales et coûteux en l'absence d'une banque de développement agricole ;
- (ii)- les lignes de crédit octroyées par les projets pour les créations ou les extensions d'élevage ou autres comme les fonds de commercialisation des produits d'élevage et de roulement pour l'acquisition d'intrants (aliments, médicaments). Les crédits sont en nature ou en espèce avec des remboursements en nature (plus rare) ou en espèce. Depuis 1994, les crédits alloués par ces projets dépassent 3,5 milliards de F CFA ;
- (iii)- le crédit en nature mis en œuvre dans les opérations "Noyaux d'Elevage" qui consiste à prêter un cheptel reproducteur sur une période correspondant au cycle reproductif de l'espèce concernée. L'opération noyaux d'élevage commencé en 1962 a fait l'objet d'un financement global de 626 millions de francs CFA. Elle a permis d'installer 618 exploitants avec 9740 bovins et 1194 ovins, et d'équiper quelques élevages en matériels (FMI, 2012).

La nature de ces financements peut être soit des prêts, soit des subventions ou dons soit des services publics non rémunérés.

Cette étude financée par le Centre Suisse de Recherches Scientifiques a été menée afin d'identifier les mécanismes et la nature de financement des différents modes d'approvisionnement de protéines animales notamment avicole et bovine dans la région de Toumodi en Côte d'Ivoire. De manière spécifique, il s'agira pour nous d'étudier le mode de financement de l'élevage extensif (boviculture) et d'analyser celui de l'élevage intensif (aviculture). Ce travail comporte deux parties. Une première partie consacrée à la recherche documentaire ou bibliographique et une seconde partie expérimentale basée sur les résultats des enquêtes de terrain afin d'aboutir à des recommandations.



**PREMIERE PARTIE :  
SYNTHESE  
BIBLIOGRAPHIQUE**

**CHAPITRE I : LA CHAINE DE  
VALEUR AVICOLE IVOIRIENNE**

**CHAPITRE II : LA FILIERE BOVINE  
EN COTE D'IVOIRE**

**CHAPITRE III : LES DIFFERENTS  
ORGANES DE FINANCEMENT**

**CHAPITRE IV : BESOINS ET  
CONTRAINTES DE FINANCEMENT  
EN ELEVAGE**

## **CHAPITRE I : LA CHAINE DE VALEUR AVICOLE IVOIRIENNE**

### **I-1 PRESENTATION DES SEGMENTS DE LA CHAINE DE VALEUR**

Les opérateurs du secteur avicole sont actuellement au nombre de 1 200. En amont, la chaîne de valeur avicole comprend les accouvoirs (au nombre de 8), les importateurs de médicaments vétérinaires (8 importateurs) et les usines de fabrication d'aliments (12 fabriques qui fournissent 113 000 tonnes), tous situés près d'Abidjan. Les accouvoirs et les fabricants d'aliments offrent leur assistance technique aux éleveurs (IPRAVI, 2009). A l'aval de la chaîne de valeur avicole, on rencontre quelques industriels, conditionneurs d'œufs et abatteurs de volailles, et une multitude de grossistes et revendeurs.

### **I-2 PRODUCTION**

En moins de 20 ans, elle est passée d'une production entièrement traditionnelle à une production moderne de plus en plus importante. La création de l'activité avicole moderne est marquée par trois dates (M'BARI, 2000). En 1938 furent mise en place la première ferme avicole moderne et la toute première couveuse à pétrole. En 1954 André BEY créa sa ferme avicole et par la suite plusieurs initiatives privées se sont soldées par des échecs. C'est ainsi que sous mission conjointes du Ministère de la Production Animale et celui de l'Economie et des Finances naquit en 1973 la proposition de la mise en place d'une filière avicole productive de type industrielle. La première production de viande en Côte d'Ivoire est la viande de volaille tout principalement la viande de poulet.

Sa part dans la production nationale est importante et constamment supérieure à celle des autres viandes. Celle-ci a correspondu à 43 % en 1960, 37 % en 1980, 38 % en 1990 puis 41 % en 1997 (ESSOH, 2006). L'effectif des volailles est constitué d'environ 29 390 000 têtes, dont 21 630 000 volailles traditionnelles et 7 760 000 volailles modernes. La production de ce cheptel qui couvre 88 % de la consommation de viande de volailles est de 21 000 tonnes, pour une valeur de

24,260 milliards de F CFA. La production d'œufs est de 33 758 tonnes et couvre la consommation nationale de plus de 100 % (KOFFI et BAKAR, 2007). Cette production d'œufs a une valeur de 23,900 milliards de F CFA. Elle est assurée par deux secteurs : un secteur traditionnel et un secteur moderne.

### **I – 2 – 1 L'élevage traditionnel**

Il est largement répandu sur l'ensemble du territoire national à la fois pour l'autoconsommation mais aussi pour l'activité d'appoint et pour la commercialisation. Les producteurs de poulets traditionnels sont souvent des villageois qui pratiquent l'activité à but lucratif. Les effectifs sont faibles par personne (allant d'une dizaine à une centaine de têtes) mais vu la masse des ruraux qui intéressés par l'activité, celle-ci emboîte largement le pas sur l'aviculture moderne. Les contraintes de cet élevage sont le manque de formation des acteurs et la faiblesse du pouvoir d'achat de ces derniers. Au Sénégal, les problèmes rencontrés sont l'absence de textes réglementaires, la technique d'élevage, la pathologie et le suivi de l'élevage (HABYARIMANA, 1998).

Les poulets traditionnels communément appelés «poulets bicyclettes» sont rustiques et leur production n'engendre pas de coûts élevés, d'où la persistance de cette aviculture traditionnelle à encore plus de 50% dans la production nationale de viande de volaille. Aussi, sur un plan social et économique, l'aviculture traditionnelle constitue un cadre d'apprentissage et d'insertion économique en milieu rural car elle occupe les jeunes et aussi des personnes du 3e âge. De plus, sa contribution dans la production nationale reste toujours élevée et offre des possibilités financières à la population rurale (ESSOH, 2006). En 2000, ces productions étaient estimées à 20090000 de têtes soit l'équivalent de 12360 tonnes de viande et 3520 tonnes d'œufs (tableau I).

L'élevage traditionnel portant sur les races locales produit autour de 24700000 têtes représentant 76% de l'effectif totale de volailles (CNRA, 2007). Malgré ce taux élevé de couverture des contraintes tels que l'absence d'un système

d'élevage performant ; d'un calendrier de prophylaxie et d'une formule alimentaire persistant.

*Tableau I : Production de l'élevage traditionnel ivoirien en 2000 (Service des missions économiques et régionales, 2000)*

Effectif (million de têtes)	20 090
Viande (tonnes)	12 360
Œufs (tonnes)	3 520

*Source : Côte d'Ivoire, Ministère de la Production Animale, 2000. Statistique d'élevage*

### **I – 2 – 2 L'élevage moderne**

Le secteur moderne est développé principalement autour d'Abidjan et des autres grandes villes. Il occupe une place importante dans l'économie ivoirienne, et tous les maillons de cette filière sont présents en Côte d'Ivoire. La filière moderne regroupe de nombreux opérateurs : les accoueurs, les unités agro-industrielles de production d'aliments composés, des éleveurs de ponte ou de chair et des commerçants spécialisés dans la distribution de produits avicoles, qui demeurent cependant traditionnels pour la majorité d'entre eux (IPRAVI, 2009). La filière moderne avicole s'est structurée autour de l'IPRAVI (Interprofession Avicole Ivoirienne) avec qui l'Etat a signé en décembre 1998 un contrat-plan lui conférant la maîtrise d'œuvre du développement de la filière. L'IPRAVI est née en 1995 par association de l'INTERAVI (existant depuis 1988) et de l'UACI (créée en 1989) (ESSOH, 2006). Les éleveurs sont pour la plupart des entrepreneurs ou des fonctionnaires qui sont affiliés à des banques ou à des microfinances et qui ont pour principal but de rentabiliser leur activité. Les productions d'élevage ivoirien en 2000 étaient de 8400000 têtes soit 7850 tonnes de viande pour les chairs et 2600000 têtes pour les pondeuses soit l'équivalent de 3220 tonnes de viande produisant 32850 tonnes d'œufs (tableau II). En 2007 les effectifs étaient estimés à 7 600 000 têtes (24% de l'effectif total) (CNRA, 2007). Chez la volaille moderne la principale contrainte est la qualité et le coût de l'aliment. L'alimentation est achetée auprès des industriels spécialisés, qui

mettent à la disposition des éleveurs une gamme complète d'aliments, dont les principaux acteurs sont ALCI, AVY CI, FOANI, FACI, FERME ADAM, QUALIGRAIN, SIPRA (KOFFI, 2007).

**Tableau II : Production de l'élevage ivoirien en 2000 (Service des missions économiques et régionales, 2000)**

	Chair	Ponte
Effectifs (million de têtes)	8 400	2 600
Viande (tonnes)	7 850	3 220
Œufs (tonnes)		32 850

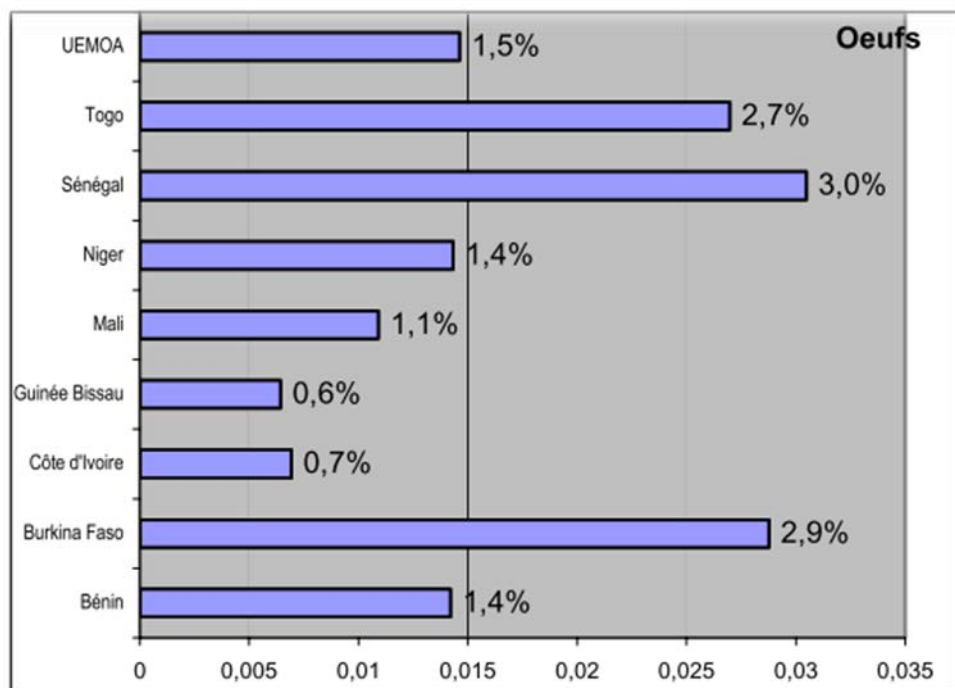
*Source : Côte d'Ivoire, Ministère de la Production Animale, 2000. Statistique d'élevage: Cellule d'études et de planification*

La production avicole moderne totalise 6 fermes reproductrices, 30000 emplois direct et indirect et un chiffre d'affaires de 50 milliards de FCFA (tableau III).

**Tableau III : Production avicole moderne en 2008 (IPRAVI, 2009)**

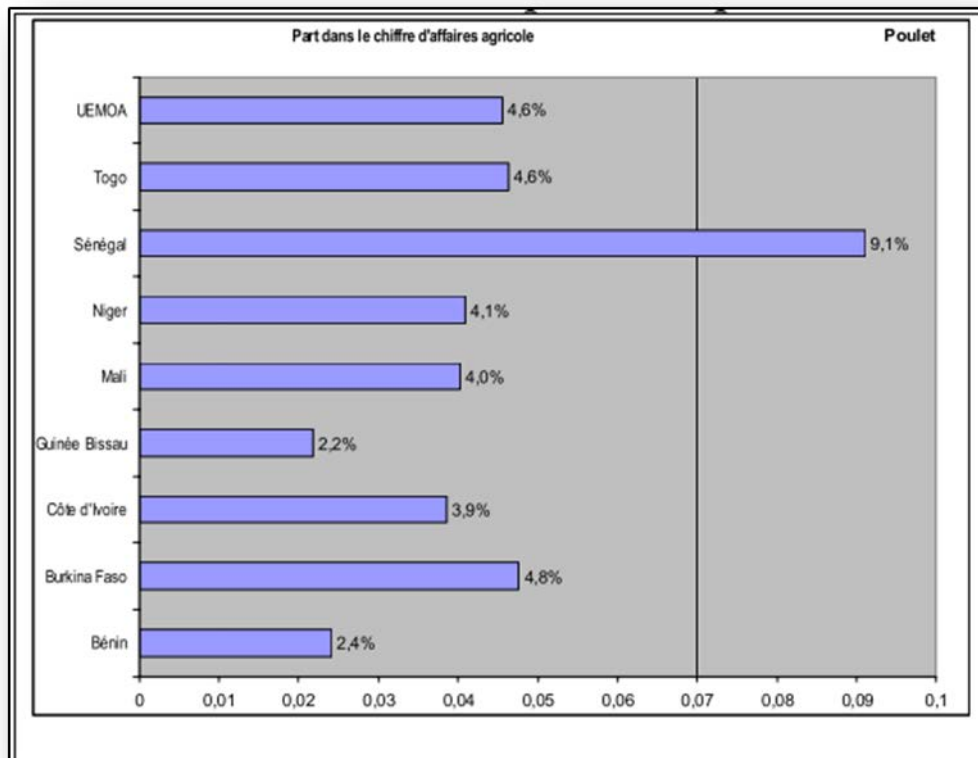
Fermes reproducteurs (6)	260 000 poussins
Viande de volaille	12 000 Tonnes
Œufs de consommation	36 000 Tonnes
Emploi directs et indirects	30 000
Chiffre d'affaires (FCFA)	50 milliards

La part de la production d'œufs de consommation dans le chiffre d'affaires agricole est de 0,7% pour la Côte d'Ivoire. Ce pourcentage est dû au fait que le secteur agricole est dominé par la filière café-cacao contrairement aux autres pays tels que le Sénégal et le Burkina Faso qui totalisent respectivement 3% et 2,9% avec un secteur agricole moins productif que celui de la Côte d'Ivoire (figure 1).



*Figure 1: Part de la production avicole dans le chiffre d'affaires agricole. (FAO, 2002a)*

Les poulets ou la viande de volaille totalisent 3,9% du chiffre d'affaires agricole. La Côte d'Ivoire et le Sénégal sont les deux pays de la sous région où l'aviculture est assez développée. Cependant, l'écart observé entre ces pays concernant la part de la production avicole dans le chiffre d'affaires agricole est dû au fait que l'agriculture est plus développée en Côte d'Ivoire qu'au Sénégal et donc il y va de soit que l'élevage de volaille ait une part assez minime comparativement au secteur agricole dans sa totalité (figure 2).



*Figure 2 : Part de la production avicole dans le chiffre d'affaires agricole. (FAO, 2002a)*

### I – 3 LA COMMERCIALISATION

Il existe deux principaux circuits de distribution des produits avicoles, qui sont les suivants:

- Le circuit traditionnel où les volailles sont vendues vivantes, et les œufs commercialisés par des revendeurs sur les marchés traditionnels. Ce circuit représente près de 90 % des volumes échangés.
- Le circuit moderne où les volailles transitent par des abattoirs ou ateliers d'abattage, les œufs sont calibrés et présentés dans des barquettes allant de 6 à 30 unités. En outre un circuit constitué par les grossistes importateurs qui sont pour le moins des détaillants sur le marché local. Leurs produits sont pour la plupart sous forme de découpes congelées. Ces produits sont livrés dans les supermarchés, les restaurants universitaires et scolaires, les hôtels, l'armée, les restaurateurs et braiseurs et les ménages.

La ville d'Abidjan représente le principal marché de distribution des produits avicoles.

Afin d'assurer la maîtrise de l'environnement des productions avicoles, le Gouvernement a procédé à la remise de matériels de prélèvement, de produits pour la biosécurité, de matériels de protection, de réactifs de laboratoire, de véhicules et de motos d'une valeur de 140 millions de FCFA à travers le lancement du processus d'instauration de statut de pays indemne de la Grippe Aviaire Hautement Pathogène.

Afin d'améliorer la productivité de l'aviculture, le gouvernement a autorisé l'importation de 241 907 œufs à couver, 35 060 poussins parentaux et 40 800 poussins d'élevage par l'IPRAVI.

Pour la protection du consommateur les services d'inspection sanitaire et de contrôle ont procédé à l'inspection de 241 907 œufs à couver, 35 060 poussins parentaux et 40 800 poussins d'élevage importés (FMI, 2012).

La balance commerciale du pays est dominée par l'exportation des cultures de rente et l'importation de produits manufacturés. La balance commerciale du pays demeure excédentaire mais en ce qui concerne spécifiquement les produits d'élevage, elle est largement déficitaire (FMI, 2012).

## **I – 4 LES IMPORTATIONS**

### **I – 4 – 1 Politique ivoirienne en matière d'importation de volaille**

Le droit de douane ou prélèvement compensatoire peut s'apparenter à une taxe, proportionnelle au prix mondial et il s'agit alors de droit de douane ad valorem. Il peut également être un droit de douane spécifique c'est à dire correspondre à un montant fixe par unité de produit importé. Dans tous les cas, les effets encourus sont au nombre de trois (BUTAULT et LE MOUEL, 2004). Premièrement, le prix du produit s'accroît sur le marché intérieur puis les consommateurs, confrontés à un prix supérieur, réduisent leur demande par rapport à ce produit et donc stimulent sa réduction ; le deuxième effet est l'augmentation de l'offre des



producteurs locaux et donc de la production nationale. Enfin, le troisième est la résultante des deux précédents, car s'observera une diminution de la consommation des produits importés avec une augmentation de la consommation de la production locale, tout ceci entraînera ainsi la diminution des importations par le pays. Depuis le 1er janvier 2000, l'entrée en vigueur du Tarif Extérieur Commun (TEC), a fortement modifié la protection instaurée par le prélèvement compensatoire et en mai 2005 une augmentation des montants en ce qui concerne la viande de volaille a été entreprise.

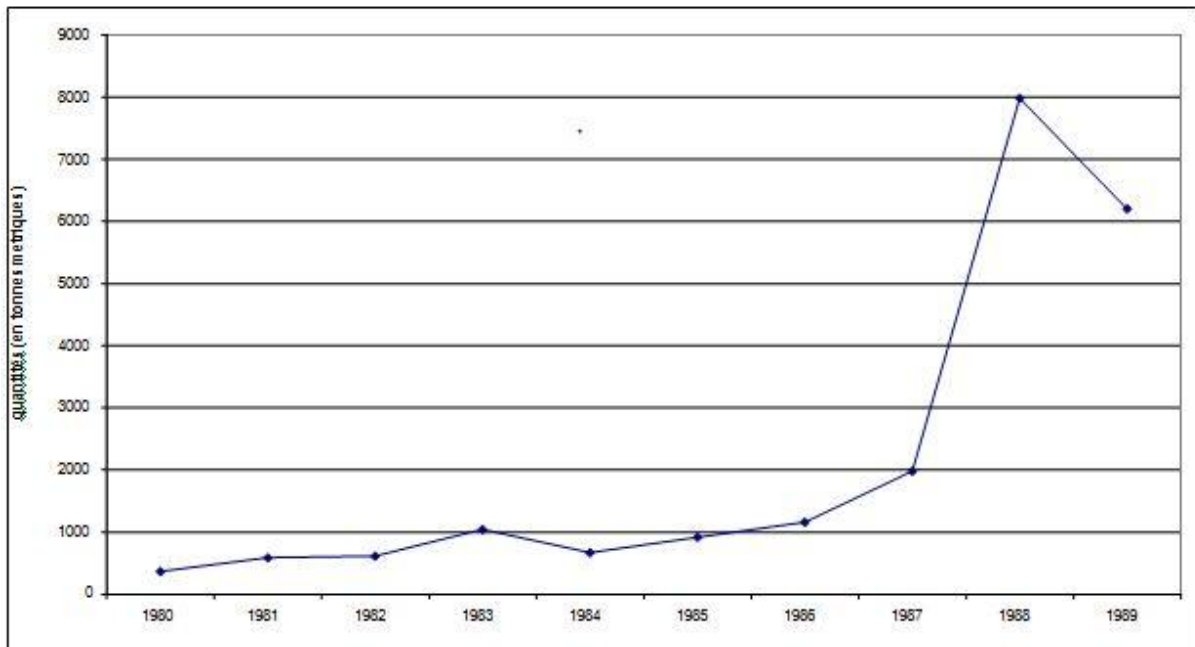
#### **I – 4 – 2 Les importations**

Les viandes de volailles importées en Côte d'Ivoire concernent essentiellement la viande de poulet. L'importation de viande fraîche de dindons est récente avec 831 tonnes en 1997. Aussi, les origines des produits sont, soit à l'intérieur de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de Ouest (CEDEAO) sous forme de poulet vif, soit extra-africaine à savoir Amérique, Europe et tout récemment de l'Afrique du Sud sous la forme de produits congelés. Toutefois, les importations de viande congelée de volaille connaissent deux types d'évolution qui sont les périodes d'importations régulières et les périodes d'importations irrégulières ou massives.

Les importations massives correspondent aux importations «irrégulières» «incontrôlées» ou encore «anarchiques». Ces différentes appellations se justifient par la problématique que cette pratique a toujours soulevée dans le secteur avicole mais aussi par l'opacité qui s'installe dans cette activité. En effet, il existe des importateurs de viande de volaille qui ne figurent pas sur la liste des agréés au cours de certaines périodes. Par ailleurs, ces importations opposent politiques de développement avicole, développement rural et politique de sécurité alimentaire.

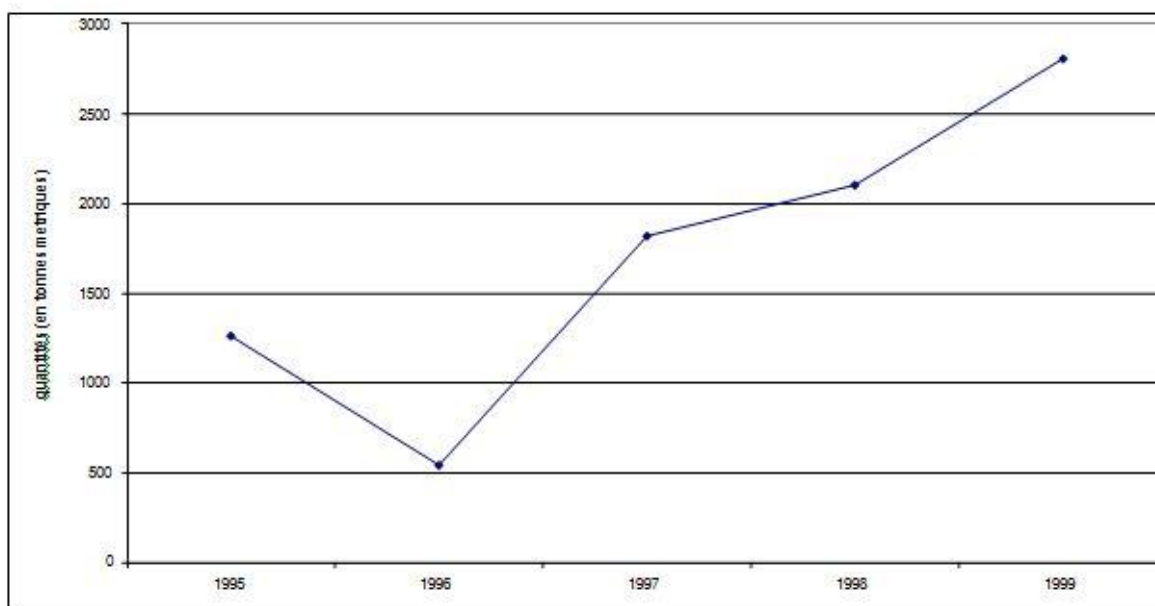
En 1988 (7400 tonnes), la quantité importée a été multipliée par 4 par rapport à l'année précédente (1930 tonnes) et par 13 par rapport au début des années 80

(580 tonnes en 1981). La courbe d'évolution que ces importations offrent montre combien de fois la viande de volaille congelée a supplanté la production locale sur le marché ivoirien. De même à partir de 1995, l'évolution vertigineuse des importations a repris. Ces dernières sont passées de 543 tonnes en 1996 à plus de 2800 tonnes en 1999, soit un taux de croît de 416%. Cette situation est continue car durant les années qui ont suivi et fort de la crise politico-militaire, les importations ont persisté de façon galopante pour atteindre les quantités exorbitantes de plus de 17000 tonnes en 2003 (ESSOH, 2006) (figures 3, 4 et 5).

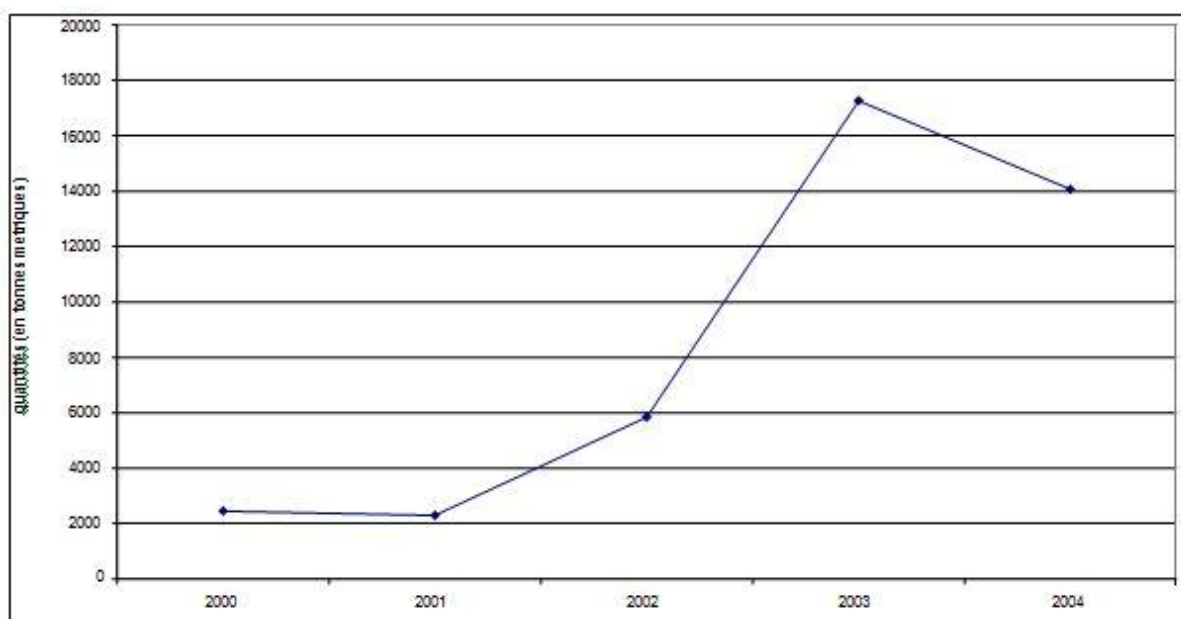


Source : ESSOH (2006), DCGTx (1994)

Figure 3 : Importations irrégulières de viande de volaille (1980 à 1989)



**Figure 4 : Importations irrégulières de viande de volaille (1995 à 1999) (FAO, 2005)**  
**Source : ESSOH (2006)**



**Source : ESSOH (2006), Douane (2004)**

**Figure 5 : Importations irrégulières de viande de volaille (2000 à 2004)**

En Côte d'Ivoire, la part des importations de viande de volaille par rapport au disponible sont de 3,8% et celui des œufs de 0,7% selon la FAO (2002a). La consommation par habitant par an étant respectivement de 4,16 Kg/hab/an pour la volaille et de 1,68 Kg/hab/an pour les œufs (tableau IV).

**Tableau IV : Degré de satisfaction de la demande nationale (FAO, 2002a)**

Pays	Volaille		Œufs	
	Kg/hab./an	%importation /disponible	Kg/hab./an	%importation/ disponible
Burkina Faso	2,29	0,2	0,99	0,00
Côte d'Ivoire	4,16	3,8	1,68	0,7
Guinée-bissau	1,38	26,8	0,69	0,0
Mali	2,52	0,2	0,6	0,0
Niger	2,45	0,2	0,62	0,9
Sénégal	6,97	2,5	2,71	0,5
Togo	3,5	36,7	1,04	1,7

### **I – 5 CONTRAINTES MAJEURES AU DEVELOPPEMENT DE L'AVICULTURE**

En 2004, des contraintes au développement de l'aviculture en Afrique de l'ouest ont été distinguées, par SYFIA INTERNATIONAL (2004), à deux niveaux d'exploitation qui sont l'élevage traditionnel et moderne. En ce qui concerne l'élevage moderne, ce sont spécifiquement le manque de qualification professionnelle, les coûts élevés des intrants, l'accès difficile au crédit, les difficultés d'approvisionnement en énergie, le circuit de commercialisation défaillant, le peu ou l'absence d'appui de l'Etat et les contraintes sanitaires. Aussi, AHAMET (2004) a identifié ces contraintes mais également d'autres telles que les contraintes fiscales et climatiques pour ce qui concerne le Sénégal.

La coopération française, très présente dans le secteur agricole en Afrique, a identifié une contrainte majeure en la pratique des importations de viandes de volaille (MINAGRA, 2000). De même, selon IPRAVI (2004), la principale préoccupation de la filière avicole ivoirienne reste la non compétitivité des produits locaux par rapport aux produits importés. Par ailleurs, ces différentes sources concordantes conduisent à retenir trois types de contraintes majeures au développement de l'aviculture en Afrique de l'ouest à savoir les contraintes liées à la production, celles liées à la commercialisation et les contraintes financières. A l'opposé de la Côte d'Ivoire au Maroc les contraintes les plus criardes sont celles de l'absence de textes règlementaires pour l'aviculture ([www.aviculturemaroc.com/secteur.html](http://www.aviculturemaroc.com/secteur.html)).

#### **I – 5 – 1 Contraintes liées à la production**

Les contraintes liées à la production sont à l'origine de la baisse des mises en place des poussins d'un jour et des prix exorbitants des produits avicoles locaux sur le marché. Ces contraintes consistent en des coûts élevés des intrants, au non respect des normes zootechniques, en l'utilisation d'aliments ou matières premières alimentaires impropres à l'expression des vraies performances zootechniques, en l'insuffisance des matières premières de qualité (M'BARI, 2000 ; AHAMET, 2004).

Par ailleurs, la fiscalité appliquée à ce secteur contraint très souvent les éleveurs à diminuer leur production. Cette fiscalité pèse énormément sur la production locale, surtout avec l'entrée en vigueur en 2000 du Tarif Extérieur Commun (TEC) au sein de l'Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA). Aujourd'hui à cause du TEC, le différentiel de taxation directement supporté par l'aviculteur sénégalais est de 28 % contre seulement 5,5 % en France (DIOP, 2003). Cette situation renforce davantage l'importation de viande de volaille en Afrique de l'ouest d'autant plus que les contraintes liées à la production influencent aussi la compétitivité des produits avicoles locaux

par rapport aux produits avicoles importés sur les plans prix et qualité (GUEYE, 2001).

### **I – 5 – 2 Contraintes liées à la commercialisation**

Les contraintes liées à la commercialisation découlent des difficultés déjà rencontrées lors de la production. Ces contraintes font état, de prix au consommateur trop élevé, d'un circuit de commercialisation défaillant et même inexistant et surtout les variations importantes, non maîtrisées par les producteurs, des prix de leurs produits sur le marché. Alors qu'on sait que ces variations ont trois niveaux d'impact : un premier qui touche directement les revenus des consommateurs, un deuxième sur la prise de décision dans la production et un troisième niveau qui est la chaîne d'ajustement dans l'économie (WESTLAKE, 1993). *Ceteris paribus*, toute chose par ailleurs égale, le développement de l'élevage, le niveau des facteurs et produits issus et l'efficacité de la commercialisation doivent constituer un ensemble cohérent (ABBOTT, 1987).

### **I – 5 – 3 Contraintes financières**

L'incitation à la création de fermes avicoles est l'une des politiques les plus adulées des Etats Africains surtout ceux de l'Afrique de l'Ouest. Paradoxalement, aucun Etat ne s'est doté d'un centre de formation avicole. La question de financement est toujours restée au cœur des débats entre acteurs privés et publics. Alors que, d'autres secteurs tels que les élevages bovins et ovins-caprins ont toujours bénéficié d'une aide financière de la part de l'Etat. Pourtant, les différentes productions de viande rendent compte d'un taux de croît toujours inférieur à celui de la viande de volaille alors que l'activité avicole requiert un cycle très court mais qui mobilise d'énormes ressources financières. Aussi, la préférence des banques à un financement à long et moyen termes des activités agricoles limite l'accès au crédit par les éleveurs de volaille.

En Côte d'Ivoire, malgré la volonté de l'Etat et les importantes potentialités

pour produire suffisamment de viande, des obstacles majeurs ont contraint l'Etat ivoirien à importer de la viande congelée de volaille (ESSOH, 2006).

## **CHAPITRE II : LA FILIERE BOVINE EN COTE D'IVOIRE**

En Côte d'Ivoire, les besoins en consommation totale des productions d'élevage sont de 130523 TEC en 2007 pour une production moyenne de l'ordre de 45236 TEC (CNRA, 2007). Cette consommation globale est composée à 48% de viande bovine, 29% de porcs, 14% de volailles et 9% de petits ruminants. L'élevage bovin est surtout pratiqué par les peuples du nord du pays (80%), zone frontalière avec le Mali et le Burkina. Ce sont des peuples de tradition pastorale et donc pratiquent pour la plupart un élevage traditionnel.

### **II-1- L'ELEVAGE BOVIN VIANDE**

On distingue l'élevage bovin sédentaire, l'élevage bovin transhumant et les bovins de culture attelée.

#### **II-1-1 Les systèmes d'élevage**

##### **II-1-1-1 *Le système bovin sédentaire***

Il est caractérisé par des cheptels peu importants souvent groupés dans des parcs collectifs. Il est généralement aux mains des nationaux (Malinké, Sénoufo et lobi) qui sont des agriculteurs sédentaires pour qui l'élevage est une activité économique marginale principalement tournée vers la thésaurisation contrairement au système bovin transhumant (YOUAN BI, 2003). On connaît à ce jour trois types d'élevage sédentaire (LOBRY et TYC, 1998) :

L'élevage traditionnel est caractérisé par une conduite collective des animaux (parcs villageois et communautaires), la divagation des animaux en saison sèche, le faible degré d'intervention des propriétaires, le recours fréquent à des bouviers

d'origine ouest-africaine et l'utilisation très restreinte d'intrants vétérinaires et zootechniques. Ce type d'élevage se distingue de l'élevage traditionnel amélioré. En effet, l'élevage traditionnel amélioré est représenté par les fermes agro pastorales bovines. Ce type d'élevage est caractérisé par des parcs individuels, un gardiennage permanent, un recours plus important aux intrants vétérinaires et alimentaires (sel et sous-produits agro-industriels) et, de plus en plus souvent, une intervention directe des propriétaires ou des membres de leur famille. En plus du système d'élevage traditionnel, il existe un élevage moderne.

L'élevage moderne, est représenté en Côte-d'Ivoire par les ranchs, les grandes stations d'élevages et les grands élevages privés. Ces élevages modernisés sont caractérisés par une taille de troupeaux très supérieure à la moyenne (plusieurs centaine de têtes), par une conduite rationnelle des animaux, l'application régulière de protocoles sanitaires (vaccinations, détiqage, déparasitage interne, etc.), la distribution des sels minéraux et enfin par des efforts importants d'amélioration génétique sous forme d'achat de génisses et de taureaux de race N'dama en provenance majoritairement du ranch de la marahoué. Ces élevages sont plus nombreux dans les régions du centre, de l'ouest et du sud.

#### ***II-1-1-2 Le système bovin transhumant***

Il a pris forme du fait de l'arrivée d'important contingent de troupeau de zébu transhumant appartenant aux pasteurs peulh venus du Burkina Faso ou du Mali. Ils se sont surtout installés dans les départements de Korhogo et Boundiali. La présence de ces zébus favorise le métissage des troupeaux taurins autochtones (DIALLO, 1995)

#### ***II-1-1-3 Les bovins de culture attelée***

Ce type d'élevage utilisant les bovins dans les champs et les grandes exploitations de coton est surtout pratiqué au nord du pays. Cependant dans les zones cotonnières du sud où l'acquisition des animaux s'avère plus difficile, cette pratique est encore au stade embryonnaire (LOBRY et TYC, 1998).

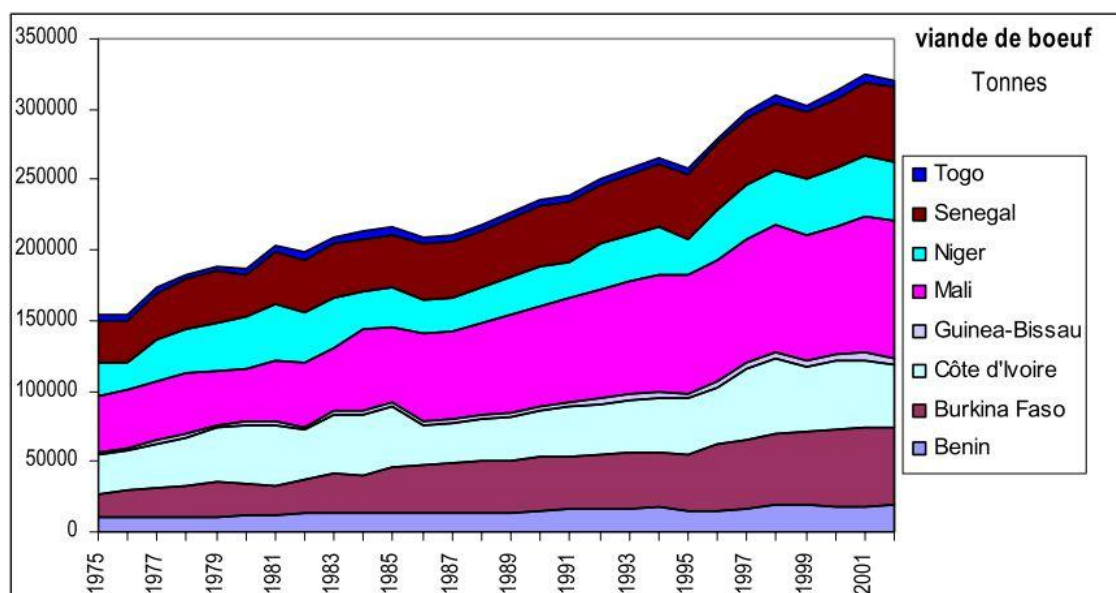


### I-1-2 Productions

Le taux de croissance annuel du cheptel bovin entre 1970 et 2003 est de 2,19 % pour la Côte d'Ivoire comparativement à ceux de l'UEMOA (0,8 %) et du monde (21,12 %) (tableau V). La production nationale en 2001 a été estimée à 23753 tonnes pour une valeur totale de 32,71 milliards FCFA. Cette production assure 59 % de la couverture globale en viande bovine. En 2007, la production a chuté jusqu'à 15082 TEC avec un taux de couverture de 23,4 % de la consommation nationale en viande bovine. Le chiffre d'affaires de l'espèce bovine représente 28 % du chiffre d'affaires de l'élevage dans son ensemble et seulement 2,4 % du chiffre d'affaires agricole. Comparativement à celle du Sénégal ou du Mali, l'évolution de la production de viande bovine en Côte d'Ivoire est restée relativement constante (figure 6). Cependant, la couverture nationale en viande est assurée par des importations massives (FAO, 2002b).

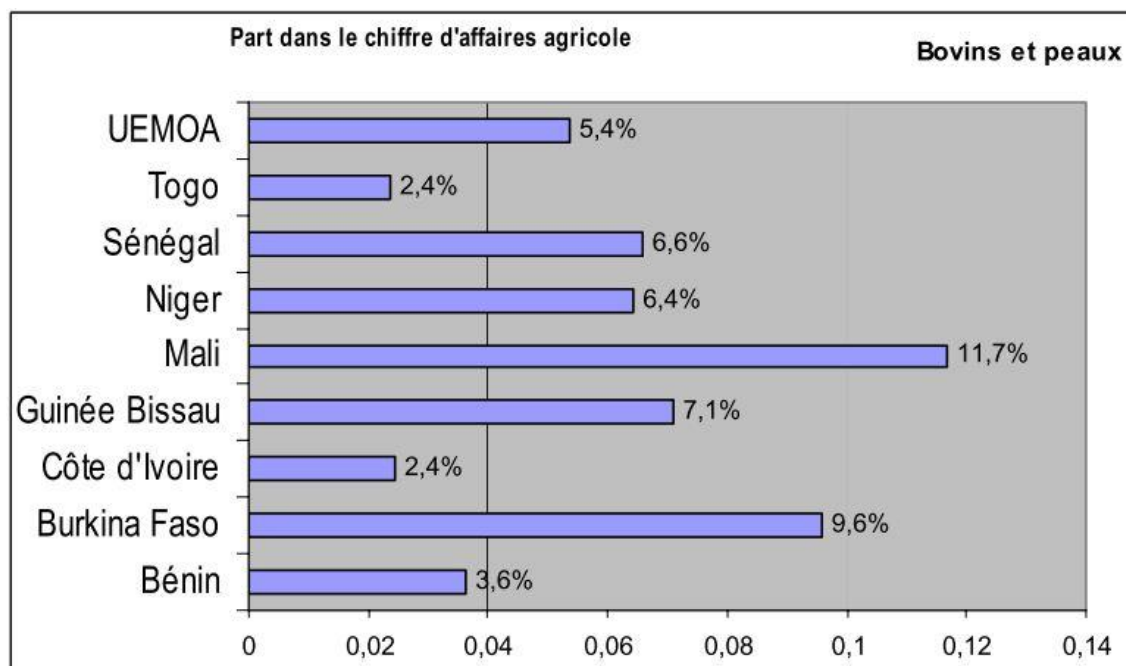
*Tableau V : Taux de croissance annuel du cheptel bovin entre 1970 et 2003 dans l'espace UEMOA (FAO, 2002b)*

<b>Pays/effectifs(en milliers)</b>	<b>1970</b>	<b>2003</b>	<b>Croissance annuelle (%)</b>
Bénin	566	1 600	1,96
Burkina Faso	2 550	5 000	1,48
Côte d'Ivoire	408	1 480	2,19
Guinée Bissau	230	520	1,69
Mali	5 310	7 312	0,83
Niger	4 000	2 260	-2,33
Sénégal	2 530	3 017	0,49
Togo	194	279	0,92
<b>Total UEMOA</b>	<b>15 790</b>	<b>21 470</b>	<b>0,8</b>
<b>Total Monde</b>	<b>1 081 556</b>	<b>1 371 116</b>	<b>21,12</b>



**Figure 6 : Evolution de la production de viande bovine dans l'UEMOA depuis 1975 (FAO, 2002b)**

La part du bétail et des cuirs et peaux dans le chiffre d'affaire agricole de la Côte d'Ivoire est la moins élevée de la sous région à l'instar du Togo (2,4%) comparativement à la moyenne des pays de l'UEMOA qui est de 5,4%. Cependant des pays voisins comme le Burkina Faso et le Mali totalisent respectivement 9,6% et 11,7% (figure 7).



**Figure 7 : Part du bétail viande et des cuirs et peaux dans le chiffre d'affaires agricole (FAO, 2002b)**

### II-1-3 Importations

La Côte d'Ivoire tout comme les pays côtiers ouest africains dépend habituellement de la région sahélo soudanaise en matière d'approvisionnement en viande. Mais ce pays qui reste le plus grand importateur en provenance des pays sahéliens surtout du Burkina Faso et du Mali présente la particularité d'être le principal débouché ouest africain de viande congelée européenne. Il est difficile de connaître le nombre exact des importations de bétail en vif du fait de la transhumance des peuples à certaines périodes de l'année à la recherche de nouveau pâturage pour leurs animaux. Aussi, ces déplacements ne sont souvent pas contrôlés. En 2001, la Côte d'Ivoire a importé 14000 têtes soit l'équivalent de 23,173 TEC pour un chiffre d'affaires de 14,71 milliards FCFA assurant 24 % de la couverture globale en viande bovine. Quant à l'importation de viande et abats congelés, elle se chiffrait en 2001 à 6469 tonnes pour un chiffre d'affaires de 3,54 milliards FCFA. Elle assure 16 % de la couverture globale en viande bovine (ATTIE, 2003). En 2007, les importations globales s'élevaient à 49400 TEC.

Selon LY cité par ATTIE (2003), la dévaluation du Franc CFA en 1994 a entraîné une augmentation considérable des importations en vif au détriment des viandes et abats congelés dont les chiffres ont considérablement chuté du fait de la baisse du pouvoir d'achat des consommateurs. Les importations valent 10,7 % du disponible en viande bovine avec une demande de 3,35 Kg/habitant/an (tableau VI).

**Tableau VI : Degré de couverture de la demande nationale en viande bovine par les importations (FAO, 2002c)**

	<b>Viande bovine</b>	
Pays	Kg/hab./an	%importation/disponible
Bénin	2,95	0,4
Burkina Faso	4,67	0,0
Côte d'Ivoire	3,35	10,7
Guinée Bissau	4,19	10,8
Mali	8,14	0,0
Niger	3,79	0,0
Sénégal	5,4	1,8
Togo	1,19	1,1

## **II-2 L'ELEVAGE BOVIN LAITIER**

### **II-2-1 Les systèmes d'élevage**

#### **II-2-1-1 *Le système traditionnel semi-transhumant***

Il est aux mains d'allogène peulh venu du Mali ou de la Guinée. L'alimentation est essentiellement composée de pâturage naturel le matin et de reste de cuisine le soir. La traite est réalisée le matin avant la sortie des animaux de la ville pour paître et très souvent dans des conditions d'hygiène déplorables (ATTIE, 2003).

#### **II-2-1-2 *Le système amélioré villageois sédentaire***

Il appartient à des nationaux qui confient entièrement leurs bêtes à des peulh qui se chargent de la traite. La traite qui est pratiquée régulièrement dans plus de 75% des troupeaux bovin sédentaire du nord est liée au contrat de gardiennage avec le bouvier pour qui le lait constitue l'essentiel du salaire. Elle réalise ainsi un

important transfert de revenus en faveur du bouvier après vente du lait bord champ (CIRAD, 1985). Les animaux sont mis dans des parcs situés hors de la ville et sont quasi totalement nourri par pâturage artificiel et naturel. Cependant, on observe dans certains élevages un effort de complémentation alimentaire.

### **II-2-1-3 Les élevages modernes**

Ils sont très peu répandu et émanent pour bon nombre d'entre eux du programme national laitier (projet éco-ferme et projet laitier sud). Ici, les étables sont bien compartimentées avec des salles de soin, de traite... et les animaux reçoivent une alimentation plus complète avec non seulement du pâturage artificiel mais également de l'ensilage, de la mélasse, des tourteaux de coton et de la farine de riz. Le croisement avec des races exotiques telles que la jerseyaise ou la montbéliarde a contribué à accroître la production avec 5 à 10 litres par vache. Cette production contribue à 15% de la production nationale (ATTIE, 2003).

### **II-2-2 Productivité et importation**

La Côte d'Ivoire dépend à 83% des importations laitières provenant pour l'essentiel de l'Union Européenne qui lui coûte plus de 44 milliards FCFA par an (DIALLO, 2011).

Les 17% restant sont produites au niveau national et estimés en 2001 à 3,8 milliards FCFA.

A l'instard de la Côte d'Ivoire, au Sénégal, la production laitière estimée à 324 million de litres en 2008 ne peut satisfaire la demande nationale ([www.infoconseil.sn/-la-filière-lait-html](http://www.infoconseil.sn/-la-filière-lait-html)).

## **CHAPITRE III : LES DIFFERENTS ORGANES DE FINANCEMENT**

### **III-1 LES PROJETS ET PROGRAMMES ETATIQUES**

#### **III-1-1 Banque Nationale de Développement Agricole (B.N.D.A.)**

En 1968 fut créée la B.N.D.A., placée sous la double tutelle des ministères de l'Agriculture et de l'Economie, des Finances et du Plan, société mixte à vocation: publique habilitée à apporter son concours technique et financier à tout projet de développement rural. Pour atteindre ces objectifs, deux guichets furent aménagés à savoir l'un pour le financement de l'agriculture et du milieu rural sur ces ressources et à ses propres risques et l'autre pour la réalisation sur ressources publiques et au risque de l'état du volet crédit agricole des programmes de développement agricole et ruraux. Elle s'efforce de répondre aux besoins des emprunteurs, tout en collectant les excédents de revenus des populations rurales. La B.N.D.A. a octroyé 92 milliards FCFA de crédits; au 30-9-1976, elle avait 6300 millions de dépôts (DAUBREY, 1978). En 1989, l'encours de crédit de la BNDA s'élevait à près de 70 milliards FCFA dont 80% étaient alloués à l'agriculture (sous forme de crédit de commercialisation, d'entretien et de fonctionnement, prêt d'investissement et de soudure, crédit de trésorerie aux sociétés d'encadrement) au détriment de 2% consacrés à l'élevage (ATTIE, 2003). Le crédit agricole a contribué puissamment à la modernisation des exploitations et à l'amélioration du niveau de vie. Cependant des difficultés tel que le recyclage des excédents d'épargne était à l'origine du fait que, réalisé à l'échelon central, les plus gros crédits nécessitaient toutes les attentions et ce au détriment des population rurale ; la forte baisse des prix des différentes productions provoquant un recours accru au crédit et un taux d'insolvabilité élevé ; la révolte d'une partie de la clientèle emprunteuse

qualifiant la banque d'avoir une vocation étatique plutôt qu'agricole avec comme corollaires une baisse des taux de recouvrement des crédits octroyés vont conduire la banque à sa dissolution en 1991. En effet, après 28 ans d'exercice, elle a laissé une ardoise de quinze milliards de FCFA, due essentiellement au non remboursement des créances. Ce sont surtout des clients non agriculteurs qui sont redevables à la structure : on estime à environ 10 % seulement, le montant des emprunts non remboursés par les planteurs, en principe les premiers concernés par la banque (Le temps, 2013).

### **III-1-2 Fonds sociaux**

Les fonds sociaux sont nés en Avril 1994 de l'initiative de l'état afin de faire face aux effets négatifs à court termes de la dévaluation en réduisant les coûts sociaux de la dévaluation et en permettant à bon nombre d'ivoiriens de s'insérer dans la vie active et de profiter au mieux de la dévaluation. Ils étaient chargés de faciliter l'accès au crédit auprès des banques et établissements de crédits aux populations cibles et prendre en charge certains frais d'expertise de dossier ou d'appui technique. En Octobre 1994, ces fonds destinés à l'origine d'être l'interface entre les organismes financiers et les bénéficiaires se sont eux mêmes transformés en fonds de crédits engagés auprès des bénéficiaires. Ainsi, trois de ces fonds dotés chacun d'un montant de 450 millions FCFA ont eu une vocation spécifiquement agricole. Il s'agit du (ATTIE, 2003) :

- Fonds d'installation et d'appui aux initiatives de jeunes agriculteurs (FIAIJA) ;
- Fonds de promotion des productions animales (FPPA) ;
- Fonds de divertissement agricole et de promotions des exportations (FDAPE).

Les conditions d'accès étaient de d'apporter un avaliseur justifiant des revenus réguliers afin de se porter garant des fonds empruntés. Le financement était à

hauteur de 5 millions par individu et pouvant aller jusqu'à 10 millions pour les coopératives et groupements. Le taux d'intérêt annuel était de 5 % et la durée de remboursement de 5 ans avec une année de différé sans intérêt. Le recouvrement des crédits octroyés était sous la responsabilité de la Caisse autonome d'amortissement (banque d'état) (ICEA ENTREPRISE, 1998).

Ces fonds n'ont pas été remboursés car ils ont été perçus par les bénéficiaires comme une aide de l'état ; ils n'ont donc pas pu servir de base à la pérennisation d'un système de crédit agricole (ATTIE, 2003).

### **III-1-3 Projet BAD élevage**

Le projet BAD s'est réalisé en deux phases. Une première financée à hauteur de 3,5 milliards de FCFA qui s'est déroulée de 1986 à 1992. Il s'agissait d'un projet d'encadrement avec une distribution de reproducteurs bovin en 32 noyaux de 20 têtes en région centre et ovin en 30 noyaux dans le centre et 20 noyaux dans le sud-ouest qui étaient remboursables en nature (CLEMENT, 1992). Malgré le bon rendement du projet, l'écart entre la consommation et la production restait important. De ce fait, l'état ivoirien élaborera en 1993 la deuxième phase du projet couvrant une plus large superficie c'est-à-dire les régions du centre-ouest, du sud-ouest et de l'ouest. Financé à hauteur de 11,7 milliards FCFA le projet a prévu un volet crédit d'un montant de 2,7 milliards. Elle se termina en 2003. Les spéculations financées concernaient les bovins naisseurs, les bovins laitiers, les ovins, les porcins, la cuniculture, l'apiculture et l'héliculture. Le financement se faisait directement à partir des comptes du projet via le trésor public et le remboursement en espèce contrairement au projet de développement destiné aux femmes des zones vertes de Maputo où le financement se faisait en nature (poussins nouveau nés, aliments, médicament et vaccins). Le suivi consiste en des visites périodiques d'appui conseil et de formation étatique, sur les faiblesses constatées dans la conduite de l'élevage et en matière de gestion. Il vise à garantir la réussite de l'activité et le



remboursement du crédit. Lorsqu'un bénéficiaire n'a pas tenu ses engagements, le prêt est soumis à la procédure de recouvrement contentieux exécuté par le biais d'un Huissier de justice. Celle-ci consiste en fonction des causes en :

- la désinstallation : retrait de tout le troupeau et attribution à un autre promoteur en cas de décroissance de l'effectif départ à 30 %, d'abandon du troupeau, et d'invalidité ou décès d'un promoteur non assuré ;
- la saisie d'animaux couvrant les sommes dues, en cas d'impossibilité d'honorer les échéances avec un élevage bien tenu ;
- le remboursement en nature pour un promoteur sollicitant un appui à la commercialisation ;
- la saisie de l'aval au plus tard 1 mois après et remboursement intégral, en cas de disparition de la ferme due à l'incompétence du promoteur (la compétence du promoteur est mise en cause pour tous les cas ne relevant pas de la défaillance du projet) ;
- le passage du crédit en perte et profit en cas de disparition de la ferme due à une défaillance du projet (animaux livrés atteints de maladies légalement réputées contagieuses constatés au plus tard 1 mois après la livraison par nos services, en dehors de toutes autres manipulations extérieures, aucune livraison d'aliments (cas des porcs et lapins) et de produits vétérinaires de 1ère nécessité (cas des ovins) exclusivement 3 mois au plus tard après la livraison des animaux).

Malgré ces mesures visant à garantir la réussite du projet, force est de constater que les remboursements n'ont pas suivi. Ainsi, le total des remboursements se chiffre à 8,7 % pour les bovins naisseurs, 0,2 % pour les bovins laitiers, 2 % pour les ovins et 9,36 % pour les porcins.

### **III-1-4 Le Projet d'Appui au Développement de l'Élevage en Côte d'Ivoire (PADE-CI)**

Le Projet d'Appui au Développement de l'Élevage en Côte d'Ivoire (PADE-CI) est né en 2010 de la fusion du projet de développement de l'élevage phase II (BAD II), du projet laitier Sud (PLS) et du projet d'encadrement de l'élevage à cycle court (PE2C). Il est actuellement le projet d'élevage le plus important au plan national. Il vise à assurer la couverture des besoins nationaux en viande et produits d'élevage et améliorer le revenu des éleveurs. De façon spécifique il vise l'amélioration de la production de la viande (de 20 %) et du lait (de 9 %), par le développement des élevages de bovins, ovins, caprins, porcins, volailles (modernes et traditionnelles), par la promotion des élevages en développement et par l'organisation des filières d'élevage.

Le PADE-CI a une durée de cinq (5) ans et une envergure nationale. Il est reparti en six zones que sont le Nord, le Centre, l'Est, l'Ouest, le Sud-est et le Sud-ouest.

Le projet finance les élevages bovins, ovins, caprins, porcins, avicoles, cunicoles, aulacodicoles, apicoles et achatinicoles. Le financement se fera préférentiellement par l'intermédiaire des structures financières de la place à travers des conventions négociées entre le projet et celles-ci. Toutefois, il est prévu que le projet fasse directement crédit aux opérateurs lorsqu'il s'avèrera que le recours aux structures d'intermédiation financières n'est pas possible pour certaines localités ou certains types de crédit. Les modalités de mise en place du financement aux agro-éleveurs et autres bénéficiaires du projet sont définies par un cadre institutionnel du crédit. Le crédit concerne les investisseurs et les fonds de roulement. On distingue :

- les prêts à court terme (inférieur à 24 mois) : Les prêts à court terme concernent les fonds de roulement, les élevages avicoles, cunicoles, aulacodicoles, apicoles et achatinicoles. Le différé est de 06 mois minimum.

- les prêts à moyen terme (de 2 à 5 ans) : Les prêts à moyen terme concernent les élevages de porcins, ovins, caprins, bœufs de cultures attelés. Le différé est de 1 an minimum.

- les prêts à long terme (5 à 10 ans) : Les prêts à long terme concernent les élevages à cycle long (bovins naisseurs et laitiers) et les gros investissements (forages, château d'eau). Le différé est de 3 ans maximum.

L'apport personnel du promoteur est de 20 % du coût global du projet. Le taux d'intérêt est de 10 % linéaire.

Les bénéficiaires sont les agro-éleveurs, les jeunes, les femmes, les Organisations Professionnels d'Éleveurs (OPE) et les opérateurs de toutes filières d'élevage. Pour être éligible à un prêt, il faudrait :

**-pour l'exploitant individuel**

- Etre de nationalité ivoirienne et âgé de 18 à 50 ans ;
- Avoir la vocation d'éleveur et être entièrement disponible ;
- Avoir les compétences techniques et de gestion en élevage (fournir un diplôme ou un document attestant la qualification en élevage) ;

**-pour les groupements et coopératives**

- Etre légalement constitué ;
- Disposer d'un Conseil d'Administration et d'un gestionnaire ;
- Disposer de l'entière des parts sociales des membres.

Toute sollicitation de crédit par un promoteur se traduit par la production d'un dossier monté par le promoteur avec l'appui d'un cabinet d'étude. Les éléments constitutifs du dossier sont les suivants :

**-pour les exploitations individuelles**

- Demande manuscrite adressée au Chef de l'antenne correspondant à la zone du projet ;
- Etude de faisabilité suivant le canevas défini par le PADE-CI ;
- Attestation d'implantation fournie par les Services extérieurs du MIPARH (pour les anciens éleveurs) ;
- Attestation de formation ;
- Attestation d'encadrement fournie par un organisme d'encadrement reconnu par l'Etat (vétérinaires privés, l'ANADER, ONG, etc.) ;
- Titre ou attestation d'occupation du terrain ou Certificat foncier ;
- Copie de contrat d'assurance de l'exploitation ;
- Certificat de nationalité de l'exploitant ;
- Casier judiciaire ;
- Photocopie de la CNI ou pièce équivalente ;
- Relevé d'identité bancaire (COOPEC, CECP, Banque, ...) ou attestation d'ouverture de compte ou extrait de compte récent ;
- Quatre (4) photos d'identité ;
- Dernier bulletin de solde de l'aval salarié ;
- Caution d'engagement de l'aval salarié.

#### **-pour les groupements et coopératives**

- Demande manuscrite adressée au Chef de l'antenne correspondant à la zone du projet ;
- Etude de faisabilité suivant le canevas défini par le PADE-CI ;
- Récépissé de déclaration datant de plus de trois (3) mois ou Agrément du Ministère de tutelle ;
- Statuts de règlement intérieur légalisés ;
- Procès verbal de l'assemblée générale nommant les administrateurs ;
- Procès verbal de l'organe d'administration nommant les dirigeants ;

- Listes des personnes disposant de la signature sur les comptes accompagnée des documents sociaux d'habilitation (PV, Acte de délégation de signature) ;
- Listes de photos des membres (04 photos par administrateur et 01 photo par membre) ;
- Photocopie de la pièce nationale d'identité de chaque signataire ;
- Relevé d'identité bancaire (COOPEC, CECP, Banque, ...) ou attestation d'ouverture de compte ou extrait de compte récent certifié ;
- Attestation de formation de technicien de la ferme ;
- Documents comptables mis à jour ;
- Caution mutuelle solvable pour les groupements, au moins 50% ;
- Copie de contrat d'assurance de l'exploitation.

Sur 1772 promoteurs prévus par le projet 180 ont été installés entre 2010 et 2012 parmi lesquels on note 68 réalisations concernant l'élevage de bovins naisseurs (tableau VII). Quant à l'élevage avicole sur 509 réalisations prévues, 72 ont été mises en place entre 2010 et 2012 (tableau VIII).

*Tableau VII : Installation de matrice de 2010 à 2012*

N°	SPECULATIONS	Objectif global du projet	INSTALLATION DE PROMOTEURS			NOMBRE ANIMAUX		
			Réalisations 2010 & 2011	Réalisations 2012	Réalisations totales	Femelles	Mâles	Total
1	Bovins naisseurs	456	17	51	68	1700	68	1768
2	Porcins	417	6	29	35	175	35	210
3	Ovins	221	1	18	19	950	38	988
4	Apiculture	236	17	23	40	/	/	/

5	BCA	412	6	10	16	30	2	32
6	Aulacode	30	2	/	2	8	2	10
<b>TOTAL</b>		<b>1772</b>	<b>49</b>	<b>131</b>	<b>180</b>	<b>2863</b>	<b>145</b>	<b>3008</b>

*Tableau VIII : installations de volailles 2010 à 2012*

N°	SPECULATIONS	Objectif global du projet	INSTALLATION DE PROMOTEURS			NOMBRE ANIMAUX		
			Réalisations 2010 & 2011	Réalisations 2012	Réalisations totales	femelles	Mâles	Total
1	Poules pondeuses	131	2	35	37	37.000	/	37000
2	poulets chair	378	6	29	35	70.000	/	70000
<b>TOTAL</b>		<b>509</b>	<b>8</b>	<b>64</b>	<b>72</b>	<b>107.000</b>		<b>107.000</b>

**N.B** : le suivi et les sanctions sont les mêmes que ceux du BAD II.

### **III-1-5 Projet de Développement de la Région des Lacs (PADERLAC)**

Le PADERLAC est un projet d'Etat dont les fonds ont été rétrocédés aux microfinances de la région qui en assurent la gestion. Pour bénéficier de la ligne de crédit rétrocédée à la COOPEC-toumodi, le postulant doit:

- Etre originaire ou résider dans la région des lacs, zone du projet et y exercer l'activité à financer ;
- Avoir démarré une activité à titre personnel ou dans le cadre familial, pendant deux ans au moins, sauf dérogation pour les jeunes de moins de 21 ans ;
- Apporter une contribution personnelle n'excédant pas 20 pour cent du montant sollicité ;

- Avoir la majorité absolue (majorité pénale s’entend à savoir 21 ans) ;
- Adresser une requête de financement à la COOPEC-toumodi, domiciliataire de son compte, à l’appui d’un dossier complet du projet à financer, conformément aux dispositions de celle-ci.

Pour être recevable, tout dossier de crédit doit comporter les documents suivants, faute de quoi il devra être purement et simplement rejeté :

- Une demande manuscrite adressée à la COOPEC-Toumodi ;
- Une attestation de propriété ou d’exploitation du terrain sur lequel le demandeur veut réaliser ses activités, délivrée par le comité de développement villageois ou le chef de terre ou le propriétaire coutumier et contresignée par le Conseil Général de la localité ou tout autre Autorité Administrative ;
- Un Certificat de Nationalité Ivoirienne ;
- Une photocopie de la Carte Nationale Identité en vigueur ;
- Une attestation de formation ou d’encadrement dans l’activité à exercer, fournie par un organisme agréé (ANADER, ONG, INADES FORMATION, FDFP, etc.) ;
- Une fiche de synthèse indiquant l’emplacement géographique du projet, la superficie exploitée et l’accessibilité ;
- Un compte d’exploitation prévisionnel ;
- Un compte de résultat ;
- Une lettre de caution morale (attestation d’accord) de la coopérative, du groupement ou de l’association, si le demandeur est membre d’une de ces organisations ou du président du comité du village ;
- La ou les garanties proposées ;
- Une copie du récépissé d’immatriculation, il s’agit de coopérative légalement constituée ;

- La facture pro forma des équipements ou biens à acquérir, pour les CMT.

La décision d'octroi du crédit est du ressort exclusif de COOPEC-Toumodi. Elle prendra ses décisions en fonction de ses règles en la matière. Elle sera la seule responsable de ses décisions, car elle est tenue de rembourser à l'Etat de Côte d'Ivoire, les ressources qui lui ont été rétrocédées. La durée de remboursement s'étend sur 1 an avec un taux d'intérêt de neuf pour cent. Le projet PADERLACS est légèrement différent du Projet de modernisation et d'intensification agricole (PMIA) qui a été réalisé au Sénégal. Le PMIA avait une envergure plus grande car il prenait en compte des éleveurs et des agriculteurs. Aussi les lignes de crédit étaient non seulement rétrocédées au mutuelle de crédit (25 au total) mais également au banque commerciale dont la SGBS, la CNCAS, la BICIS et la CLS. Encore, le circuit d'obtention du crédit faisait intervenir une longue chaîne. Le projet du promoteur était soumis à la mutuelle ou à la banque qui après approbation le transfère au PMIA qui à son tour donne son aval à la BCEAO pour le déblocage des fonds. La présence de la BCEAO et du ministère de l'économie et des finances dans le dispositif d'octroi de crédit a donné de l'assurance aux différents intervenants. Le bilan global du projet était satisfaisant dans l'ensemble. La durée de remboursement s'étendait de court à moyen terme (KACEM et Al, 2008).

### III-1-6- LES PROJETS DE DEVELOPPEMENT DE L'ELEVAGE DANS LA SOUS-REGION : Cas du Sénégal

#### III-1-6-1- La Caisse Nationale de Crédit Agricole du Sénégal (CNCAS)

Elle est née en 1984 et dispose de 20 agences réparties sur l'ensemble du territoire national.

#### **Dispositif de financement des filières animales**

- Un fonds de garantie couvrant le risque à hauteur de 50% ;



- Un fonds de bonification des crédits de 5 points pour le fonds de roulement et 7,5 points pour l'équipement.

### **Sélection des dossiers**

- Comités locaux de validation des dossiers ;
- Comité technique d'approbation au niveau national ;
- Décision : Procédures CNCAS.

### **Intérêt : taux de sortie du crédit**

- Fonds de roulement : 5,5% HT ;
- Equipement : 3% HT ;
- ASODIA : 3% avec une bonification de 7,5% (production laitière en zone nord).

**Durée** : Fixée en fonction de l'activité, 24 mois pour le fonds de roulement.

**Apport personnel** : 10% du programme soumis par le promoteur.

## **III-1-6-2-Projet de développement de l'élevage au Sénégal oriental et en haute Casamance (PDESOC)**

Le projet s'étend sur la période de 2011 à 2015.

### **Objectif**

Assurer le développement des activités agro-pastorales au Sénégal Oriental et en Haute Casamance à travers les mécanismes de la finance islamique.

### **Dispositif**

- Prêt accordé à l'Etat du Sénégal par la Banque Islamique de Développement (BID) ;

- Ligne de crédit de 500.000.000 FCFA rétrocédée à la CNCAS par l'Etat ;

- Cibles : Agro-pasteurs domiciliés au Sénégal Oriental (Régions de Tambacounda et Kédougou) et Haute Casamance (Région de Kolda).

### **Sélection des dossiers**

- Dossiers de demande de crédit transmis à la CNCAS soit directement soit via l'Unité de Gestion du Projet ;

- Dossiers examinés par les comités de sélection mis en place dans chaque Région ;

- Décision prise par la CNCAS.

### **Montant maximum**

- Promoteurs individuels

- Crédit court terme : 5.000.000 FCFA ;
- Crédit moyen terme : 10.000.000 FCFA.

- Organisations Agro-pastorales

- Crédit court terme : 20.000.000 FCFA ;
- Crédit moyen terme : 50.000.000 FCFA.

**Marge** : 7% hors taxes.

**Durée** : Fixée en fonction de l'activité.

- Promoteurs individuels

- Crédit court terme : 6 à 12 mois

- Crédit moyen terme : 12 à 30 mois

- Organisations Agro-pastorales

- Crédit court terme : 6 à 15 mois
- Crédit moyen terme : 12 à 36 mois

### **Apport personnel**

- Promoteurs individuels : 5% ;

- Organisations Agro-pastorales : 10%.

Contribution au Fonds de garantie : 1% du montant prêté.

### **III-2 LES BANQUES COMMERCIALES**

En Côte d'Ivoire ils existent quatre principales banques commerciales. Ce sont la Société générale de banque en Côte d'Ivoire (SGBCI), la Société Ivoirienne de Banque (SIB), la Banque internationale pour le commerce et l'industrie de Côte d'Ivoire (BICICI) et la Banque Internationale pour l'Afrique de l'Ouest (BIAO). La Société générale de banques en Côte d'Ivoire (SGBCI) a été fondée en 1962 avec la participation de l'État et de plusieurs partenaires financiers internationaux, elle se situe au 1er rang des banques ivoiriennes et de la zone UEMOA (SGBCI, 2001). Malgré le rôle prépondérant joué par ces banques dans le financement de l'économie ivoirienne et ouest-africaine, elles sont cependant réticentes au financement de projet agricole car elles trouvent l'environnement agricole incertain et de surcroît les banquiers ont une faible culture du secteur agricole (FALGON, 2000).

### **III-3 LES INSTITUTIONS DE MICRO FINANCE : la COOPEC.**

L'appellation de coopérative d'épargne et de crédit (COOPEC) permet de regrouper dans une même famille une diversité de dénominations: Caisses populaires d'épargne et de crédit (CPEC) au Burkina Faso, Caisses rurales d'épargne et de prêts (CREP) en Côte-D'ivoire, Banques populaires (BP) au Rwanda, Caisses villageoises d'épargne et de crédit (CVEC) au Mali et au Burkina Faso, Caisses locales de crédit agricole mutuel (CLCAM) au Benin, ou simplement COOPEC de la Fédération des unions de Coopératives d'Epargne et de Crédit (FUCEC) au Togo (OUEDRAOGO et FOURNIER, 1996).

La COOPEC naît en Côte d'ivoire en 1976 de l'initiative de l'Office Nationale de Promotion Rurale (ONPR) qui ouvrait le premier bureau le 28 Janvier 1976 à Kouto dans le district de Boundiali (UNACOOPEC-CI). Elle a pour but d'offrir un service de proximité en rendant accessible les services d'épargne et de crédit sous un mode mutualiste aux populations qui n'ont pas accès aux institutions financières conventionnelles et aux autres acteurs du secteur économique ivoirien (OUEDRAOGO et FOURNIER, 1996). Selon l'IRAM citée par ATTIE (2003), ce sont des institutions de microfinance avec des règles prudentielles d'octroi de crédit se basant sur la maîtrise des risques. En effet afin d'inciter les caisses locales à maîtriser la qualité et en assurer le recouvrement à 100 %, le total des prêts douteux ne doit pas dépasser 5 % de l'encours total des prêts au quel cas elle se verra interdite de consentir de nouveaux crédits. Aussi, pour diviser les risques encourus sur les emprunteurs et afin de pouvoir satisfaire le maximum de sociétaires, les caisses locales ne peuvent prêter plus de 5 % de leur encours de prêts au même sociétaire. Pour adhérer à un crédit, il est impératif de payer les droits d'adhésion d'ouverture de compte, de fournir une attestation de résidence, d'alimenter régulièrement le compte sur trois mois, puis prétendre à un prêt moyennant le tiers de l'épargne. En outre, il faudrait justifier correctement ses sources de revenus ou avoir la caution d'un aval. L'aval en

question ne pourra lui-même prétendre à un prêt que s'il offre en garantie un nantissement d'épargne équivalent à 50 % du montant de son prêt ajouté au solde de caution d'aval contracté. Le taux d'intérêt est de 18,5 % et la durée de remboursement est de 1 an. Des analyses descriptives d'enquêtes auprès des structures de la COOPEC montrent que les micro-entrepreneurs tirent des profits du microcrédit reçu de l'IMF, ce qui prouve l'avantage que pourrait bénéficier la micro-entreprise au plan financier et comptable via les IMF. En revanche, le microcrédit en Côte d'Ivoire n'obtiendra une viabilité que lorsque celui-ci aura atteint une demande élastique. Car le secteur court la faillite avec la crise politico militaire dans le pays depuis 2002. Il parvient faiblement, selon nos études, à accroître le revenu de ses clients en raison d'une faible demande donc une menace pour sa pérennité (SYLLA et MOUSTAPHA, 2009).

Aussi des contraintes liées aux constructions des réseaux à plusieurs étages (COOPEC à la base, unions ou fédérations régionales ou nationales), entraînant des superstructures coûteuses (nombre de salariés techniciens et niveaux de rémunérations, coûts de fonctionnement) (PERILLEUX, 2008). En outre on reproche aux COOPEC le fait de ne s'engager spécifiquement que dans l'octroi de crédit à court terme.

#### **III-4 LES GROUPEMENTS A VOCATION COOPERATIVE.**

Ce sont des organisations professionnelles agricoles qui ont pour rôle de satisfaire de façon modeste certaines demandes de crédit de leurs adhérents paysans soit en intrant, soit en crédit monétaire.

Cette aide est rendue possible grâce aux ristournes de commercialisation mais également de part leurs unions faisant d'elles des opérateurs financiers important (ATTIE, 2003).

Cependant elles sont beaucoup plus rependues dans le domaine des productions végétales (riz, café-cacao, coton...).

## **CHAPITRE IV : BESOINS ET CONTRAINTES EN ELEVAGE**

La problématique du crédit agricole, en général, et celui en faveur du sous-secteur de l'élevage des ruminants, en particulier, se caractérise par des besoins de financement ressentis comme élevés par les opérateurs, une offre insuffisante en raison des rigidités et contraintes de l'univers de l'offre mais surtout d'un grand nombre de facteurs de risques liés à l'univers de la demande et qui ne permettent pas de sécuriser le crédit à un coût supportable par les institutions ou les emprunteurs (ICEA ENTREPRISE, 1998).

### **IV.1. LES BESOINS DE CREDIT DANS L'AGRICULTURE**

Une action efficace grâce à un crédit pour l'agriculture ne peut être entreprise qu'avec une prise en compte effective de l'importance et de la nature des besoins concrets du producteur (ATTIE, 2003).

En premier lieu, arrivent les besoins normaux de l'exploitation agricole. Ces besoins sont les plus nombreux, les plus divers, les plus dispersés, les plus urgents et sont souvent les plus difficiles à satisfaire. Ensuite, viennent les besoins des associations et sociétés agricoles, en particulier, ceux des coopératives et des centres de gestion. En dernier lieu, il y a les besoins de la collectivité paysanne et rurale. Il s'agit d'investissements dont l'utilité pour la collectivité est certaine, sans qu'ils puissent faire l'objet d'un amortissement proprement dit. Ces besoins concernent la recherche technique, économique et sociologique, l'enseignement et la vulgarisation, l'électrification, l'équipement sanitaire, etc.

Des solutions appropriées doivent être trouvées en vue de satisfaire ces besoins. Le crédit peut être donc un instrument efficace pour leur satisfaction. Ce crédit peut être envisagé suivant différentes modalités. Il s'agit notamment du crédit de campagne, du crédit pour l'achat d'équipements et matériels, du crédit nécessaire aux groupements et du crédit spécifique à l'élevage.

#### **IV.1.1. Les crédits de campagne**

Les agriculteurs ont besoin d'argent pour entreprendre des opérations bien déterminées. Il est bien entendu que les termes « moyens de production » désignent ceux autres que la terre et le travail familial (ATTIE, 2003). Ces moyens concernent ceux achetés par le paysan comme les achats d'engrais, d'insecticides, de fongicides, etc. ainsi que les achats de semences sélectionnées ou encore des aliments de bétail.

#### **IV.1.2. Les crédits pour l'achat d'équipements et matériels**

L'adoption de nouvelles techniques notamment l'utilisation de machines modernes, l'aménagement de superficies irriguées est devenue une nécessité dans les exploitations agricoles. L'adoption de nouvelles techniques est à encourager car constituant des moyens efficaces pour accroître la productivité.

#### **IV.1.3. Les crédits nécessaires aux groupements**

Selon GENTIL (1984) cité par ATTIE (2003), normalement, la participation des adhérents devait fournir les apports nécessaires. Mais dans l'état actuel des choses, les coopératives sont incapables de s'autofinancer et sont obligés d'emprunter pour faire face à leurs besoins qui sont énormes. Surtout en ce qui concerne les fonds de roulement. De plus, les exploitations ont besoins d'être augmenté et l'accroissement de la production nécessite un développement parallèle des moyens pour le stockage, la transformation et la commercialisation.

#### **IV.1.4. Les besoins spécifiques de l'élevage**

Ces besoins sont principalement les besoins nécessaires à l'achat des moyens de production et ceux de la vulgarisation et de la formation.

##### ***IV.1.4.1. les besoins en moyens de production***

L'un des objectifs principaux des politiques de développement de l'élevage est de faire passer les exploitations de l'économie de subsistance à l'économie de marché. La réalisation de cet objectif passe par la mise en place d'opérations de

développement « intégré » ou « sectoriel » mais prenant en compte les besoins en moyens de production. Ces moyens de production en élevage, concernent essentiellement :

- Le matériel animal ;
- Les semences fourragères ;
- Les méthodes culturales pour l'amélioration des pâturages naturels ;
- L'habitat
- Le matériel de clôture et parcs (barbelés, grillages) ;
- Les abreuvoirs et mangeoires ;
- Les produits vétérinaires ;
- Les compléments et suppléments alimentaires.

Compte tenu de la trésorerie limitée et de la faible capacité d'endettement de la plupart de nos éleveurs, l'acquisition de ces moyens de production reste tributaire du crédit institutionnel.

#### ***IV.1.4.2. les besoins de la formation et de la vulgarisation***

L'urgence d'améliorer qualitativement et quantitativement les productions fait nécessairement recours à une recherche scientifique qui n'atteindra elle-même son but que dans la mesure où elle sera vulgarisée dans un milieu réceptif, ayant donc reçu une solide formation (TRAORE, 1989). L'adoption de thèmes techniques comme l'embouche intensive, et l'introduction de géniteurs de race dépendent étroitement de l'attribution de crédit pour certains éleveurs des zones rurales.

En résumé, il convient de noter que l'agriculture, en général, et l'élevage en particulier, constituent des secteurs où la demande de crédit est très élevée compte tenu des coûts inhérents à leur développement.



## **IV-2- LES CONTRAINTES**

### **IV-2-1 Contraintes liées à l'offre de crédit**

La libéralisation de l'économie ivoirienne et les privatisations que celle-ci implique poussent les entrepreneurs à investir. Malgré tout, l'environnement socio-économique des exploitants agricoles n'incite pas les banques à leur accorder des crédits car d'importants facteurs d'inquiétude subsistent. En effet, les banques commerciales ivoiriennes trouvent le secteur agricole encore trop risqué pour insuffisance de garantie. Aussi, l'absence de prise en charge de risque tel que l'assurance des exploitations agricoles constitue encore un tabou pour les agriculteurs. Dans le but d'assurer un taux de recouvrement de 100 % et d'assurer leur propre pérennité, les COOPEC (qui représentent le plus important système de crédit mutualiste ivoirien) (FALGON, 2000) :

- centrent leurs activités sur les entrepreneurs urbains et accessoirement sur les exploitations agricoles de taille moyenne,
- imposent des règles de fonctionnement très strictes à leurs clients et, par voie de conséquences, très restrictives pour les projets de ces derniers.

A l'issue de ces contraintes on note un manque d'interactions entre l'Etat et les institutions privées d'octroi de crédit puisqu'elles obéissent à leurs propres règles au détriment au détriment des exploitants agricoles. Cette absence de volonté politique de l'Etat à organiser le système privé de crédit serait à l'origine de la précarisation de l'élevage en Côte d'Ivoire.

### **IV-2-2 Contraintes liées à la demande**

La rentabilité économique est un facteur essentiel de sécurisation du crédit. Dans le secteur agricole, le manque de garanties suffisantes notamment foncières rendent d'autant plus réticente les banques aux activités de crédit agricole. Outre cette faible culture économique des agriculteurs, la capacité à

rembourser des crédits investis dans des activités agricoles est tributaire de la technicité et des compétences en gestion de l'emprunteur, mais aussi de facteurs extérieurs tels le climat (sécheresse) ou la santé (décès). Ces risques indépendants du débiteur ne sont actuellement pas couverts par des mécanismes spécifiques. Bien que ces risques ne relèvent pas de la fonction de crédit, ce sont pour l'instant les banques qui les supportent en subissant de plein fouet les problèmes de recouvrement qu'ils impliquent. Les institutions financières minimisent finalement leurs pertes financières en fixant des taux d'intérêt élevés voire dissuasifs pour les paysans. Pour contrer les risques de non-remboursement, les recours sont rares. Les initiatives du secteur bancaire ivoirien se trouvent très freinées car il n'existe (FALGON, 2000):

- pas de garanties réelles notamment foncières ;
- pas de sociétés d'assurances agricoles ;
- pas de pouvoir judiciaire fort capable de gérer les conflits liés aux problèmes d'impayés (condition pourtant indispensable au bon fonctionnement des institutions de crédit).

#### **IV-2-3 Contraintes au financement des projets d'élevage**

Selon Gueye des contraintes technico-économiques proposées aux productions animales pénalisent les dossiers de prêts lorsqu'ils sont analysés au même titre que ceux des productions végétales. Quelques unes de ces contraintes sont (GUEYE, 1989) :

- la longue phase d'investissement initial avec une capitalisation importante pour une faible production initiale ;
- un renouvellement indispensable du capital productif assez rapidement à partir d'une bonne partie du coût exploitable ;
- la complexité des comptes d'exploitations prévisionnels s'appuyant sur des calculs de projection démographique.

Face aux besoins et aux contraintes liés au financement de l'élevage, des recommandations seront proposées dans la deuxième partie de notre étude.

**DEUXIEME PARTIE :**  
**CHAPITRE I : MATERIEL ET**  
**METHODES**  
**CHAPITRE II : RESULTATS**  
**CHAPITRE III : DISCUSSION**  
**CHAPITRE IV :**  
**RECOMMANDATIONS**

**CHAPITRE I : ZONE D'ETUDE**

**I-1 Situation**

La Côte d'Ivoire est un pays de l'Afrique de l'ouest située dans l'hémisphère nord entre le tropique du cancer et l'équateur. Elle s'étend de 10°30' et 4°30' de latitude nord à 8°30' et 2°30' de latitude Ouest. Le pays est situé est bordé au sud par l'océan atlantique et a comme pays limitrophe le Ghana à l'Est, le Libéria et la Guinée à l'Ouest, et le Mali et le Burkina Faso au Nord. Le pays

couvre une superficie de 322462 Km<sup>2</sup>. L'enquête s'est déroulée dans la zone de Toumodi située au centre du pays dans la région des lacs à trois cent kilomètres d'Abidjan et environ cinquante kilomètres de Yamoussoukro (Figure 8). Toumodi représente aujourd'hui la nouvelle zone de prédilection d'élevage de part sa situation qui lui confère des atouts physiques favorables.



*Figure 8 : Localisation de la zone d'étude*

Source :google

## **I-2 Le milieu physique de Toumodi**

### *I-2-1 Le climat*

Le climat est de type équatorial humide. Toumodi est une zone en transition entre la forêt et la savane et de ce fait il a donc un climat en transition entre les climats équatoriaux et tropicaux. On le qualifie de climat baouléen relativement aux peuples baoulé qui y vivent. Les températures sont relativement constantes entre 29°C et 30°C.

### *I-2-2 La végétation*

On distingue trois types de végétation en Côte d'Ivoire. Au centre du pays où se situe Toumodi la végétation est relativement claire. On parle ainsi de savane arborée située entre la zone forestière du sud et la savane herbeuse du nord.

### *I-2-3 Les ressources en eau*

Les ressources en eau de Toumodi sont constituées des eaux du Bandama, des barrages hydro-électriques et des eaux souterraines ; les pentes douces et faiblement convexes conduisent à des zones marécageuses peu hiérarchisées qui ne descendent guère à plus de 20 mètres au-dessous des surfaces sommitales.

## **I-3 La démographie**

La zone se caractérise par une forte concentration démographique, et des disparités intra régionales marquées. Son milieu physique attrayant entraîne de plus en plus l'éveil des consciences des autochtones et l'exode des investisseurs allochtone et allogènes.

La position de Toumodi au centre du pays et ses conditions écologiques particulières en ont fait une zone propice au développement de l'élevage, en particulier l'aviculture et la boviniculture. Il abrite également d'importantes institutions de microfinance dont la vocation est d'aider l'Etat et les populations à valoriser les différentes productions locales.

## **CHAPITRE II : MATERIEL ET METHODES**

### **II-1 MATERIEL**

Nous avons utilisé des fiches d'enquêtes. Elle a servi à guider l'entretien au travers de questionnaires. Elle comporte trois grandes parties qui sont les suivantes :

- L'identification du producteur comportant les informations sociodémographiques ;
- L'activité de production permettant de comprendre le fonctionnement de l'activité proprement dite ;
- Le mode de financement de l'activité auquel s'ajoute les avis et impressions des producteurs sur le crédit en élevage.

## **II-2 METHODES**

### **II-2-1 Populations cibles**

L'enquête a été réalisée auprès de 16 aviculteurs et 33 boviculteurs sélectionnés au hasard au niveau de Toumodi et des villages environnants dont Bringakro, Tafissou, Djékanou, Gbovia, N'kloidjô, N'dadibikro, N'dakouassikro et alluminakro.

### **II-2-2 Elaboration du questionnaire**

Elle a consisté à systématiser les informations disponibles à travers la synthèse bibliographique sur la méthodologie des travaux antérieurs.

L'accent a été mis sur les thématiques des différents systèmes de financement existant et sur la situation du crédit agricole en Côte d'Ivoire. La recherche documentaire a permis de mieux poser les questions relatives au crédit agricole en Côte d'Ivoire.

Les recherches ont été effectuées au niveau des centres de documentation du Centre Suisse de Recherches Scientifiques (CSRS), de la bibliothèque de l'Ecole Inter-Etats des Sciences et Médecine Vétérinaires (EISMV), sur le site internet et auprès de personnes ressources. Enfin, les informations recueillies auprès des différentes sources ont été indispensables à l'élaboration du questionnaire.

## **II-2-3 Administration du questionnaire**

### **II-2-3.1 Enquête**

Les enquêtes d'exploitation se sont déroulées dans le département de Toumodi, plus précisément dans les villages environnant de Bringakro où se trouve la station du CSRS. Les cibles et les supports d'enquêtes ont été établis sur la base de l'enquête documentaire et des entretiens faits avec des personnes ressources. Elle s'est déroulée d'Août à Décembre 2012 et comporte deux phases à savoir une phase préparatoire et l'enquête proprement dite.

#### ***II-2-3-1-1 La phase préparatoire***

Elle a consisté à localiser et identifier les élevages avicoles et bovins avant de prendre contact avec les acteurs pour enfin valider le questionnaire. Nous avons recensé de manière aléatoire et en fonction des disponibilités des éleveurs de Toumodi et des différents villages environnant. Cette phase a permis de constituer un échantillon d'unités de production. Les enquêteurs ont été formés puis suivis durant toute l'enquête.

#### ***II-2-3-1-2 Enquête proprement dite***

Nous avons interviewé les aviculteurs ainsi que les boviculteurs des élevages identifiés au travers des questionnaires. Dans ces derniers, l'accent a été mis sur trois grandes parties indispensables à l'évaluation (Annexe I). Le faible effectif obtenu chez les aviculteurs est dû à la période de l'enquête. Peu d'acteurs pratiquent l'aviculture pendant cette période et donc nous avons enquêté seulement ceux d'entre eux qui pratiquent permanemment l'activité.

#### ***II-2-4 Traitement des données***

Les questionnaires d'enquêtes ont été codés, les informations saisies et analysées statistiquement. Le codage correspondait à l'étape de l'analyse où les informations contenues dans les questionnaires ont été traduites en variables et modalités, qui ont été ensuite utilisées pour la saisie informatique avec le



logiciel microsoft office Word 2010. Dans cette étude, les données brutes recueillies ont été saisies avec le logiciel sphinx puis exportées dans le tableau Microsoft Office Excel. Les statistiques suivantes ont été calculées : fréquence, moyenne et somme.

#### **II-2-5 Les focus group**

Ils ont été réalisés avec les différentes associations de boviculteurs (Union des Boviculteurs de Toumodi) et d'aviculteurs (Union des Aviculteurs de Toumodi) de Toumodi rencontrées sur le terrain. Ces entretiens ont permis de déceler les problèmes communs des acteurs ainsi que leurs avis sur les structures de financement et des conditions d'accès au crédit.

#### **II-2-6 Les entretiens individuels**

Nous avons interviewé les gestionnaires des institutions de micro-finances ainsi que les responsables des projets et programmes étatiques afin de connaître les conditions d'éligibilité au crédit, leur fonctionnement ainsi que les modalités de remboursement pour mieux comprendre l'atmosphère qui règne entre ces différents organes de financement et les acteurs auxquels sont destinés ces fonds.

## CHAPITRE III : RESULTATS

### III-1. ENQUETES AUPRES DES AVICULTEURS DE TOUMODI

#### III-1-1. Identification du producteur

##### III-1-1-1. Niveau d'étude

Les aviculteurs ont tous été instruits mais avec des niveaux variables. Près de la moitié d'entre eux soit 44 % ont un niveau universitaire, 38 % ont le niveau secondaire et 12 % ont le niveau de l'école primaire. Seulement 6 % ont fait l'école coranique. Ainsi, tous les éleveurs de l'échantillon ont bénéficié de formation (figure 9).

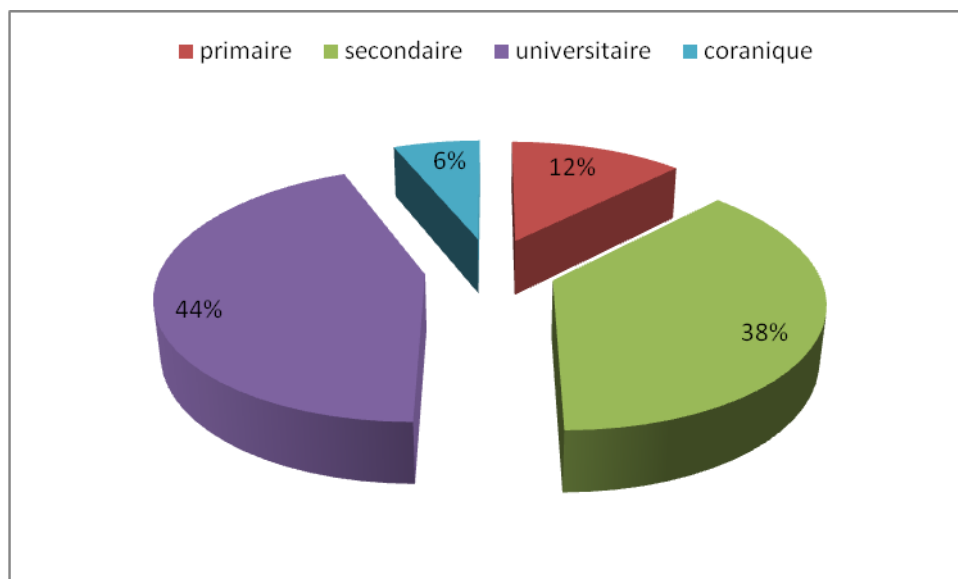
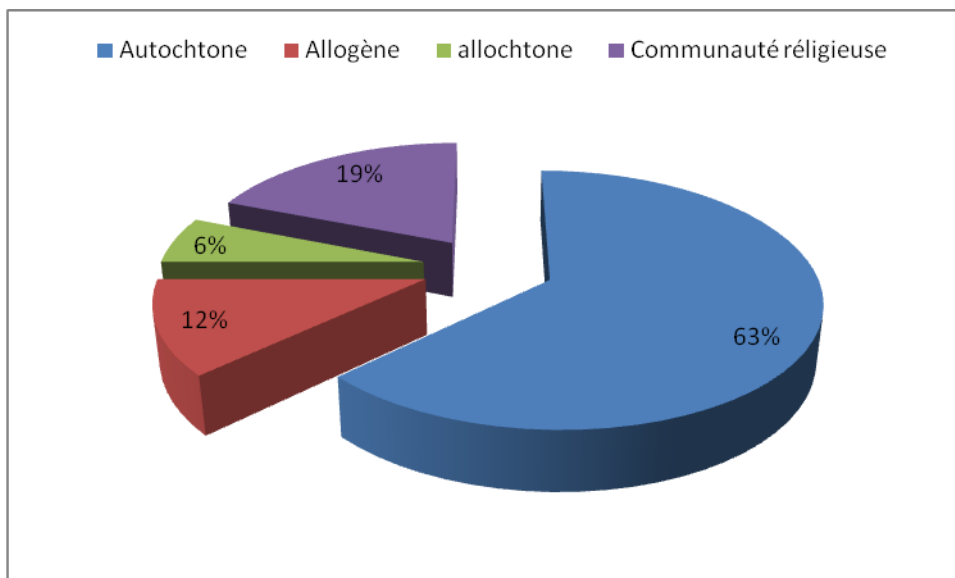


Figure 9: Niveau d'étude des aviculteurs à Toumodi

##### III-1-1-2. Statut de résidence

Les 16 éleveurs enquêtés sont constitués de 63 % sont des autochtones, 6 % d'allochtones 19 % d'allogènes ; 12 % des exploitations appartiennent à des communautés religieuses que sont la mission catholique de Djékanou et l'église bon berger (figure 10).



**Figure 10 : Statut de résidence des aviculteurs à Toumodi**

### **III-1-1-3. Type d'élevage**

Les aviculteurs enquêtés peuvent faire à la fois l'élevage de pondeuses, chairs et parfois de coquelet sur la même exploitation mais dans des bâtiments différents. Les réponses sont donc ouvertes à choix multiples. Ainsi, 81,3 % font l'élevage de poulets de chairs, 37,5 % pratiquent l'élevage de pondeuses et 25 % pour l'élevage de coquelets (tableau IX).

**Tableau IX : Type d'élevage avicole**

Type d'élevage	Nombre de citations	Fréquence (%)
Chair	13	81,3
Pondeuse	6	37,5
Coquelet	4	25

### **III-1-1-4. Activité principale**

Pour 68,8 % des acteurs, l'aviculture est leur activité principale tandis qu'elle est secondaire pour 31,3 %. Ainsi pour les 2/3 environ des aviculteurs l'activité est la principale source de revenu (tableau X).

**Tableau X : Aviculture comme activité principale des acteurs**

Observations	Activité principale	Fréquence (%)
Oui	11	68,8
Non	5	31,2
Total des observations	16	100

### **III-1-2 Activité de production et suivi de l'élevage**

#### **III-1-2-1. Poussins, Aliments et Bâtiment**

Tous les acteurs achètent les poussins et l'aliment cash. Cependant concernant l'union des aviculteurs de Toumodi, les membres de l'association ont mis sur pied un moulin servant à moudre et à mélanger le maïs avec du concentré communément appelé "couguiss". Se faisant en cas de difficulté financière touchant un membre de l'association, celle-ci peut fournir l'aliment à crédit pour dépanner ce dernier.

Tous les aviculteurs (100 %) possèdent leur propre bâtiment et n'ont donc pas à reverser un loyer à une tierce personne car ils sont tous propriétaires du terrain et des locaux où se situent leurs exploitations.

#### **III-1-2-2. Vaccination et suivi sanitaire**

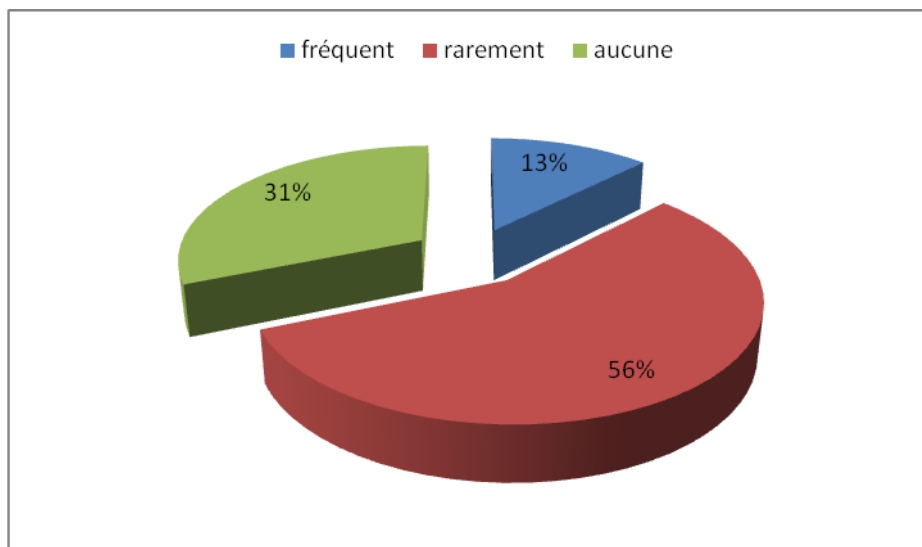
S'agissant de la couverture vaccinale, la quasi-totalité soit 93,8 % des acteurs vaccinent les volailles et seulement 6,2 % ne le font pas (tableau XI).

**Tableau XI : Vaccination**

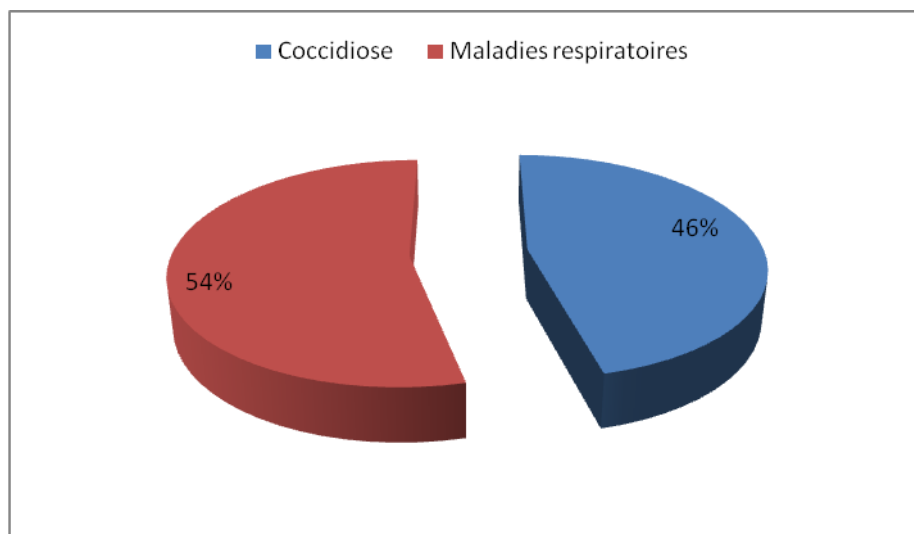
Observation	Vaccination	Fréquence (%)
Oui	15	93,8
Non	1	6,2
Total des observations	16	100

Concernant la fréquence des pathologies, dans 31 % des exploitations on ne constate aucune pathologie, elles sont rares dans 56 % des exploitations. Par

contre, elles sont fréquentes dans 13 % des exploitations enquêtées (figure 11). Les différentes pathologies rencontrées sont la coccidiose (54%) et les maladies respiratoires (46%) (figure 12).



**Figure 11 : Fréquence des pathologies des exploitations avicoles à Toumodi**



**Figure 12 : Types de pathologies des exploitations avicoles à Toumodi**

On observe qu'au niveau des services vétérinaires, 62,5 % des acteurs en ont recours et 37,5 % ne consultent aucun vétérinaire (tableau XII).

**Tableau XII : Consultation vétérinaire**

Observations	Vétérinaire	Fréquence (%)
Oui	6	37,5
Non	10	62,5
Total des observations	16	100

### **III-1-2-3. Ecoulement de la production**

Les non réponses regroupent les acteurs ne pratiquant pas les poulets de chairs c'est-à-dire ceux qui pratiquent uniquement l'activité pondeuse. Leur proportion est de 12,5 %. Les coquelets étant élevés pour leur viande, les résultats en relation avec eux ont été consignés comme faisant partie de l'activité chair. D'où tous les acteurs pratiquant l'activité chair soit 87,5 % des acteurs arrivent à écouler la totalité de leurs productions (tableau XIII).

**Tableau XIII : Ecoulement de la production chair**

Modalités	Nombre de citations	Fréquence (%)
Non réponse	2	12,5
Oui	14	87,5
Non	0	0
Total	16	100

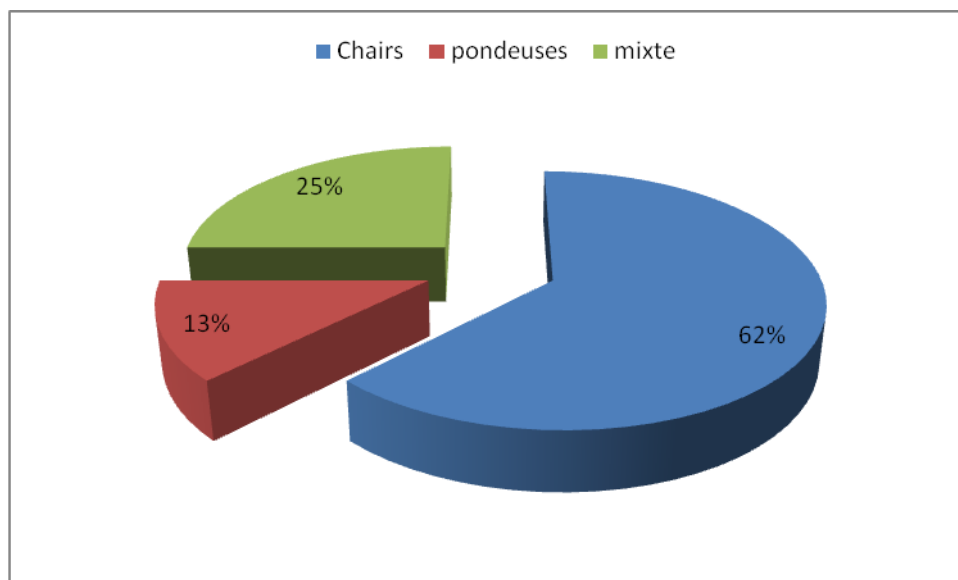
Les non réponses regroupent l'ensemble des acteurs ne pratiquant pas l'élevage de pondeuses. On remarque que tous les éleveurs de poules pondeuses soit 37,5 % des acteurs parviennent à écouler la totalité des leurs produits (tableau XIV).

**Tableau XIV: Ecoulement de la production d'œufs**

Modalités	Nombre de citation	Fréquence (%)
Non réponse	10	62,5
Oui	6	37,5
Non	0	0
Total	16	100

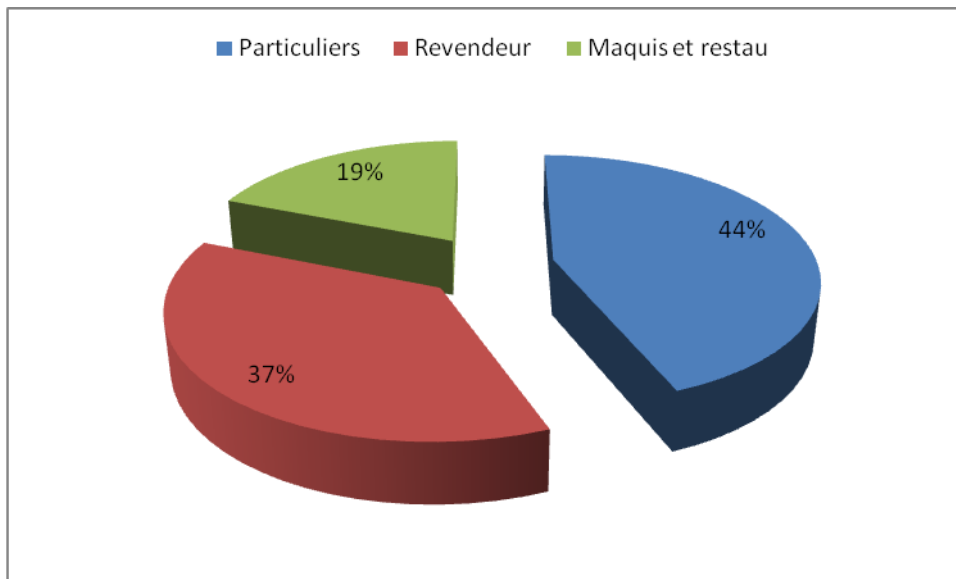
Après la synthèse des tableaux IX, XIII et XIV, il en ressort que 13 % des acteurs pratiquent uniquement l'élevage de pondeuse, 25 % pratiquent l'élevage

mixte (chair et pondeuse) et 62 % élèvent les volailles de chair uniquement. Les chairs sont constitués à la fois des poulets de chair et des coquelets (figure 13).



*Figure 13 : Pourcentage des spéculations de volaille*

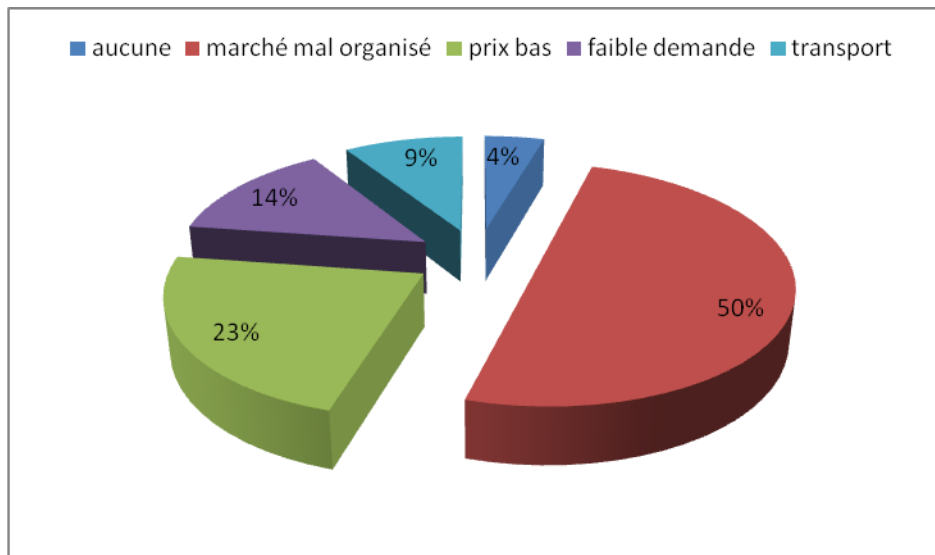
Trois types d'acheteurs ont été identifiés au niveau des produits avicoles. Ce sont soit des revendeurs, des particuliers ou des maquis et restaurants. Leur proportion respective chez les aviculteurs de Toumodi est de 37 % pour les revendeurs, 44 % pour les particuliers et de 19 % pour les maquis et restaurants (figure 14).



**Figure 14 : Différentes catégories d'acheteurs des produits avicoles**

L'enquête effectuée montre que 50 % des aviculteurs se plaignent de la mauvaise organisation du marché. Concernant les œufs, les gros éleveurs acheminent leurs produits sur Abidjan ; il y a aussi des producteurs qui stockent leurs œufs à la maison et les revendent eux même généralement à leur entourage. En outre de gros concurrents venus de l'Ouest du pays comme Aly Ouattara inondent très souvent le marché. Pour les poulets de chair, il y a trois niveaux de commercialisation. Il y a les éleveurs qui envoient les volailles sur pieds aux restauratrices (braiseuses) ou par des intermédiaires, ou soit des revendeurs possédant des entrepôts frigorifiques afin d'alimenter le marché local. S'agissant des prix, au niveau des producteurs la palette d'œufs coûte 2000 F CFA et le poulet généralement de 35-40 jours est vendu à 1800 F CFA. Chez les revendeurs, les prix sont respectivement de 2200 à 2300 F CFA la palette d'œufs et de 2500 F CFA le poulet de chair. Les poulets de chair sont vendus entre 3000 et 4000 F CFA par les restaurations collectives (maquis et restaurants, braiseuses). Ainsi, 23 % des acteurs trouvent le prix des produits avicoles assez bas et pour 14 % la demande est faible (les éleveurs trouvent que la demande diminue lors des saisons fruitières). Encore que 9 % rencontrent des problèmes liés au transport (figure 15).





**Figure 15 : Contraintes de la commercialisation**

#### ***III-1-2-4. Détermination des revenus et du coût moyen des produits avicoles à Toumodi***

Sur la base des entretiens individuels et des standards en aviculture, nous avons pu établir les comptes de résultat suivant.

##### ***III-1-2-4-1. Compte de résultat de la production d'œuf (annexe III)***

La marge brute pour une production de 1000 pondeuses à Toumodi est de 4 267 088 F CFA. Le coût de l'œuf est de 50,28 F CFA et le prix de revient de la palette de 30 œufs s'élève à 1508,4 F CFA (tableau XV).

**Tableau XV : Compte de résultat d'une bande de 1000 pondeuses à Toumodi**

<b>CHARGES</b>	Montant (FCFA)	Amortissement/ Œufs (FCFA)
1) Charges fixes		
a-Constructions	360 000	1,38
b-Matériels	143 694	0,55
<b>Total des charges fixes (a+b)</b>	<b>2 879 000</b>	<b>1,93</b>
2) Charges variables		
c-Poussins	605 000	
d-Aliments	12 492 908	
e-Prophylaxie	300 000	
f- Matériels et autre	559 800	
g-Salaire	720 000	
h-Imprévus (1%)	146 777	
<b>Total des charges variables (c+d+e+f+g+h)</b>	<b>14 824 485</b>	
<b>TOTAL DES CHARGES (1+2)</b>	<b>17 703 485</b>	
<b>PRODUITS</b>		
3) Poulets reformés	2 232 500	
4) Vente des palettes	17 360 000	
<b>TOTAL DES PRODUITS (3+4)</b>	<b>19 592 500</b>	
5) Total des charges variables sans les poulets reformés	12 591 985	48,35
6) Coût de l'œuf (1,38+0,55+48,35)		50,28
7) Prix de revient de la palette (30 œufs)	1508,4	
<b>MARGE BRUTE</b>		
8) Marge brute par palette	2000-1508,4=491,6	
9) Marge brute pour une production de 1000 pondeuses	8680*491,6=4 267 088	

**N.B :** le nombre de palette de 30 œufs obtenus à la fin de la production est de 8680 (930 sujets\*280 œufs /30). Les hypothèses ayant servi à faire ces calculs sont consignées dans l'annexe III.

*III-1-2-4-2. Compte de résultat de la production de poulets de chair (Annexe IV)*

La marge brute pour une production de 1000 poulets de chair à Toumodi est de 336 929,7 F CFA. Le prix de revient du poulet est de 1437,71 F CFA. A Toumodi, les revendeurs sont les principaux acheteurs et leur tarif est généralement de 1800 F CFA l'unité. En conséquence, la marge brute par sujet s'élève à 362,29 FCFA (tableau XVI).

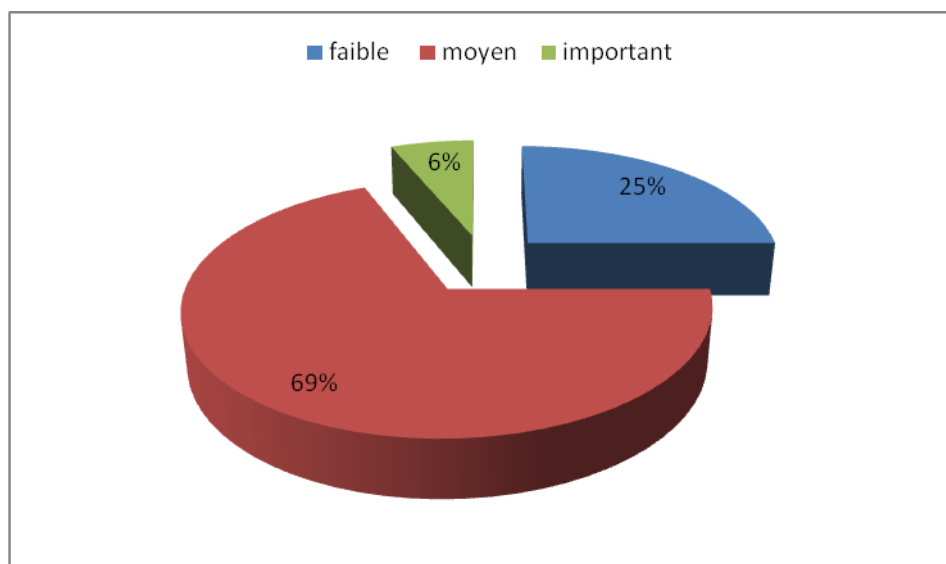
*Tableau XVI : Compte de résultat d'une bande de poulets de chair*

<b>CHARGES</b>	Montant (FCFA)	Observations (FCFA/Sujet)
1) Charges fixes		
a-bâtiment	16 666	16,66
b-Matériels	10 500	10,5
<b>Total des charges fixes</b>	<b>27 166</b>	
2) Charges variables		
c-Poussins	450 000	450
d-Aliments	801 050	801,05
e-Prophylaxie	75 500	75,5
f-Main d'œuvre	80 000	80
g-Litière	4000	4
h-Imprévus (1%)	14210	
Total des charges variables (c+d+e+f+g+h)	1 435 260	
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>1 441 426</b>	
<b>PRODUITS</b>		
3) Vente des poulets	1800*930=1 674 000	
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>1 674 000</b>	
4) Prix de revient du poulet		1437,71
<b>MARGES BRUTES</b>		
5) Marge brute par sujet (1800-1437,71)		362,29
6) Marge brute pour une production de 1000 poulets	362,29*930=336 929,7	
7) Marge brute pour une pour une année (6 bandes en moyenne avec le vide sanitaire)	336 929,7*6=2 021 578,2	

**N.B :** Spécifiquement pour le cas de Toumodi, les éleveurs revendent généralement les poulets entre 35 et 40 jours. Pour se faire, nous en avons tenu compte dans nos calculs en prenant une moyenne de 38 jours. Ils ne font donc pas la prophylaxie à partir du 35<sup>ème</sup> jour et gagnent 7 jours sur la durée d'alimentation. Les charges alimentaires de ces 7 jours s'élèvent à 250 200 FCFA et celles de la prophylaxie vitaminique à 7500 FCFA. Ces charges n'ont donc pas été prises en compte en établissant ce compte de résultat. C'est la raison pour laquelle on obtient 801 050 FCFA au lieu de 1 051 250 FCFA pour l'aliment et 75 500 FCFA au lieu de 82 500 pour la prophylaxie (Annexe IV).

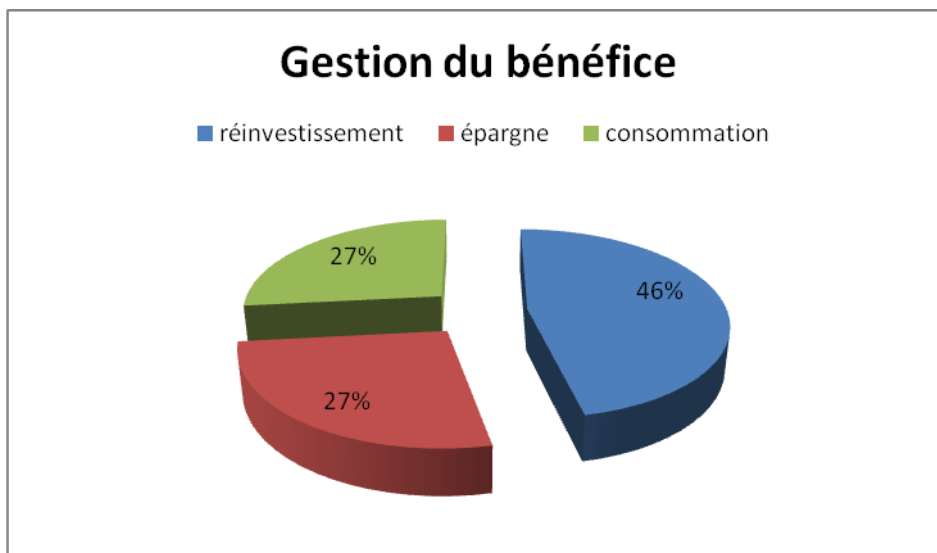
### *III-1-2-5. Gestion du bénéfice*

Les bénéfices sont généralement jugés moyen soit 69 % des acteurs. Cependant, pour 25 % ils sont faibles tandis qu'ils sont jugés importants pour seulement 6 % des aviculteurs enquêtés (figure 16). En effet un éleveur gagne 491,6 FCFA par palette d'œufs et 362,29 FCFA par poulets de chairs.



**Figure 16 : Part du Bénéfice**

Le bénéfice généré est soit réinvesti dans l'activité en question (46 %), soit épargné (27 %) ou consommé (27 %) (figure 17).

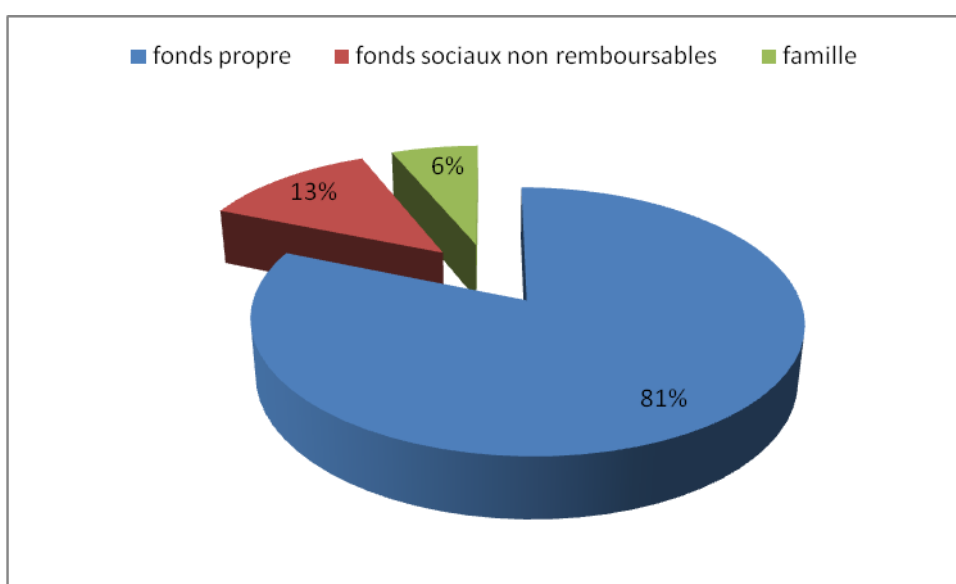


*Figure 17 : Gestion du bénéfice*

### III-1-3. Mode de financement de l'activité avicole

#### III-1-3-1. Financement au départ de l'activité avicole

On constate que pour débiter l'activité, la majorité des acteurs (81 %) ont eu à utiliser leurs fonds propres, 6 % ont eu recours à leur famille et 13 % ont pu profiter de fonds sociaux non remboursables (provenant du vatican et de la fondation CI-Espagne) (figure 18).



*Figure 18: Financement de départ de l'activité avicole*

### *III-1-3-2. Demande de crédit au cours de l'activité avicole*

Il convient de noter que 43,8 % des acteurs ont eu à solliciter un prêt et 56,2 % se sont abstenus de le faire (tableau XVII). Tous les acteurs ayant demandé un crédit l'ont obtenu (tableau XVIII).

*Tableau XVII : Demande de crédits*

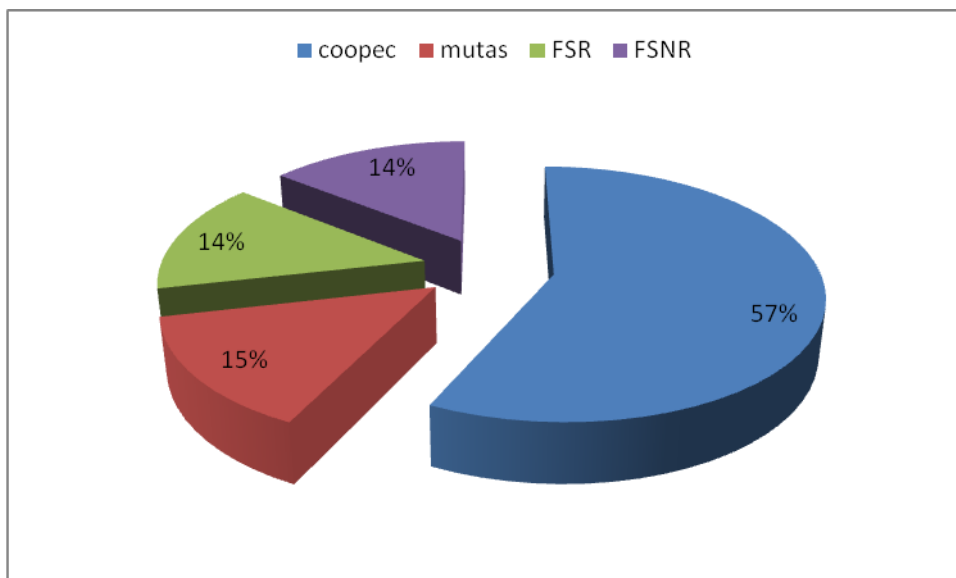
Observations	Demande de crédit	Fréquence (%)
Oui	7	43,8
Non	9	56,2
Total	16	100

*Tableau XVIII : Obtention du prêt*

Modalités	Obtention du prêt	Fréquence (%)
Non réponse	9	56,2
Oui	7	43,8
Non	0	0
Total des observations	16	100

### *III-1-3-3. Structure de demande de crédit*

Les prêts proviennent à 57 % de la COOPEC, 15 % de la MUTAS, de fonds sociaux non remboursables et de fonds sociaux remboursables (totalisant 14% chacun). En récapitulatif, les institutions de microfinance (COOPEC et MUTAS) constituent la principale source de financement pour l'aviculture avec un total de 72 % (figure 19).



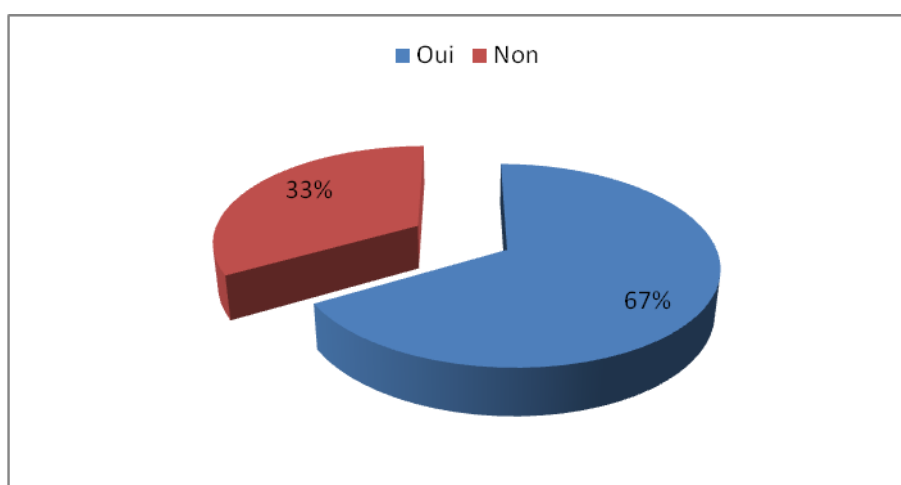
**Figure 19 : Structure de demande de crédit**

#### **III-1-3-4. Remboursement**

On remarque aussi que les éleveurs ayant utilisé des fonds destinés à être remboursés l'ont fait dans les délais (83 %) (tableau XIX) mais pour 67 % d'entre eux cela s'est fait avec des difficultés (figure 20).

**Tableau XIX : Remboursement dans les délais**

Modalités	Nombre de citation	Fréquence (%)
Oui	5	83
Non	1	17
Total	6	100



**Figure 20 : Difficultés de remboursement**

### *III-1-3-5. Avis sur le crédit*

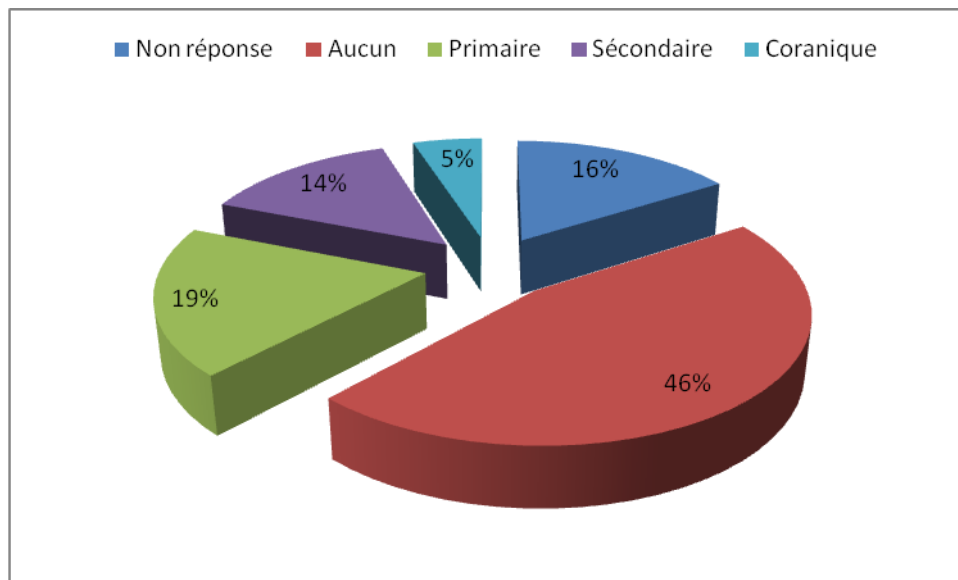
Tous les acteurs s'accordent autour du fait que le crédit est source de création de richesse.

## **III-2. ENQUETES AUPRES DES BOVICULTEURS DE TOUMODI**

### **III-2-1 Identification du producteur**

#### *III-2-1-1. Niveau d'étude*

Sur les 37 boviculteurs interrogés, nous n'avons pas pu recueillir des informations sur le niveau d'étude chez 16 % des acteurs. Ces derniers ont relégué cette activité à une tierce personne (parent ou personne de confiance) pour vaquer à d'autre occupation. Se faisant nous ne les avons pas interrogé directement. Cependant, sur ceux qui ont répondu favorablement, on constate que près de la moitié soit 46 % n'ont aucun niveau d'étude, 19 % se sont arrêtés au niveau des classes primaire et seulement 14 % ont accédé au second cycle. En outre, 5 % ont eu à pratiquer l'école coranique (figure 21).



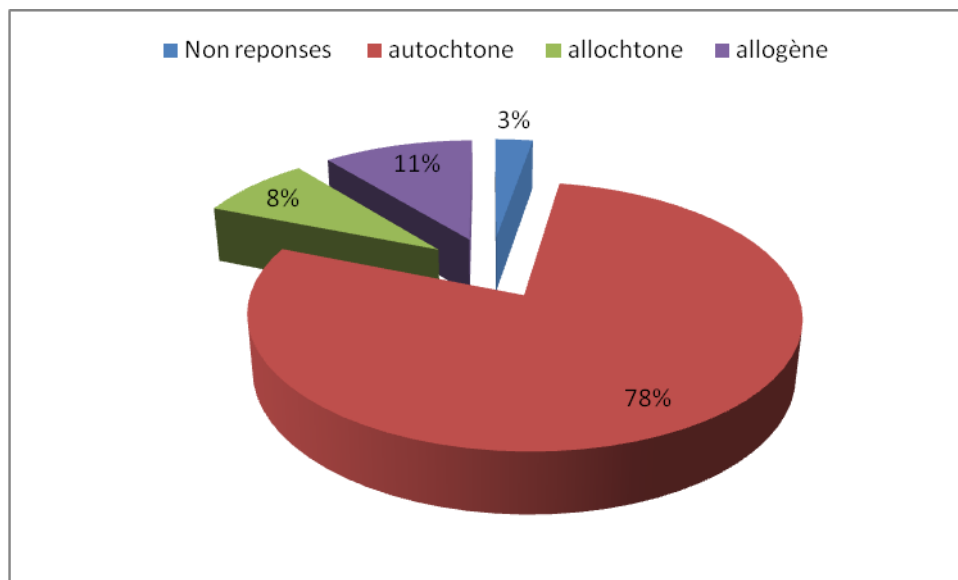
*Figure 21 : Niveau d'étude des boviculteurs à Toumodi*

#### *III-2-1-2. Statut de résidence*

Dans la région de Toumodi, les allogènes propriétaires de bœufs sont très peu nombreux quand bien même ce sont ces derniers qui ont les plus gros cheptels.



Ils représentent 11 % de l'échantillon. Les autochtones constitués des peuplades Baoulés sont au nombre de 78 % avec des troupeaux peu nombreux et les allochtones représentent 8 % de l'échantillon (figure 22).



*Figure 22 : Statut de résidence des éleveurs à Toumodi*

### *III-2-1-3 Activité principale*

La pratique de la boviniculture est une activité secondaire chez 70,3 %. Ils sont pour la plupart des planteurs de cacao et des commerçants. Elle est l'activité principale de 29,7 % des acteurs (tableau XX).

*Tableau XX : Activité principale*

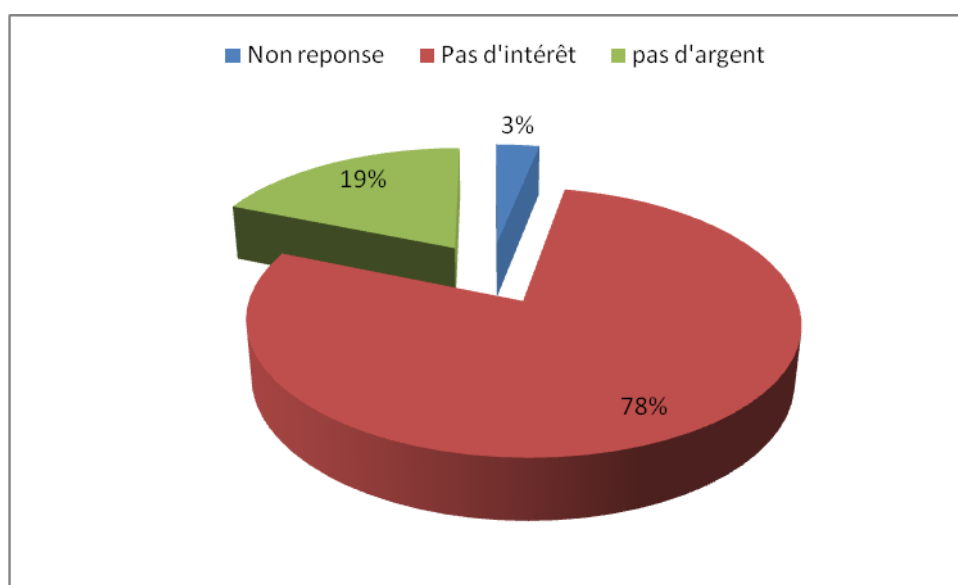
Observation	Activité principale	Fréquence (%)
Oui	11	29,7
Non	26	70,3
Total	37	100

### *III-2-2 Activité de production et suivi de l'élevage*

#### *III-2-2-1 Revenus du lait*

La production laitière bien qu'étant une source de revenus non négligeable est une activité laissée au bouvier car aucun des éleveurs enquêtés ne profitent

des revenus du lait et pour bon nombre d'entre eux (78 %) ces revenus n'ont aucune importance par conséquent ils n'ont pas l'intention de développer la production laitière. Seulement 19 % ont le bon vouloir de promouvoir cette activité mais n'en ont pas les moyens (figure 23). En effet, la production laitière à Toumodi est aux mains des bouviers ; pour la plupart des acteurs elle sert à réduire le coût du salaire de ce dernier qui était autour de 40 000 F CFA en moyenne.



*Figure 23 : Raison du non profit des revenus du lait*

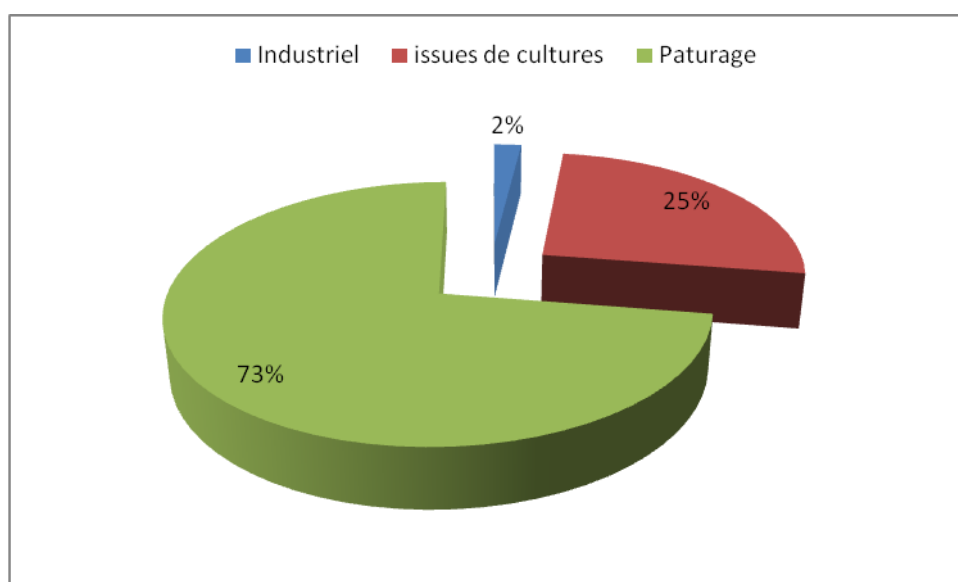
### *III-2-2-2. Suivi sanitaire et alimentation des animaux*

Au niveau du suivi sanitaire des animaux, seulement 24,3 % ont recours au conseil et service d'un vétérinaire tandis que 70,3 % se passent complètement des prestations vétérinaires (tableau XXI). Il existe une direction régionale des services vétérinaires située au centre ville de Toumodi. Les services vétérinaires sont donc accessibles car les populations rurales se déplacent régulièrement vers la ville pour beaucoup de leurs courses (école de leurs enfants, vente de leurs récoltes ou pour des raisons de santé..., sans ignorer le fait que le mercredi est le jour de marché). L'aliment est constitué pour l'essentiel du pâturage (73 %) et

des issues de cultures (25 %) (figure 24). Seulement 2 % utilisent l'aliment industriel car ils possèdent des élevages intensifs (figure 23).

**Tableau XXI : Consultation d'un vétérinaire par les boviculteurs**

Modalités	Vétérinaire	Fréquence (%)
Non réponse	2	5,4
Oui	9	24,3
Non	26	70,3
Total des observations	37	100



**Figure 24 : Alimentation**

Le tableau XXII montre que 64,9 % des acteurs vaccinent leurs bêtes et 35,1 % ne le font pas. Quant au déparasitage, 43,2 % des personnes interrogées ne déparasitent pas leurs animaux tandis que 56,8 % le font (Tableau XXIII).

**Tableau XXII : Vaccination**

Modalités	Vaccination	Fréquence (%)
Oui	24	64,9
Non	13	35,1
Total	37	100

**Tableau XXIII : Déparasitage**

Observations	Déparasitage	Fréquence (%)
Oui	21	56,8
Non	16	43,2
Total	37	100

L'un des problèmes les plus récurrents en élevage bovin dans les savanes du centre de Toumodi sont les pertes d'animaux dues le plus souvent aux vols et dans une moindre mesure aux mortalités et aux conflits entre villageois. Ainsi 43,2 % des acteurs ont eu à signaler des pertes et les 56,8 % restant ne sont pas confrontés aux pertes d'animaux (tableau XXIV).

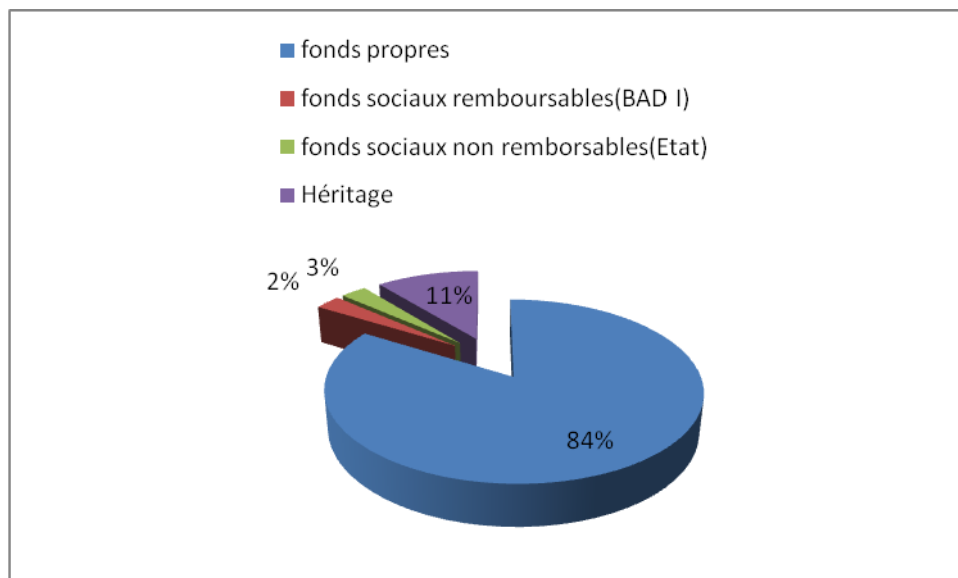
**Tableau XXIV : Pertes d'animaux**

Observations	Pertes	Fréquence (%)
Oui	16	43,2
Non	21	56,8
Total	37	100

### **III-2-3 Mode de financement de la boviculture**

#### **III-2-3-1. Financement au départ de l'élevage bovin**

Le financement de départ de la boviculture a été réalisé en majorité sur fonds propres (84 %). Onze pourcent des acteurs ont hérité des bovins de l'un de leurs défunts parents. Chez 3 %, le financement provenait de fonds sociaux non remboursable d'origine étatique et chez 2 % les fonds provenaient du projet BAD élevage dans sa phase I (figure 25).



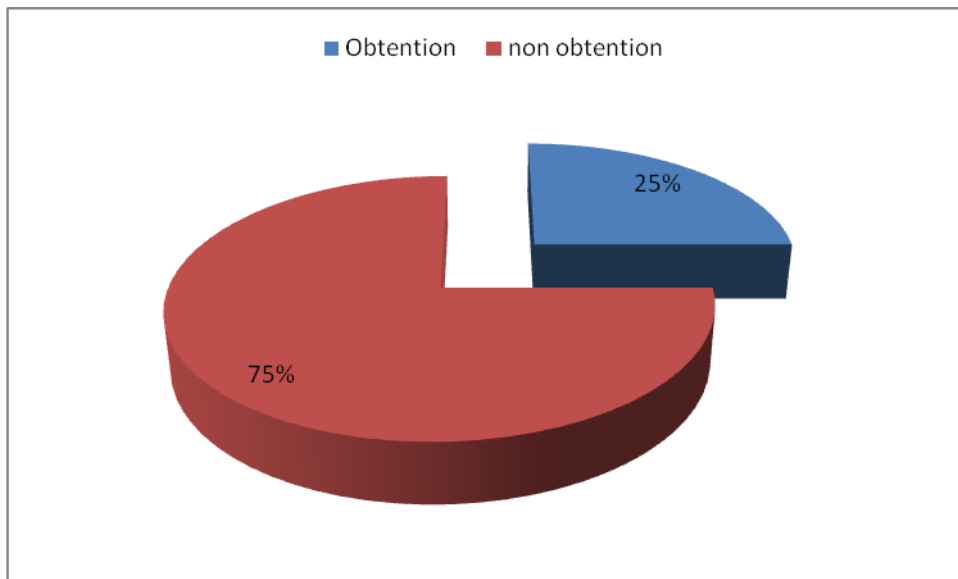
**Figure 25 : Financement au départ de l'élevage bovin**

### **III-2-3-2. Demande de crédit pour la boviculture**

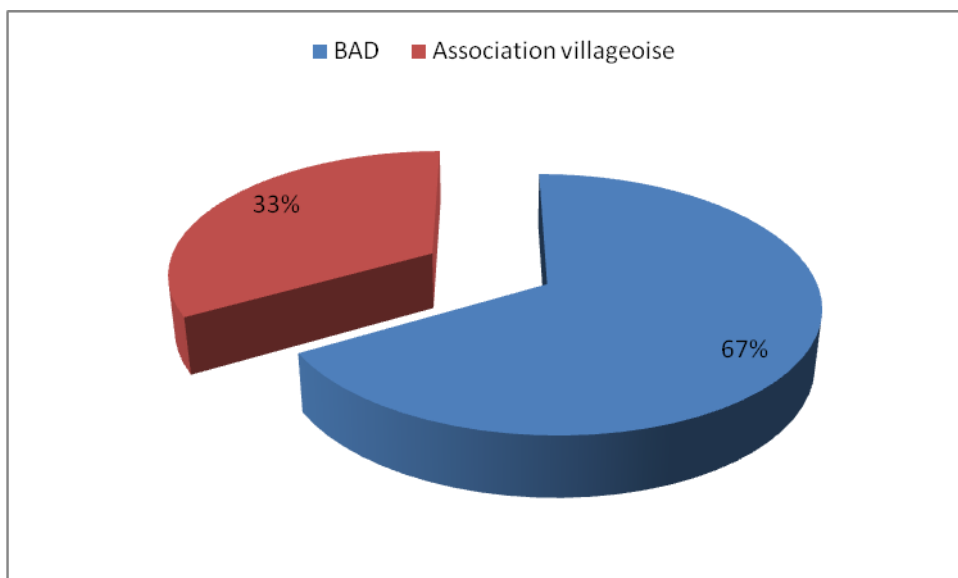
Sur l'ensemble des acteurs interrogés 32,4 % ont demandé du crédit pour financer leur activité d'élevage (tableau XXV) et seulement 25 % d'entre eux soit le quart l'ont obtenu (figure 26). Sur les 25 % ayant obtenu le prêt, 67 % ont été accordés par le projet BAD élevage et 33 % proviennent d'associations villageoises (figure 27). A l'inverse, 67,6 % n'ont jamais sollicité de prêt.

**Tableau XXV : Demande de crédit**

Observations	Demande de crédit	Fréquence (%)
Oui	12	32,4
Non	25	67,6
Total	37	100



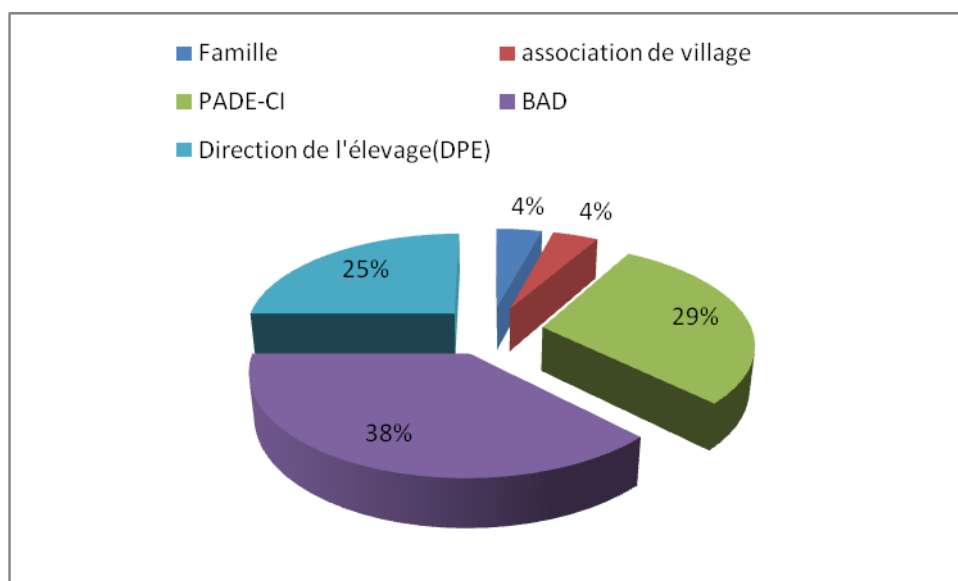
**Figure 26 : Obtention du prêt**



**Figure 27 : Origine du financement**

### **III-2-3-3 Structure de demande de crédit**

Sur les acteurs ayant sollicité un prêt, 38 % ont eu recours au projet BAD élevage (I et II) ; 29 % des demandes ont été faites au niveau du PADE-CI ; 25 % au niveau de la direction des productions d'élevage ; 4 % au niveau de la famille et 4 % au niveau d'une association villageoise (figure 28).



**Figure 28 : Structure de demande de crédit par les boviculteurs**

#### **III-2-3-4 Avis sur le crédit**

Les résultats consignés dans tableau XXVI montrent que 75,7 % des boviculteurs ont un bon avis concernant le crédit alors que 18,9 % trouvent que le crédit est source de problème ou de honte. Les 5,4 % restant se sont gardés de donner leur avis sur le crédit.

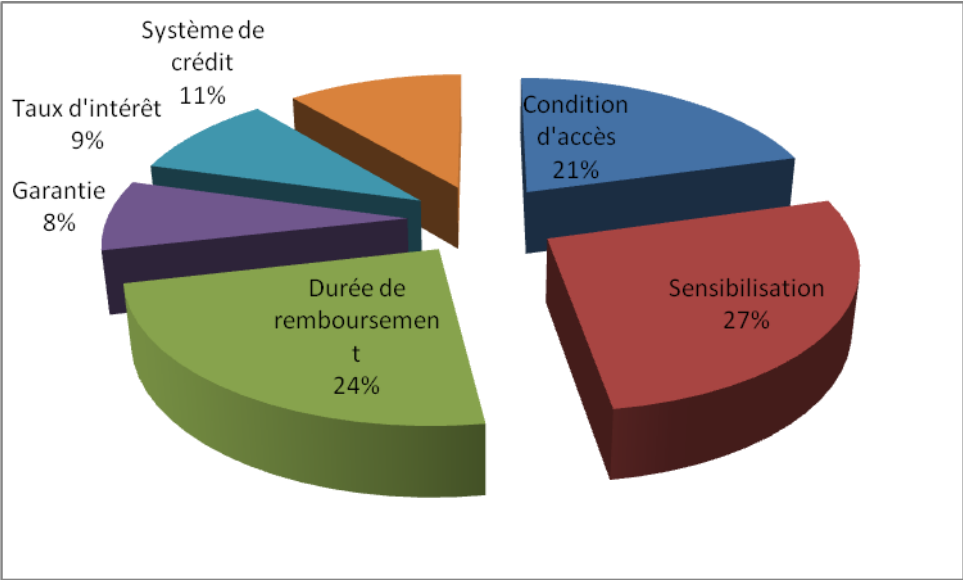
**Tableau XXVI : Avis sur le crédit**

Modalités	Avis sur le crédit	Fréquence (%)
Non réponse	2	5,4
Mauvais	7	18,9
Bon	28	75,7
Total	37	100

#### **III-2-3-5. Amélioration de l'accès au crédit**

Pour améliorer l'accès au crédit, 27 % des boviculteurs doivent être sensibilisés car n'ayant aucun renseignement sur le système de crédit. Quant au reste, 24 % optent pour l'allongement de la durée de remboursement, 21 % pour la réduction des conditions d'accès au crédit, 8 % pour la réduction des garanties, 9 % pour

la réduction du taux d'intérêt et 11 % pour la révision du système de crédit (soit 80 % en intrant et 20 % en liquidité) (figure 29).



*Figure 29 : Amélioration de l'accès au crédit*



## **CHAPITRE IV : DISCUSSION**

### **IV-1 LIMITES DE L'ETUDE**

Au cours de la réalisation de cette étude, plusieurs difficultés ont été rencontrées. La première tient au caractère délicat du sujet abordé qui est le système de financement de l'élevage en Côte d'Ivoire : Cas des filières avicoles et bovines dans la région de Toumodi. En effet, les acteurs surtout les allogènes qui sont les plus grands producteurs de viande bovine ont tendance à nous considérer comme des agents des impôts venus pour leur réclamer de l'argent ce qui peut rendre subjectives certaines de leurs réponses. Aussi certaines des déclarations des boviculteurs étaient biaisées car ils n'ont souvent pas de nouvelles de leurs troupeaux pendant des années et il était très difficile d'atteindre le bouvier qui vit dans des zones pas facile d'accès au fin fond de la savane. Aussi la période pendant laquelle s'est déroulée l'enquête était une période de baisse d'activité chez les aviculteurs car la demande sur le marché était faible. Néanmoins l'exploitation des résultats obtenus peut s'avérer utile pour comprendre le système de financement et donner quelques recommandations aux offreurs et demandeurs de crédit.

### **IV-2. LA FILIERE AVICOLE**

#### **IV-2-1. Identification des producteurs et suivi de l'élevage**

La quasi-totalité des aviculteurs (94 %) ont fait des études et parmi eux 44 % ont le niveau universitaire. La pratique avicole nécessite beaucoup de technicité et de suivi (avec les maladies telles que le *Gumboro* et la pseudo peste aviaire - Newcastle) qui en l'absence de vaccin peuvent décimer le troupeau et entraîner la faillite du promoteur. Aussi une alimentation déficiente et le non respect des paramètres ambiants (hygrométrie, température, densité) peuvent ralentir la

production. Ces derniers sont à même de comprendre les contraintes de cette activité afin de ne pas négliger les paramètres relatifs à la bonne conduite de leurs élevages. Ces chiffres justifient ceux de la FAO (2002) et de l'IPRAVI (2008) qui témoignent du développement de l'aviculture ivoirienne concomitamment avec le Sénégal dans la sous région. En outre pour 68,8 % l'aviculteur constitue leur activité principale c'est-à-dire leur principale source de revenus. Ce résultat est très élevé comparé aux travaux menés au Sénégal par (HABYARIMANA, 1998). En effet, il a enregistré que l'aviculture était l'activité principale de 45% des acteurs interrogés. Cet écart est dû au fait que notre étude a été réalisée durant les mois d'août à décembre. Durant cette période, sont rencontrés sur le terrain que les aviculteurs pratiquant permanemment l'aviculture et ceux qui le faisaient occasionnellement étant reparti dans leurs activités primaires. Encore à Toumodi très peu d'aviculteurs (37,5 %) ont recourt aux conseils d'un vétérinaire et cela constitue un frein car les pratiques des aviculteurs et des techniciens qu'ils consultent peuvent souvent s'avérer insuffisantes.

#### **IV-2-2. Les contraintes de l'activité de production**

Notre étude montre que les contraintes majeures sont la mauvaise organisation du marché (50 %) et les prix bas (23 %). Ces résultats corroborent les propos de Westlake (1993) selon lesquels les circuits de commercialisation seraient défectueux et même inexistantes et surtout que les variations importantes, non maîtrisées par les producteurs, des prix de leurs produits sur le marché. A titre comparatif, au Sénégal, les aviculteurs rencontrent plutôt des problèmes liés: à la technique d'élevage (55% de l'échantillon), à la pathologie (47,5% de l'échantillon), au suivi de l'élevage (32,5% de l'échantillon). Les problèmes institutionnels évoqués sont relatifs à l'absence de structures de financement, à l'inexistence de structures d'appui à la

commercialisation des produits avicoles ainsi que l'imprécision des textes réglementaires en vigueur en aviculture. (HABYARIMANA, 1998).

Tout comme au Sénégal, Maroc, bien que l'aviculture soit développée (couvrant 100% des besoins en viande de volaille) des contraintes concernant l'absence de textes réglementaires stricts relatifs à l'exercice des activités avicoles et aussi à la précarisation des circuits de commercialisation et de distribution des produits avicoles (90% des poulets produits sont vendus par des détaillants) sont notables ([www.avicultureaumaroc.com/secteur.html](http://www.avicultureaumaroc.com/secteur.html)).

En outre, les producteurs achètent leurs intrants en espèce et les cèdent aux revendeurs (37 %) et aux restaurants (19 %) qui les encaissent à crédit. De ce fait, les aviculteurs sont constamment à la recherche d'un nouveau fond de roulement. Nous avons aussi pu noter lors des entretiens individuels que les éleveurs et les producteurs ne calculent pas le coût de leurs productions car ils ne savent pas exactement combien ils gagnent et de ce fait ne peuvent réduire ou augmenter leurs marges bénéficiaires quand le marché est inondé ou lorsque la demande baisse. Il est donc incohérent de parler de prix bas. Au vu des résultats obtenus dans le compte de résultat et le calcul du coût de revient des produits avicole il ressort que les éleveurs gagnent 491,6 F CFA par palette et 362,29 F CFA par poulet de chair.

#### **IV-2-3. Mode de financement**

L'une des exigences primordiales pour solliciter un prêt est d'avoir une activité effective générant régulièrement des revenus. Bien que tous les acteurs aient un avis favorable sur l'intérêt du crédit, seulement 43,8 % ont demandé un prêt et ils l'ont tous obtenus. Sur l'ensemble des demandeurs de crédit, 72 % d'entre eux l'ont fait auprès des institutions de microfinance dont 57 % auprès de la COOPEC. L'aviculture étant un élevage à court terme de constante cyclique, ces résultats confirment le fait que la COOPEC ne s'engage que dans les offres de

crédit à court terme compte tenue des contraintes prudentielles et de ses propres règles internes (IRAM, 1995). Aussi, il faut noter l'absence des banques commerciales au niveau du système de crédit ; du fait de la faible culture agricole des banquiers (FALGON, 2000) qui hésitent à investir dans ce secteur car jugé trop risqué pour eux (BAMBALA, 1996). En somme, la filière avicole à Toumodi est pour l'essentiel menée sur fonds propres (56,2 %) et les fonds extérieurs des acteurs ayant besoin de crédit proviennent pour l'essentiel des micro-finances (COOPEC). A l'inverse, au Sénégal, 87,5% des producteurs ont commencé l'activité avicole avec leur propre moyen. Le reste (12,5%) a bénéficié d'un crédit pour démarrer son activité. Il s'agit principalement d'aviculteurs occasionnels. Les fermes sont exploitées et gérées dans 87,5% des cas par leur propriétaire (HABYARIMANA, 1998).

### **IV-3. LA FILIERE BOVINE**

#### **IV-3-1. Identification des producteurs et suivi de l'élevage**

L'élevage de bovin à Toumodi est l'activité secondaire pour 70,3 % des acteurs. Ils sont pour la plupart des planteurs de cacao (autochtones 78 %) ou des commerçants (allogènes 11%). On note également que 73 % des acteurs nourrissent leurs bétails uniquement au pâturage, d'où les animaux sont pour l'essentiel carencés. Aussi, 70,3 % estiment ne pas avoir besoin des services d'un vétérinaire pour le suivi de leurs troupeaux. Cela serait dû à la négligence des boviculteurs du fait de leur faible niveau d'étude. En effet, 46 % n'ont aucun niveau d'étude, 19 % se sont arrêtés au niveau des classes primaires et seulement 14 % ont accédé au second cycle. Se faisant ils ont une faible culture de la boviculture et se sont lancés dans l'activité généralement par prestige ou ont hérité des bovins de leurs parents. La production laitière est, chez 100 % des acteurs, une activité secondaire délaissée aux bouviers. Ces résultats vont dans le même sens que ceux obtenus par le CIRAD (1981) disant que la traite pratiquée dans plus de 75 % des troupeaux sédentaires du Nord de la Côte

d'Ivoire est liée au contrat de gardiennage par lequel les animaux sont confiés au bouvier dont le lait constitue l'essentiel du salaire. A Toumodi, le lait est certes lié au contrat de gardiennage mais ne constitue pas l'essentiel du salaire. Les propriétaires versent en plus du lait une modeste somme d'environ 40 000 F CFA aux bouviers. Au Sénégal, la filière lait est plus développée que celle de la Côte d'Ivoire. La filière laitière sénégalaise offre des possibilités de développement avec les différentes dynamiques de développement de la filière laitière locale dans diverses zones agro-écologiques ([www.infoconseil.sn/-la-filiere-lait-html](http://www.infoconseil.sn/-la-filiere-lait-html)).

#### **IV-3-2. Contraintes de l'activité de production**

En Côte d'Ivoire le problème le plus criard est celui de la sous exploitation du secteur de l'élevage à l'origine des fortes importations dans ce secteur. A l'opposé, le Mali avec moins de ressources naturelles favorables à l'élevage, atteint une relative autosuffisance dans le domaine de l'élevage qui se hisse d'ailleurs au 3<sup>ème</sup> rang des exportations après le coton et l'or. L'élevage au Mali assure 11% du PIB du pays même s'il est loin de couvrir sa demande en produits laitiers qui continue de nécessiter tous les ans des importations d'une valeur de 10 à 15 milliards de FCFA. Même si le Mali est relativement avancé dans ce secteur par rapport à la Côte d'Ivoire, force est de constater que sa contribution dans le marché sous régional est en deçà de ses potentialités (TRAORE, 2008).

Outre les problèmes déjà signalés au niveau de l'identification et du suivi à savoir ceux liés à l'alimentation des animaux (constituée uniquement de pâturage pour 73 % des boviculteurs) à l'origine des carences alimentaires, il faut également signaler les problèmes dus aux pertes causées par les vols, les mortalités et aussi les conflits entre villageois. Encore, 35,1 % des acteurs ne vaccinent pas leurs bêtes et 43,2 % ne les déparasitent pas. Par conséquent, les animaux sont livrés à eux-mêmes dans les conditions drastiques rencontrées

dans les savanes. Tous ces problèmes cumulés seront certainement à l'origine d'une baisse de production et donc d'une baisse de la rentabilité de l'activité.

#### **IV-3-3. Mode de financement**

Sur l'ensemble des acteurs interrogés, 67,6 % ont demandé du crédit pour financer leur activité et seulement 25 % d'entre eux soit le quart l'ont obtenu. Sur les 25 % ayant obtenue le prêt, 67 % ont été accordés par le projet BAD élevage et 33 % proviennent d'associations villageoises. Cependant, seulement la moitié des acteurs ayant emprunté au niveau du projet BAD ont remboursé le crédit. Ces résultats sous-tendent la thèse de ATTIE (2003) selon laquelle les prêts d'origine étatique ont été perçus par les bénéficiaires comme des aides et donc ne devant pas être rembourser. Parallèlement, ces résultats vont à l'encontre de ceux observés au Sénégal dans le projet de modernisation et d'intensification agricole où les résultats dans le secteur de l'élevage ont été très concluants car les taux de remboursements des promoteurs aux banques étaient de 75% et ceux des banques au PMIA de 98% (80% pour les mutuelles de crédit) (KACEM, 2008). Aussi, ces résultats contredisent ceux de FALGON (2000) qui sou tend la frilosité des banques à s'investir dans le secteur de l'élevage. Mais le système de crédit du PMIA faisait intervenir bon nombre d'organisme financier dont la BCEAO mais aussi le ministère de l'élevage du Sénégal. Ces organismes et le fond de garantie ont permis une assurance des banquiers à s'investir dans le PMIA. Au final, l'élevage bovin à Toumodi est financé essentiellement sur fonds propres (92 %), l'Etat n'intervenant qu'à hauteur de 8 %.

## **CHAPITRE V : RECOMMANDATIONS**

### **V-1. AVICULTEURS**

- S’inscrire aux séminaires ou programme de formation en aviculture pour améliorer leurs compétences car les preuves de compétences sont des éléments déterminant dans l’analyse des dossiers de crédit dans les projets et programmes étatiques.

### **IV-2. BOVICULTEURS**

- Mise des bovins à l’attelage pour des activités secondaires rentables tels que les cultures maraîchères ou les victuailles saisonnières ;
- Consulter les services départementaux du LANADER ou de la direction de l’élevage ou des vétérinaires privés en cas de problèmes ou pour d’éventuels conseils.

### **V-3. PROJETS ET PROGRAMMES ETATIQUE**

- Organisation des programmes de sensibilisation pour informer les populations cibles (éleveurs) sur l’existence de ligne de crédit et les modalités d’accès au crédit ;
- Former les éleveurs à la tenue d’un cahier de compte de sorte à maîtriser les paramètres économiques de leur activité ;
- Bien assurer la vulgarisation des projets et programmes ;
- Mettre en place un système de suivi évaluation efficace associant une assistance vétérinaire permanente aux projets et programmes afin de s’assurer de la maîtrise des paramètres sanitaires ;

- Faire renaître les concepts de noyaux d'élevage ou répartir le crédit avec 80% en nature (animaux, intrants, médicaments) et 20% en espèces.

N.B : Ces recommandations précitées permettront d'augmenter le taux de remboursements dans les projets et programmes étatiques.

- En outre, l'Etat doit marquer sa volonté politique en allégeant les conditionnalités d'accès et en réduisant conséquemment les taux d'intérêts de sorte à encourager de plus en plus les populations à se lancer dans le secteur de l'élevage. Aussi, les structures telle que la BNDA doivent être remises sur pied car il demeure incompréhensible de parler de développement de l'élevage sans qu'il y ait de banque agricole ; surtout au vue du scepticisme des banques commerciales vis-à-vis du secteur agricole.



# **CONCLUSION**

l'autosuffisance alimentaire est une norme absolue et quasiment inatteignable car elle fait abstraction de défauts et donc est une conception absolument parfaite. Elle signifie produire absolument tout ce que l'on consomme sans avoir besoin d'apports extérieurs. Or, compte tenu des conditions climatiques et physiques de bien des pays, l'autosuffisance est impossible. Ainsi naît le concept de sécurité alimentaire selon lequel le pouvoir d'achat est préféré au détriment de la production intrinsèque. Se faisant, un pays peut ne pas avoir les conditions favorables à développer les produits qu'il consomme régulièrement faute de conditions inadéquates mais peut être capable de générer les moyens financiers nécessaires à se procurer ces produits sur des marchés extérieurs : on parle ainsi de sécurité alimentaire via l'importation. Par conséquent un pays selon ses atouts climatique et physique peut atteindre l'autosuffisance dans certains domaines. C'est d'ailleurs le cas pour le Mali et le Niger dans le secteur de l'élevage des ruminants. En Côte d'Ivoire, l'élevage représente 2,9 % du PIB agricole et à peine 1 % du PIB total. Dans le domaine de l'aviculture, malgré les avancées fulgurantes observées ces dernières années, le pays reste encore dépendant des importations. S'agissant de l'élevage des ruminants en particulier celui des bovins l'offre reste encore largement inférieure à la demande. Malgré les efforts consentis par l'Etat Ivoirien depuis les années 70 afin d'inverser la tendance, le bilan reste mitigé. L'importation des produits d'élevage coûte des milliards de F CFA à l'Etat tandis que le pays a des conditions favorables au développement de l'élevage. Vu les enjeux économiques que suscite le secteur de l'élevage en matière de sortie de devises relative à l'importation, l'une des premières questions à se poser est celle du financement du dit secteur. Certes l'organisation du secteur est du ressort de l'Etat mais quant au financement il existe bien des organismes qui en sont responsables. C'est dans cette optique que nous avons entrepris cette étude sur **le système de financement de l'élevage** et plus précisément l'élevage aviaire et bovin dans la zone de Toumodi. Toumodi est une zone à prédilection d'élevage située au centre du

pays entre la zone forestière du Sud et la zone savanicole du Nord. C'est donc une zone propice pour le développement de toute sorte d'élevage et donc indiquée pour mener notre étude. Cette étude vise à identifier les mécanismes et la nature de financement des différents modes de fourniture de protéines animales en Côte d'Ivoire.

Nous avons, pour se faire, mené des enquêtes auprès des éleveurs de volailles et de bovins de Toumodi et dans 8 villages environnant. Il s'agit des enquêtes par questionnaires, des entretiens individuels et des focus group. Au total 16 aviculteurs et 37 boviculteurs ont été enquêtés. De ces enquêtes, il ressort que :

L'élevage avicole est l'activité principale de 68,8 % des acteurs. Elle est financée sur prêt à 43,8 % et l'essentiel du financement soit 72 % des fonds proviennent des institutions de microfinance. Mais les éleveurs interrogés ne maîtrisent pas les aspects économiques de leur activité et cela peut être à l'origine de difficultés quant au remboursement des prêts contractés.

Quant à l'élevage bovin, il est surtout pratiqué comme activité secondaire souvent lucrative ou de prestige pour 70,3 % des acteurs. Seulement 32,4 % ont sollicité du crédit pour financer leur activité et 25 % seulement l'ont obtenu. Le financement provenait pour 67 % du projet BAD élevage. Ici la contrainte majeure est le manque d'information sur le système de crédit, ce faisant 27 % ont besoin de sensibilisation.

Au terme de cette étude nous avons proposé quelques recommandations, à savoir la mise de bovins à l'attelage pour les boviculteurs afin de pouvoir couvrir certains frais comme le salaire du bouvier, le suivi sanitaire du bétail permettant ainsi à l'activité de s'autoréguler. L'Etat à son tour doit mettre le vétérinaire au centre de leurs projets et programmes de crédit afin d'assurer la réussite de l'activité et garantir le remboursement pour ainsi pérenniser le système de crédit.

Aussi des structures telles que la Banque nationale de développement agricole (BNDA) doivent être remises sur pied. Cette fois-ci elles devront être gérées avec un sérieux sans précédent en appliquant non seulement les sanctions prévues pour le non remboursement mais aussi en soumettant la structure à savoir les gestionnaires à des audits et contrôles réguliers.

**REFERENCES  
BIBLIOGRAPHIQUES ET  
WEBOGRAPHIQUES**

## **BIBLIOGRAPHIE**

### **1. ABBOTT J. C., 1987**

Amélioration de la commercialisation dans le monde en développement : Situation et expériences vécues ; Rome ; FAO. 53p

### **2. AHAMET M., 2004**

Incidence économique de la maladie de Gumboro sur les performances des poules pondeuses : cas des poules élevées en cage dans la région de Dakar (Sénégal). Thèse: Méd. Vét. : Dakar ; 20

### **3. ATTIE F. M., 2003**

Crédit agricole et élevage en Côte d'Ivoire : cas du projet laitier sud. Thèse: Méd. Vét. : Dakar ; 8.

### **4. BUTAULT J.-P. et LE MOUËL C., 2004**

Pourquoi et comment intervenir en agriculture ? *In* : Les soutiens à l'agriculture : Théorie, Histoire, Mesure. INRA ; France.-303p.

### **5. CLEMENT D., 1992**

Projet de développement de l'élevage dans les régions du centre et du sud-ouest ; Rapport d'achèvement- FAO- Rome.-12p

### **6. Côte d'Ivoire, Ministère de la Production Animale, 2000.** Statistique d'élevage : Cellule d'études et de planification.-5p

### **7. DAUBREY, 1978**

La banque nationale pour le développement agricole (B.N.D.A.) et le financement du développement en milieu rural en Côte-d'Ivoire. *Revue juridique et politique : Indépendance et coopération*, **32** : 457-459.

### **8. DIOP M., 2003**

Etude des résidus des médicaments vétérinaires dans les produits aviaires de la région des « Niayes » (Sénégal). Thèse: Méd. Vét. : Dakar ; 17.

### **9. ESSOH F., 2006**

Importation de viande de volaille et la filière avicole en Côte d'Ivoire. Thèse: Méd. Vét. : Dakar ; 1.

### **10. ICEA ENTREPRISE, 1998**

Etude sur le crédit agricole en Côte d'Ivoire. Rapport-Abidjan.-28p

**11. GUEYE B., 2001**

Situation de la filière avicole moderne sénégalaise. Thèse : Med. Vét. : Dakar ; 3

**12. GUEYE M. W., 1990**

Crédit agricole et production ovine dans le bassin arachidier sénégalais. Thèse : Méd. Vét. : Dakar ; 39

**13. HABYARIMANA W., 1998**

Contribution à l'étude des contraintes au développement de l'aviculture moderne dans la région de Dakar : aspects techniques et institutionnels. Thèse : Méd. Vét. : Dakar ; 18.

**14. KACEM, BOULANGER et BA, 2008**

Projet de Modernisation et d'intensification Agricole. Rapport d'achèvement-Sénégal.-47p

**15. Le TEMPS, 2013**

Les agriculteurs cherchent la banque agricole. Journal. N 1077 parut le lundi 13 Mai 2013.

**16. LOBRY J. C. et TYC J., 1998**

Etude sur la commercialisation et le marketing des produits animaux dans le cadre du projet BAD II. Rapport.-32p

**17. MINAGRA/DPP, 2000**

Politique agricole et négociations internationales ; section Filière avicole en Côte d'Ivoire (44-46). Rapport de Séminaire organisé par la coopération française en mai 2000. Saint Louis-Sénégal.-87 p.

**18. M'BARI K. B., 2000**

Contribution à l'identification des contraintes au développement de l'aviculture moderne en Côte d'Ivoire. Thèse : Méd. Vét. : Dakar ; 4

**19. OUEDRAOGO A. et FOURNIER Y., 1996**

Coopérative d'épargne et de crédit en Afrique : Historique et évolutions récentes. *Revue persee*, **37 (145)** : 67-83

**20. YOUAN BI A., 2003**

Efficacité managériale des éleveurs de bovins en Côte d'Ivoire : Cas des départements de Toumodi et de Korhogo. Thèse de Doctorat en Economie, Université de Cocody.-166p.

## WEBOGRAPHIE

### 21. AVICULTURE AU MAROC

[En ligne]. Accès

Internet : <http://www.avicultureaumaroc.com/secteur.html> (page consultée le 28 Décembre 2013)

### 22. BNETD, 1999

Évaluation de l'impact de la crise socio-politique du 19 septembre sur les ressources animale et halieutique. [En ligne]. Accès Internet :

<http://ftp.fao.org/docrep/fao/008/ae964f/ae964f00.pdf> (page consultée le 15 Décembre 2013)

### 23. CIRAD, 1985

Élevage et agriculture dans le Nord de la Côte d'Ivoire : L'utilisation pastorale de la savane. [En ligne]. Accès Internet : [http://cahiers-recherche-developpement.cirad.fr/revue/notice\\_fr.php?dk=446904](http://cahiers-recherche-developpement.cirad.fr/revue/notice_fr.php?dk=446904) (page consultée le 17 Décembre 2013)

### 24. CNRA, 2007

Production d'élevage : bilan du Centre national de recherche agricole. [En ligne]. Accès

Internet : <http://www.cnra.ci/descprog.php?id=14&prog=Productions%20d%27%E9levage&act=present> (page consultée le 17 Décembre 2013)

### 25. DIALLO H., 2011

Importation laitière en Côte d'Ivoire. [En ligne]. Accès Internet :

[http://www.google.sn/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=1&cad=rja&ved=0CC4QFjAA&url=http%3A%2F%2Fwww.lintelligentdabidjan.org%2F%3Fp%3D1112&ei=RT3IUoPmAaSe0wWmtICgBg&usg=AFQjCNERR\\_ZiZt5tHDwFCIUQ9EYTgBQlA&bvm=bv.58187178,d.d2k](http://www.google.sn/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=1&cad=rja&ved=0CC4QFjAA&url=http%3A%2F%2Fwww.lintelligentdabidjan.org%2F%3Fp%3D1112&ei=RT3IUoPmAaSe0wWmtICgBg&usg=AFQjCNERR_ZiZt5tHDwFCIUQ9EYTgBQlA&bvm=bv.58187178,d.d2k) (page consultée le 18 Décembre 2013)

### 26. DIALLO Y., 1995

Les Peuls, les Sénoufo et l'État au nord de la Côte d'Ivoire. Problèmes fonciers et gestion du pastoralisme. *Bulletin de l'A.P.A.D.*, 10 : 11p. [En ligne]. Accès Internet : <http://apad.revues.org/1131> (page consultée le 18 Décembre 2013).



**27. FALGON C., 2000**

Présentation d'une étude sur les systèmes financiers en Côte d'Ivoire (HORUS-Banque et Finance). [En ligne]. Accès Internet : [http://www.lamicrofinance.org/files/15519\\_msoC5823.pdf](http://www.lamicrofinance.org/files/15519_msoC5823.pdf) 8p (Page consultée le 15 Décembre 2013)

**28. FAO, 2002**

La filière bovine viande. [En ligne]. Accès Internet : [http://www.redev.info/elevage/veille/documents/4.Filiere bovin viande pdf](http://www.redev.info/elevage/veille/documents/4.Filiere%20bovin%20viande.pdf) 9p (page consultée le 15 Décembre 2013)

**29. FAO, 2002**

La filière avicole viande et œufs. [En ligne] Accès Internet : [http://www.redev.info/elevage/veille/documents/4.Filiere \\_avicole \\_viande \\_et \\_oeufs.pdf](http://www.redev.info/elevage/veille/documents/4.Filiere_avicole_v viande_et_oeufs.pdf) 11p (page consultée le 15 Décembre 2013)

**30. FMI, 2012**

Rapport de mise en œuvre de la stratégie de réduction de la pauvreté : Rapport d'avancement annuel. [En ligne] Accès Internet : <http://www.imf.org/external/np/exr/facts/fre/prspf.htm>. (page consultée le 18 Décembre 2013)

**31. IPRAVI, 2004**

La filière avicole ivoirienne et ses organisations. [En ligne]. Accès Internet : <http://www.ipravi.ci/presentation/9/Presentation> (page consultée le 15 Décembre 2013)

**32. IPRAVI, 2009**

La filière avicole ivoirienne. Journée technique avicole.- Dakar. [En ligne]. Accès Internet : <http://fr.scribd.com/doc/54610596/Presentation-de-La-Filiere-Avicole-de-La-Cote-d-Ivoire-IPRAVI> (page consultée le 20 Décembre 2013)

**33. KOFFI M. et BAKAR B. M., 2011**

L'élevage en Côte d'Ivoire : poids du secteur économique, développement et enjeux. [En ligne]. Accès Internet : <http://www.ilri.org/InfoServ/Webpub/fulldocs/QuellesPolitiques/Chapter9> (page consultée le 15 Décembre 2013)

**34. La filière lait**

Portail de la filière lait au Sénégal [En ligne]. Accès internet : [http:// \(www.infoconseil.sn/-la-filiere-lait.html\)](http://www.infoconseil.sn/-la-filiere-lait.html).

- 35. MINIGRA, 1999**  
Agriculture ivoirienne à l'aube du XXI Siècle. [En ligne]. Accès Internet : [http://www.hubrural.org/IMG/pdf/cote\\_ivoire\\_agriculture\\_21e\\_siecle](http://www.hubrural.org/IMG/pdf/cote_ivoire_agriculture_21e_siecle). Pp
- 36. NEPAD, 2002**  
Appui à la mise en œuvre du NEPAD-PDDAA. [En ligne]. Accès Internet : <http://ftp://ftp.fao.org/docrep/fao./009/ag294f/ag294f00.pdf> 12p (page consultée le 15 Décembre 2013)
- 37. PERILLEUX A., 2008**  
Les coopératives d'épargne et de crédit en microfinance face aux problématiques de gouvernance et de croissance. [En ligne]. Accès Internet : <http://www.lamicrofinance.org/content/article/detail/23984>. Working Papers CEB, ULB - Université Libre de Bruxelles (page consultée le 18 Décembre 2013)
- 38. SYLLA et MOUSTAPHA, 2009**  
Impact du micro crédit en Côte d'Ivoire : Etude comparative avec le système du Maroc. *Université Mohammed V, Faculté des Sciences Juridiques, Economiques et Sociales, Rabat – Agdal*. [En ligne]. Accès Internet : <http://toubkal.imist.ma/handle/123456789/8457> 2p (page consultée le 18 Décembre 2013)
- 39. SYFIA INTERNATIONAL, 2004**  
Impact des importations de volailles en Afrique de l'Ouest. Etude réalisée pour le Comité Catholique contre la Faim et pour le développement. [En ligne]. Accès Internet : <http://ccfd-terresolidaire.org/IMG/pdf/enquetepdf-2261d.pdf> Avril 2004 (page consultée le 20 Décembre 2013)
- 40. TRAORE A., 2008**  
Recherche-développement au niveau du secteur de l'élevage au Mali : situation actuelle et perspectives. [En ligne]. Accès Internet : [http://msas.maliwatch.org/msas2008/msas2008\\_pp050-052.pdf](http://msas.maliwatch.org/msas2008/msas2008_pp050-052.pdf)
- 41. TRAORE B., 1989**  
L'intégration économique de la paysannerie en Afrique subsaharienne. [En ligne]. Accès Internet : [http://books.google.cm/books/about/L\\_int%C3%A9gration\\_%C3%A9conomique\\_de\\_la\\_paysann.html?hl=fr&id=hKEwAAAAMAAJ](http://books.google.cm/books/about/L_int%C3%A9gration_%C3%A9conomique_de_la_paysann.html?hl=fr&id=hKEwAAAAMAAJ) .136p (page consultée le 22 Décembre 2013)

**42. UEMOA, 2000**

Etude sur le financement agricole dans les pays membre de l'UEMOA.[En ligne] Accès Internet : [http://www.hubrural.org/IMG/pdf/uemoa\\_etude\\_financement\\_rapport\\_general.pdf](http://www.hubrural.org/IMG/pdf/uemoa_etude_financement_rapport_general.pdf) 167p (page consultée le 21 Décembre 2013)

**43. UNACOOPEC-CI**

[En ligne]. Accès Internet: [www.mixmarket.org/mfi/unacoopec-ci](http://www.mixmarket.org/mfi/unacoopec-ci). (page consultée le 18 Décembre 2013)

**44.WESTLAKE M. J., 1961**

Economic, management of administered agricultural pricing and payment system in Africa. *In*: *Economic and social development paper J. Stor.*, 51 (4).. [En ligne]. Accès Internet : <http://www.jstor.org/discover/10.2307/1812786?uid=2&uid=4&sid=21103158580247>. Vol. 51, No. 4, Sep., 1961 FAO. (Page consultée le 23 Décembre 2013)

# ANNEXES

Septembre à octobre 2012 - CSRS

Cette enquête est réalisée afin de concevoir une nouvelle approche du financement de l'élevage et assurer la pérennité des activités des institutions financières.

Les informations sollicitées seront strictement confidentielles et traitées avec beaucoup de précaution. Votre disponibilité et vos réponses seront beaucoup appréciées. Merci.

**IDENTIFICATION**

Cette partie est obligatoire

1. Quel est votre nom et prénom

2. Quel est votre sexe?

1. Masculin  2. Féminin

3. Quelle est votre âge?

4. Quel est votre niveau d'étude?

1. Aucun  2. Primaire  
 3. Secondaire  4. Universitaire  
 5. Coranique

5. Quelle est votre ethnie?

6. Quelle est votre situation matrimoniale?

1. Célibataire  2. Marié(e)  3. Divorcé(e)  
 4. Veuf(ve)

7. Quelle est votre religion?

1. Chrétien  2. Musulman  3. Animiste  
 4. Autre

8. Si 'Autre', précisez :

9. Quel est votre statut de résidence?

1. Autochtone  2. Allochtone  3. Allogène

10. Quelles sont vos biens et équipements?

1. Voiture  2. Vélo  
 3. Maison  4. Moto  
 5. Portable  6. Réfrigérateur  
 7. Faitout  8. Télé  
 9. Ventilateur  10. Ordinateur  
 11. Radio  12. Autres

*Vous pouvez cocher plusieurs cases.*

11. Si 'Autres', précisez :

**ACTIVITE DE PRODUCTION**

Cette partie est obligatoire

12. Depuis quand avez-vous commencé cette activité?

13. Quelles type d'élevage faites vous?

1. Chairs  2. Pondeuses

*Vous pouvez cocher plusieurs cases.*

14. Cette activité est-elle votre activité principale?

1. Oui  2. Non

15. Combien de tête de poulets de chairs avez vous?

16. Combien de tête de pondeuses avez-vous?

17. Combien de bandes de poulets de chairs faites vous par an?

18. Quel est le mode d'achat des poussins?

1. Prêt  2. liquidité

19. Combien de vide sanitaire faites-vous par an pour les poulets de chairs?

1. 1  2. 2  3. 3  4. 4  5. 5  6. 6

20. Quel type de bâtiment utilisez vous?

1. Ouvert  2. Fermé

21. Votre bâtiment est-il une location ou une propriété privée?

1. Location  2. Propriété

## ENQUETE AUPRES DES BOVICULTEURS

Septembre à Octobre 2012 - CSRS

Cette enquête est réalisée afin de concevoir une nouvelle approche du financement de l'élevage et assurer la pérennité des activités des institutions financières.

Les informations sollicitées seront strictement confidentielles et traitées avec beaucoup de précaution. Votre disponibilité et vos réponses seront beaucoup appréciées. Merci.

## IDENTIFICATION DU PRODUCTEUR

Cette partie est obligatoire

1. Quel est votre nom et prénom?

2. Quel est votre sexe?

1. Masculin  2. Féminin

3. Quel est votre âge?

4. De quelle nationalité êtes vous?

1. Ivoirienne  2. Malienne  
 3. Guinéenne  4. Nigérienne  
 5. Burkinabé Autres

*Vous pouvez cocher plusieurs cases.*

5. Si 'Autres', précisez :

6. Quel est votre niveau d'étude?

1. Aucun  2. Primaire  
 3. Secondaire  4. Universitaire  
 5. Coranique

7. Quel est votre numéro de téléphone?

8. Quelle est votre ethnie?

9. Quelle est votre situation matrimoniale?

1. Célibataire  2. Marié(e)  3. Divorcé(e)  
 4. Veuf(ve)

10. Quelle est votre religion?

1. Chrétien  2. Musulman  3. Animiste  
 4. Autre

11. Si 'Autre', précisez :

12. Quel est votre statut de résidence?

1. Autochtone  2. Allochtone  3. Allogène

13. Quelles sont vos biens et équipements?

1. Voiture  2. Vélo  
 3. Maison  4. Moto  
 5. Portable  6. Réfrigérateur  
 7. Faitout  8. Télé  
 9. Ventilateur  10. Ordinateur  
 11. Radio  12. Autres

*Vous pouvez cocher plusieurs cases.*

14. Si 'Autres', précisez :

## ACTIVITE DE PRODUCTION

Cette partie est obligatoire

15. Quelle est votre expérience?

16. Est-ce votre activité principale?

1. Oui  2. Non

17. Quel type de bâtiment avez-vous?

1. Industriel  2. Autre

18. Si 'Autre', précisez :

19. Le bâtiment est-il votre propriété ou une location?

1. Propriété  2. Location

20. Combien d'animaux avez vous?

21. Parmi ces animaux il ya combien de vaches?

22. Parmi ces vaches il ya combien de génisses?

### ANNEXE III : Coût de l'œuf

Rubriques	Norme	Jour	Prix (FCFA)
Nombre de poussins	1000		605
Mortalités	7%		
Nombre de poulettes restantes	930		
Mortalités	4%		
Nombre de poules restantes	893		
Prophylaxie/sujet			300
Nombre de poules par m <sup>2</sup>	5		
Coût du m <sup>2</sup> de construction			10000
Amortissement construction/an	10		
Amortissement matériel/an	5		
Aliment poussin	2,5	56	289
Aliment poulette	5	90	281
Aliment pondeuses	0,12	360	258
Nombre d'œufs/poule	280		
Alvéoles	30 œufs / alvéole		60
Litière	4Kg/m <sup>2</sup>		10

#### **CHARGES FIXES**

– **Amortissement des constructions par an**

Construction	Normes	Prix total
Coût du bâtiment 200 m <sup>2</sup> * 10000	1	2000000
Magasin 30 m <sup>2</sup> * 10000	1	300000
Puits forfait (1)	1	100000
<b>Total construction</b>		<b>2400000</b>

Amortissement annuel  $2\ 400\ 000/10 = 240\ 000$  FCFA

Amortissement mensuel  $240\ 000/12 = 20\ 000$  FCFA

Amortissement de la bande  $20\ 000 * 18 = 360\ 000$  FCFA

Amort/œuf  $360\ 000 / (280 * 930) = 1,38$  FCFA

– Matériels

	Nombre/1000	Prix unitaire	Montant
Abreuvoir 1 <sup>er</sup> âge (3 ou 4 L)	20	2500	50 000
Abreuvoir 2 <sup>ème</sup> âge (automatique)	14	10 500	147 000
Mangeoire 1 <sup>er</sup> âge (Linéaire 1m)	20	1000	20 000
Mangeoire 2 <sup>ème</sup> âge (Trémie de 18kg)	14	3500	49 000
Radiant	2	45 000	90 000
Bouteille à gaz plus détendeur	1	15 000	15 000
Lampe à gaz	1	33 000	33 000
Petits matériels (Bassine, pelle...)		75 000	75 000
<b>TOTAL</b>			<b>479 000</b>

Amortissement annuel       $479\ 000 / 5 = 95\ 800$  FCFA

Amortissement mensuel       $95\ 000 / 12 = 7\ 983$  FCFA

Amortissement de la bande       $7\ 983 * 18 = 143\ 694$  FCFA

Amortissement/œufs       $143\ 694 / (280 * 930) = 0,55$  FCFA

**CHARGES VARIABLES**

Rubriques	Quantité	Prix unitaire (FCFA)	Coût total (FCFA)
Poussins	1000	605	605 000 FCFA
Aliments poussins (Kg)	$2,5 * 1000=2500$	289	722 500
Aliments poulettes (Kg)	$5 * 1000= 5000$	281	1 405 000
Aliments pondeuses (Kg)	$0,12*360*930=40176$	258	10 365 408
Prophylaxie /sujets	1000	300	300 000
Alvéoles	$(280*930)/30=8680$	60	520 800
Gaz (Nombre de charges)	3	2000	6000
Litière (Kg)	$4Kg*200m^2=800$ Kg	10	8000
Salaires mensuels	18	40 000	720 000
Débéquage	1000	25	25 000
Sous total			14 677 708
Imprévus (1%)			146 777
<b>TOTAL</b>			<b>14 824 485</b>

Prix par poule reformée      2500 FCFA

Poules restantes      893



Recette des reformées  $2500 * 893 = 2\,232\,500$  FCFA

Amortissement reformes  $14\,824\,485 - 2\,232\,500 = 12\,591\,985$  FCFA

Amortissement/œufs  $12\,591\,985 / (280 * 930) = 48,35$  FCFA

**PRIX DE REVIENT DE L'ŒUF = 1,38 + 0,55 + 48,35 = 50,28 FCFA**

**Prix de revient du plateau = 50,28\*30 = 1508,4 FCFA**

## ANNEXE IV : Coût et prix de revient du poulet de chair

Rubriques		Quantité	P.U (FCFA)	Montant (FCFA)	Observations
<b>1/Achat d'animaux</b>					
1.1/Poussins chair		1000	450	<b>450000</b>	<b>450 fcfa/sujet</b>
<b>2/Achat d'aliments</b>					
2.1/Aliment Démarrage		750	283	212250	De 1à 15 jours
2.2/Aliment Croissance		1000	283	283000	De 16 à 30 jours
2.3/Aliment Finition		2000	278	556000	De 31à 45 jours
<b>TOTAL ALIMENTS</b>				<b>1051250</b>	<b>1051,25fcfa/sujet</b>
<b>3/Produits vétérinaire (programme de prophylaxie)</b>					
15j avant: Nettoyage et désinfection du local et matériels puis vide sanitaire					
2é au 4é jour	Antistress vitam	4	2500	10000	Eau de boisson pdt 3j
9é jour	Gumboro	2	2500	5000	Eau de boisson (eau de puits)
10é au 12é jour	Antistress vitam	4	2500	10000	Eau de boisson pdt 3j
15é au 17é jour	Anticoccidien	4	3000	12000	Eau de boisson pdt 3j
26é jour	Gumboro(rappel)	2	2500	5000	Eau de boisson (eau de puits)
27é au 29 jour	Antistress vitam	6	2500	15000	Eau de boisson pdt 3j
30é au 32 jour	Anticoccidien	6	3000	18000	Eau de boisson pdt 3j
35é au 37 jour	vitam (facultatif)	3	2500	7500	Eau de boisson pdt 3j
<b>TOTAL PRODUITS Vété</b>				<b>82500</b>	<b>82,5fcfa/sujet</b>
<b>4/ Matériels d'élevage</b>					
4.1/Eleveuse radiant		2	35000	70000	
4.2/Bouteille de gaz + acces		2	25000	50000	
4.3/Abreuvoires 5litres		10	3000	30000	
4.4/Abreuvoire 10litres		10	6000	60000	
4.5/Nourrisseurs		10	3000	30000	
6/Autres matériels				75 000	
<b>Total matériels</b>				<b>10 500</b>	<b>10,5 fcfa/sujet</b>
5/Bâtiment		100 m <sup>2</sup>	8 333	<b>16 666</b>	<b>16,66fcfa/sujet</b>
7/Main d'œuvre (mois)		2	40 000	<b>80 000</b>	<b>80fcfa/sujet</b>

8/Litière		4kg/m <sup>2</sup>	10	<b>4 000</b>	<b>4fcfa/sujet</b>
<b>Total Général</b>					<b>1694,91 FCFA</b>

**N.B :** Concernant le matériel et le bâtiment les calculs ont tenu compte des amortissements de la même manière et selon les critères qui ont servi à calculer le coût de l'œuf.

### *Prix de revient du poulet de chair*

<b>CHARGES</b>	Montant (FCFA)	Observations (FCFA/Sujet)	
Charges fixes			
bâtiment	16 666	16,66	
Total des charges fixes	16 666	16,66	
Charges variables			
Poussins	450 000	450	
Aliments	1 051 250	1051,25	
Prophylaxie	82 500	82,5	
Matériels	10 500	10,5	
Main d'œuvre	80 000	80	
Litière	4000	4	
Total des charges variables	1 678 250		
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>1 999 416</b>	Prix de revient	<b>1678,25</b>

## **SERMENT DES VETERINAIRES DIPLOMES DE DAKAR**

*Fidèlement attaché aux directives de Claude BOURGELAT, fondateur de l'enseignement vétérinaire dans le monde, je promets et je jure devant mes maîtres et mes aînés : d'avoir en tous moments et en tous lieux le souci de la dignité et de l'honneur de la profession vétérinaire ; d'observer en toutes circonstances les principes de correction et de droiture fixés par le code de déontologie de mon pays ; de prouver par ma conduite, ma conviction, que la fortune consiste moins dans le bien que l'on a, que dans celui que l'on peut faire de ne point mettre à trop haut prix le savoir que je dois à la générosité de ma patrie et à la sollicitude de tous ceux qui m'ont permis de réaliser ma vocation.*

*Que toute confiance me soit retirée s'il advient que je me parjure. »*

## RESUME

L'objectif général de cette étude est de contribuer à la compréhension du financement des filières animales en Côte d'Ivoire. Les déterminants économiques retenus sont en amont l'offre constitué par les Institutions de microfinances (COOPEC et MUTAS) et les projets programmes étatiques (PADECI et PADERLACS) et en aval la demande regroupant les aviculteurs et les boviculteurs. Ainsi, 16 aviculteurs et 37 boviculteurs ont été enquêtés.

De ces enquêtes, il ressort que :

L'élevage avicole est l'activité principale de 68,8% des acteurs. Il est financé sur prêt à 43,8% et l'essentiel du financement soit 72% des fonds proviennent des institutions de micro finance. Mais les éleveurs enquêtés ne maîtrisent pas les aspects économiques de leur activité et cela peut être à l'origine de difficulté quant au remboursement des prêts contractés.

Quant à l'élevage bovin, il est surtout pratiqué comme activité secondaire souvent lucrative ou de prestige pour 70,3% des acteurs. Seulement 32,4% ont sollicité du crédit pour financer leur activité et 25% seulement l'ont obtenu. Le financement provenait pour 67% des opérateurs du projet BAD élevage. Ici la contrainte majeure est le manque d'information sur le système de crédit (27% ont besoin de sensibilisation).

Suite aux résultats obtenus à l'issue des entretiens et des focus group, nous avons déterminé des comptes d'exploitations prévisionnelles standard pour les acteurs et proposer des solutions devant servir à réguler leurs diverses activités et faciliter l'obtention d'un financement.

Mots clés : Financement-Chaîne de valeur-Bovine-Aviaire-Côte d'Ivoire

KONAN Roland Valère

0022507960702

Konanroland89@yahoo.fr